



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**Pour l'exercice de 12 mois
allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 5 (A/61/5)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 5 (A/61/5)

Rapport financier et états financiers vérifiés

**Pour l'exercice de 12 mois
allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Sigles		xi
Lettres d'envoi		xiv
I. Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	1–22	1
A. Introduction	1–2	1
B. Situation financière	3–4	1
C. Contributions mises en recouvrement	5–6	2
D. Contributions non acquittées	7–9	2
E. Dépenses	10–11	5
F. Situation de trésorerie : liquidités et passif	12–17	5
1. Missions en cours	12–15	5
2. Missions achevées	16–17	7
G. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	18	9
H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	19	10
I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	20–22	10
Annexe Informations complémentaires		11
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes		12
A. Introduction	1–15	18
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	10–13	19
2. Principales recommandations	14–15	20
B. Coordination des organes de contrôle	16–17	23
C. Constatations détaillées et recommandations	18–373	23
1. Situation financière	18–46	23
2. Normes comptables du système des Nations Unies	47	32
3. Situation financière des missions achevées	48–50	33
4. Contributions volontaires à recevoir et dettes non comptabilisées	51–53	34

5.	Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	54	35
6.	Mécanisme de contrôle des fonds	55–63	35
7.	Gestion de la trésorerie	64–65	36
8.	Liquidation de missions	66–68	36
9.	Passation par profits et pertes de numéraire, de créances et de biens. ...	69	36
10.	Versements à titre gracieux	70	37
11.	Gestion des achats et des marchés	71–135	37
12.	Opérations aériennes	136–162	51
13.	Gestion du parc de véhicules	163–201	58
14.	Gestion du matériel	202–215	64
15.	Matériel appartenant aux contingents	216–219	68
16.	Stocks stratégiques pour déploiement rapide	220–234	69
17.	Gestion des stocks	235–241	71
18.	Missions intégrées	242–246	72
19.	Coordination régionale	247–258	73
20.	Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies	259–260	75
21.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	261–291	75
22.	Rations	292–299	81
23.	Gestion des ressources humaines	300–338	83
24.	Auditeurs résidents	339–342	89
25.	Fraudes et présomptions de fraude	343–346	90
26.	Budgétisation axée sur les résultats	347–358	91
27.	Informatique et télématique	359–365	93
28.	Projets à effet rapide	366–373	94
D.	Remerciements	374	96
	Annexes		
I.	Liste des missions dont les comptes ont été vérifiés		97
II.	État de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 30 juin 2005		99
III.	Opinion des commissaires aux comptes		102
IV.	Certification des états financiers		104

V.	États financiers de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.....	105
	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif	
	État I : État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et des soldes des fonds	106
	Tableau 1.1 : État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 afférentes aux opérations en cours	107
	État II : État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	109
	État III : État au 30 juin 2006 des flux de trésorerie de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.....	111
	Opérations de maintien de la paix en cours	
	État IV : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	113
	Tableau 4.1 : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	116
	État V : Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	117
	Tableau 5.1 : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	119
	État VI : Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	120
	Tableau 6.1 : Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.....	123
	État VII : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	124
	Tableau 7.1 : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	126
	État VIII : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	127

Tableau 8.1 : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	129
État IX : Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observations des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	130
Tableau 9.1 : Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	132
État X : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	133
Tableau 10.1 : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	135
État XI : Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	136
Tableau 11.1 : Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	139
État XII : Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	140
Tableau 12.1 : Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	142
État XIII : Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	143
Tableau 13.1 : Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	145
État XIV : Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	146
Tableau 14.1 : Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	148

État XV : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	149
Tableau 15.1 : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.....	151
État XVI : Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	152
Tableau 16.1 : Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	154
État XVII : Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	155
Tableau 17.1 : Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.....	157
État XVIII : Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	158
Tableau 18.1 : Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.....	160
Comptes à affectation spéciale	
État XIX : Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	161
État XX : Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	163
Tableau 20.1 : Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.....	165
État XXI : Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	166
Tableau 21.1 : Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	169

Missions achevées

État XXII : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds	170
État XXIII : Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds	172
État XXIV : Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	174
État XXV : Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONU) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	176
État XXVI : Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	178
État XXVII : Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds	180
Tableau 27.1 : Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) : état au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	182
État XXVIII : Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds	183
État XXIX : Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds	185
État XXX : Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds	187

État XXXI : Forces de paix des Nations Unies (FPNU) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds	189
État XXXII : Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 février 1997 au 31 mai 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds	191
État XXXIII : Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds	193
État XXXIV : Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds	195
État XXXV : Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds	197
État XXXVI : Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds	199
État XXXVII : Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds	201
État XXXVIII : Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds	203
État XXXIX : Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds	205
État XL : Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds	207
État XLI : Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds	209
État XLII : Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves et du solde du fonds	211

État XLIII : Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) : état au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	213
--	-----

Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	215
--	-----

Annexes

I. Opérations de maintien de la paix financées au moyen du budget ordinaire : utilisation par principaux objets de dépense des crédits ouverts pour la période de six mois de l'exercice biennal 2006-2007 terminée le 30 juin 2006.....	228
II. Activités liées à des opérations de maintien de la paix, financées à l'aide de fonds d'affectation spéciale : état des recettes, des dépenses, des réserves et des soldes des fonds (exercice clos le 30 juin 2006)	229

Sigles

APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration provisoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
BINUSIL	Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
BUNUTIL	Bureau des Nations Unies au Timor-Leste
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FORPRONU	Force de protection des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUB	Mission des Nations Unies au Burundi
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUCI	Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti

MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MINUTO	Mission des Nations Unies au Timor oriental
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MIPRENUC	Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUC	Opération des Nations Unies au Congo
ONUCA	Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUMUZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
SIG	Système intégré de gestion
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan

Lettres d'envoi

Le 29 septembre 2006

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**

Monsieur Guillermo N. Carague
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 21 février 2007

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2006. Ces états, qui ont été soumis par le Secrétaire général, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité et l'opinion des commissaires sur les comptes susmentionnés.

Le Premier Président de la Cour
des comptes de la France
et Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Madame la Présidente de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

A. Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, qui donne un aperçu des résultats financiers de l'exercice clos le 30 juin 2006.

2. Les rapports détaillés du Secrétaire général sur les réformes proposées, intitulés : « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », ont été communiqués à l'Assemblée générale. Ils comprennent notamment des rapports sur la responsabilité et sur le dispositif de gouvernance et de contrôle (A/60/846/Add.6 et Add.7). Afin d'éviter tout double emploi, ces questions ne sont pas abordées dans le rapport financier. L'Assemblée générale examinera les rapports du Secrétaire général au cours de sa soixante et unième session.

B. Situation financière

3. Le tableau I.1 présente une vue d'ensemble de la situation financière des opérations de maintien de la paix.

Tableau I.1

Principaux chiffres

	2004/05	2005/06	Variation
	(millions de dollars É.-U.)		(pourcentage)
Montant total des contributions mises en recouvrement	4 393,9	4 919,7	12,0
Contributions mises en recouvrement non acquittées			
Missions en cours	1 105,6	730,3	(34,0)
Missions achevées	537,7	527,0	(2,0)
Montant total des dépenses	4 074,3	4 582,8	12,5
Disponibilités : liquidités et passif			
Missions en cours	(458,4)	223,4	148,7
Missions achevées	32,3	22,6	(30,0)

4. Le montant des contributions mises en recouvrement en 2006 a augmenté de 12 % et celui des dépenses de 12,5 %. Le montant des contributions non acquittées au titre des missions en cours a diminué de 34 %, ce qui a amélioré la situation de trésorerie.

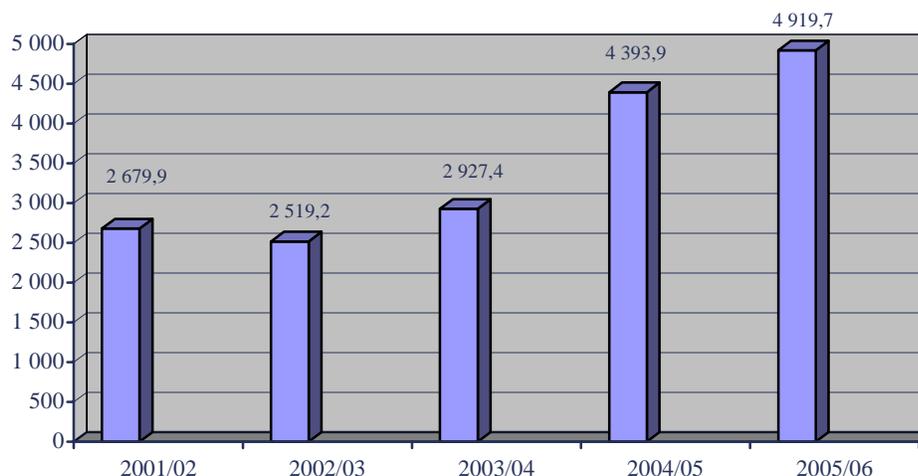
C. Contributions mises en recouvrement

5. Les contributions mises en recouvrement ont enregistré une hausse globale de 12,0 %, passant de 4 393 900 000 dollars en 2004/05 à 4 919 700 000 dollars en 2005/06. Cette hausse s'explique principalement par la comptabilisation, sur un exercice complet, des contributions mises en recouvrement au titre de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), ainsi que par une hausse des quotes-parts au titre de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Ces augmentations ont été compensées en partie par une baisse des contributions mises en recouvrement pour la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), dont la phase de liquidation était en cours d'achèvement, ainsi que pour l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), dont les opérations ont été réduites.

6. La figure I.1 montre l'évolution du montant des contributions mises en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2005/06 et les quatre exercices précédents

Figure I.1
**Contributions mises en recouvrement pour les opérations
 de maintien de la paix des Nations Unies**

(En millions de dollars des États-Unis)



D. Contributions non acquittées

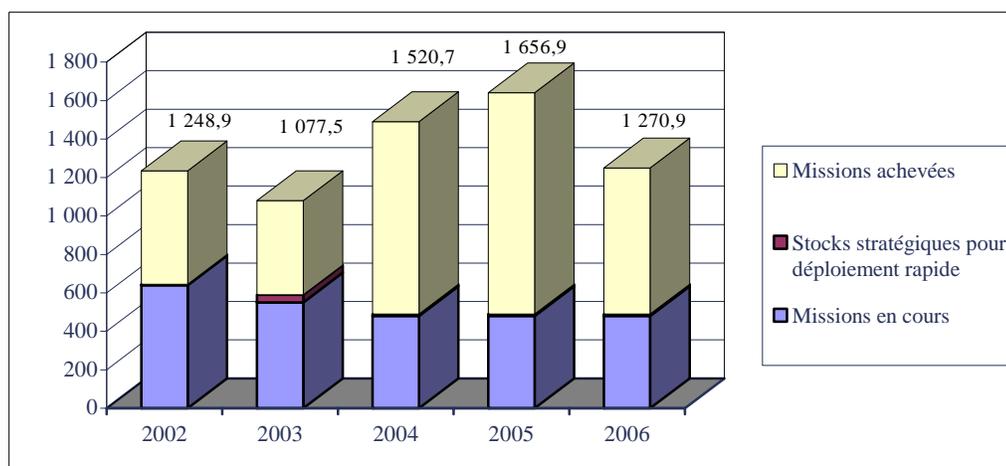
7. Le montant des contributions non acquittées pour les missions en cours a sensiblement diminué, passant de 1 105 600 000 dollars à la fin de l'exercice 2004/05 à 730 300 000 dollars à la fin de l'exercice considéré, soit une baisse de

34,0 %. Il n'y a toutefois pas eu de changement notable en ce qui concerne les contributions restant dues pour les missions achevées.

8. La figure I.2 montre l'évolution des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2005/06 et les quatre exercices précédents.

Figure I.2
**Contributions non acquittées pour les opérations
de maintien de la paix des Nations Unies**

(En millions de dollars des États-Unis)



9. Le tableau I.2 fait apparaître le montant des contributions non acquittées pour chacune des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la fin de l'exercice considéré et des quatre exercices précédents.

Tableau I.2
Contributions non acquittées

(En millions de dollars des États-Unis)

	30 juin 2002	30 juin 2003	30 juin 2004	30 juin 2005	30 juin 2006
Missions en cours^a					
UNFICYP	13,7	13,7	14,9	14,2	16,1
FNUOD/FUNU	15,4	14,1	15,9	12,0	16,6
FINUL	84,3	71,8	62,8	51,5	60,5
MINURSO	48,5	41,6	42,5	43,6	48,8
MONUG	6,5	8,0	8,2	7,6	12,2
MINUSIL/MONUSIL	141,1	93,7	108,6	54,3	14,8
MINUK	48,7	51,4	98,4	77,6	51,0
MONUC	94,3	56,1	61,7	279,0	124,0
MANUTO	110,7	74,1	80,5	55,4	36,8

	30 juin 2002	30 juin 2003	30 juin 2004	30 juin 2005	30 juin 2006
MINUEE	33,4	27,7	25,1	36,0	22,4
MINUL	–	–	245,1	51,5	57,0
ONUCI	–	–	95,8	94,2	41,4
MINUSTAH	–	–	49,0	76,5	49,9
ONUB	–	–	49,6	90,3	31,1
MINUS	–	–	–	161,9	147,7
Total partiel	596,6	452,2	958,1	1 105,6	730,3
Missions achevées ^a					
MONUIK	12,2	9,6	5,4	4,7	0,8
MINUBH	53,4	46,5	37,6	35,8	35,5
MONUT	1,5	0,4	0,1	–	–
MINUH/MITNUH/MIPONUH	19,8	19,8	19,5	19,5	19,5
MINURCA	36,0	36,0	35,7	35,6	35,6
MONUA/Mission de vérification des Nations Unies en Angola	51,6	43,4	36,4	35,9	35,8
FORDEPRENU	3,6	2,6	1,4	1,3	1,3
ATNUSO	14,4	12,3	9,4	9,1	9,0
MONUL	3,5	1,5	0,1	0,1	0,1
FPNU	192,0	155,2	151,0	149,5	149,4
MINUGUA	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1
MINUHA	2,0	1,9	0,6	0,2	0,2
MINUAR/MONUOR	19,4	15,3	10,5	7,6	1,7
ONUSAL	2,8	2,8	2,7	2,1	2,1
ONUMOZ	18,8	18,7	18,7	18,3	18,2
ONUSOM	61,4	61,2	60,4	59,5	59,4
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	–	–	–	–	–
APRONUC	43,1	42,8	42,7	41,8	41,8
GANUPT	0,1	0,1	0,1	–	–
GOMNUII	0,1	–	–	–	–
FUNU (1956)	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6
ONUC	73,9	73,9	73,9	73,9	73,9
Total partiel	652,3	586,8	549,0	537,7	527,0
Base de soutien logistique des Nations Unies (stocks stratégiques pour déploiement rapide)	–	38,5	13,6	13,6	13,6
Total	1 248,9	1 077,5	1 520,7	1 656,9	1 270,9

^a La distinction entre missions en cours et missions achevées tient compte de la situation au 30 juin pour chaque exercice financier considéré.

E. Dépenses

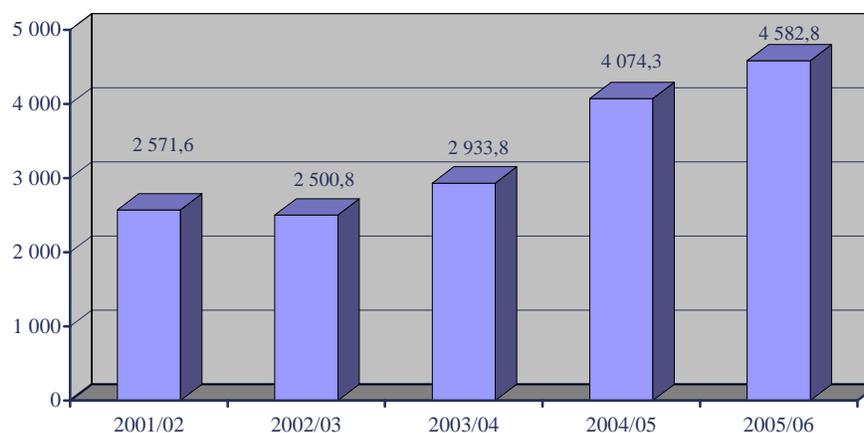
10. Les dépenses ont augmenté de 12,5 %, pour atteindre un montant total de 4 582 800 000 dollars au cours de l'exercice considéré contre 4 074 300 000 dollars au cours de l'exercice précédent. L'augmentation globale des dépenses, qui est en phase avec l'augmentation des contributions mises en recouvrement, s'explique essentiellement par la comptabilisation, sur un exercice complet, des dépenses de la MINUS et par l'expansion des opérations de la MINUSTAH, de la MONUC et de l'ONUCI. Elle est en partie compensée par l'achèvement des opérations de la MINUSIL et de la MANUTO et par une réduction des opérations de l'ONUB, de la MINUEE, de la MINUK et de la MINUL.

11. La figure I.3 illustre l'évolution du montant total des dépenses engagées pour l'ensemble des missions de maintien de la paix au cours de l'exercice 2005/06 et des quatre exercices précédents.

Figure I.3

Dépenses des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)



F. Situation de trésorerie : liquidités et passif

1. Missions en cours

12. Le tableau I.3 présente un récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif de chacune des opérations de maintien de la paix en cours, ainsi que les chiffres correspondants pour l'exercice 2004/05 à des fins de comparaison.

Tableau I.3
Liquidés et passif au 30 juin 2006 : missions en cours

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Encaisse disponible^a</i> (1)	<i>Passif^b</i> (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> (1) - (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> au 30 juin 2005
UNFICYP	8,6	8,8	(0,2)	1,4
FNUOD/FUNU	23,8	14,9	8,9	9,9
FINUL	50,5	32,0	18,5	20,3
MINURSO	2,7	21,4	(18,7)	(16,6)
MONUG	2,7	4,5	(1,8)	(0,3)
MINUSIL/MONUSIL	205,0	78,7	126,3	46,0
MINUK	5,8	41,9	(36,1)	(64,8)
MONUC	331,8	330,1	1,7	(183,4)
MANUTO	19,8	22,7	(2,9)	(38,0)
MINUEE	46,3	37,8	8,5	(5,6)
MINUL	219,7	216,7	3,0	53,2
ONUCI	115,3	108,5	6,8	(38,4)
MINUSTAH	133,5	133,7	(0,2)	(73,6)
ONUB	120,4	53,3	67,1	(63,5)
MINUS	356,4	313,9	42,5	(105,0)
Total	1 642,3	1 418,9	223,4	(458,4)

^a Somme des dépôts à vue et à terme et de la trésorerie commune.

^b Total du passif.

13. Il ressort du tableau I.3 que la situation de trésorerie des missions en cours, en particulier de la MONUC, de la MINUS, de l'ONUB et de la MINUSTAH, s'est améliorée. Du fait de cette amélioration, l'Administration a été en mesure de rembourser aux dates prévues les montants dus aux pays fournisseurs de contingents au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents (voir aussi tableau I.4).

14. En revanche, il a fallu continuer de prélever des fonds sur les comptes de missions achevées pour faire face aux dépenses opérationnelles les plus urgentes de la MINURSO, de la MINUK et de la MONUG (voir tableau I.6).

15. Le tableau I.4 indique les mois au cours desquels ont été effectués les versements les plus récents au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel leur appartenant (au 30 juin 2006).

Tableau I.4
**État des paiements au titre des contingents et du matériel leur appartenant,
 au 30 juin 2006**

	<i>Dernier mois de paiement (contingents et unités de police constituées)</i>	<i>Dernier mois de paiement (matériel appartenant aux contingents)</i>
UNFICYP	Avril 2006	Mars 2006
FNUOD/FUNU	Avril 2006	Mars 2006
FINUL	Avril 2006	Mars 2006
MINURSO	Mars 2002	Décembre 2001
MONUG	Sans objet	Décembre 2004
MINUSIL/MONUSIL ^a	Décembre 2005	Décembre 2005
MINUK	Décembre 2004	Juin 2004
MONUC	Avril 2006	Mars 2006
MANUTO ^b	Juin 2005	Juin 2005
MINUEE	Avril 2006	Mars 2006
MINUL	Avril 2006	Mars 2006
ONUCI	Avril 2006	Mars 2006
MINUSTAH	Avril 2006	Mars 2006
ONUB	Avril 2006	Mars 2006
MINUS	Avril 2006	Mars 2006

^a En décembre 2005, tous les contingents avaient été rapatriés.

^b En juin 2005, tous les contingents avaient été rapatriés.

2. Missions achevées

16. Le tableau I.5 présente un récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif pour toutes les missions achevées. Il n'y a pas de changement notable par rapport à l'exercice précédent.

Tableau I.5
Liquidés et passif au 30 juin 2006 : missions achevées

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Encaisse disponible^a</i> (1)	<i>Passif^b</i> (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> (1) - (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> au 30 juin 2005
Missions présentant un excédent de trésorerie				
MONUIK	44,4	38,8	5,6	41,7
MINUBH	18,9	7,2	11,7	10,4
MONUT	5,0	2,5	2,5	2,3
MONUA/UNAVEM	32,2	10,6	21,6	21,6
FORDEPRENU	16,5	7,6	8,8	8,3
ATNUSO	23,2	11,2	12,0	13,2
MONUL	7,9	3,8	4,1	4,3
FPNU	85,2	41,0 ^c	44,2	27,3
MINUHA	45,6	29,4	16,2	15,1
MINUAR/MONUOR	26,9	4,3	22,6	16,0
ONUSAL	4,9	3,6	1,3	1,1
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	0,2	0,1	0,1	0,1
GANUPT	19,7	16,6	3,1	2,4
GOMNUII	4,5	–	4,5	4,3
Total partiel	335,1	176,8	158,3	168,1
Missions présentant un déficit de trésorerie				
MINUH/MITNUH/ MIPONUH	2,0	9,5	(7,5)	(7,6)
MINURCA	0,1	23,9	(23,9)	(23,9)
MINUGUA	–	0,2	(0,2)	(0,1)
ONUMOZ	0,7	1,3	(0,6)	(0,9)
ONUSOM	2,9	19,7	(16,8)	(17,3)
APRONUC	0,5	40,9	(40,3)	(40,8)
FUNU (1956)	–	43,2	(43,2)	(42,1)
ONUC	–	46,8	(46,8)	(46,8)
Total partiel	6,1	185,5	(179,3)	(179,5)
Total	341,2	362,2	(21,0)	(11,4)

^a Somme des dépôts à vue et à terme et de la trésorerie commune.

^b Total du passif, y compris des excédents de 29,6 millions et de 14,1 millions de dollars à transférer des FPNU et de la MINUHA, respectivement.

^c Non compris les recettes comptabilisées d'avance, d'un montant de 127,4 millions de dollars, correspondant à des dépenses remboursables par les États Membres.

17. Les missions achevées présentant des excédents de trésorerie continuent d'être les seules sources de prêt pour les missions de maintien de la paix en cours. Au cours de l'exercice considéré, de nouveaux emprunts ont été faits sur les comptes des FPNU (44,5 millions de dollars), de la MINURSO (12,5 millions de dollars), de la MINUK (26 millions de dollars) et de la MONUG (6 millions de dollars), le montant total des prêts non remboursés au 30 juin 2006 s'élevant à 23,6 millions de dollars. Le tableau I.6 présente des données relatives à ces emprunts et aux remboursements effectués.

Tableau I.6

Emprunts sur les comptes de missions achevées

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Source</i>	<i>Solde d'ouverture, 1^{er} juillet 2005</i>	<i>Montant de l'emprunt</i>	<i>Montant du remboursement</i>	<i>Solde de clôture, 30 juin 2006</i>	<i>Date de l'emprunt</i>	<i>Date du remboursement</i>
MINURCA	MINUHA	3,2	–	–	3,2	Août 1999	
MANUH	MINUHA	9,4	–	–	9,4	Août 1999	
MINURSO	FPNU	4,0	–	4,0	–	Févr. 2004	Déc. 2005
MINURSO	FPNU	2,5	–	2,5	–	Mai 2005	Mars 2006
MINURSO	FPNU	2,5	–	2,5	–	Juin 2005	Mars 2006
MINURSO	FPNU	–	2,5	–	2,5	Juill. 2005	
MINURSO	FPNU	–	5,0	–	5,0	Nov. 2005	
MINURSO	FPNU	–	1,5	1,5	–	Févr. 2006	Mars 2006
MINURSO	FPNU	–	2,0	–	2,0	Mai 2006	
MINURSO	FPNU	–	1,5	–	1,5	Juin 2006	
MINUK	FPNU	20,0	–	20,0	–	Sept. 2005	Sept. 2005
MINUK	FPNU	–	16,0	16,0	–	Juill. 2005	Sept. 2005
MINUK	FPNU	–	10,0	10,0	–	Août 2005	Sept. 2005
MONUG	FPNU	–	6,0	5,0	1,0	Sept. 2005	Janv. 2006
MONUG	FPNU	–	–	1,0	(1,0)	Sept. 2005	Avril 2006
Total		41,6	44,5	62,5	23,6		

G. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix

18. Aucun emprunt au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix n'a été effectué au cours de l'exercice 2005/06. Au 30 juin 2006, le total des réserves et des soldes des fonds était de 157,1 millions de dollars. Aux termes de la résolution 60/268 de l'Assemblée générale, le montant correspondant au dépassement du montant autorisé du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix sera déduit du montant net des ressources à prévoir au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2006/07. L'Assemblée générale examinera à nouveau la question à sa soixante et unième session.

H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

19. Au cours de l'exercice considéré, le montant total des dépenses s'est chiffré à 136 millions de dollars, soit une hausse de 15 %, ou 18 millions de dollars, par rapport au montant des dépenses de l'exercice précédent, qui s'était établi à 118 millions de dollars. Cette hausse est imputable à l'augmentation des dépenses de personnel et de fonctionnement.

I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

20. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi gère, notamment, le matériel en surplus provenant de missions achevées ou réduites et entretient les stocks d'équipements de départ des missions et les stocks stratégiques pour déploiement rapide.

21. Au cours de l'exercice 2005/06, du matériel d'une valeur estimée à 30,6 millions de dollars a été expédié à diverses missions de maintien de la paix. Les dépenses au titre de la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide, y compris en ce qui concerne le matériel expédié au cours de l'exercice précédent, se sont chiffrées à 47,8 millions de dollars.

22. Il n'y a pas eu de changement notable dans les activités de la Base ne se rapportant pas aux stocks stratégiques pour déploiement rapide au cours de l'exercice 2005/06.

Annexe

Informations complémentaires

1. La présente annexe contient des renseignements complémentaires qui ont été demandés au Secrétaire général.

Passation par profits et pertes de pertes de numéraire ou de créances

2. Conformément à la règle de gestion financière 106.8, un montant de 63 660 dollars a été passé par profits et pertes pendant l'exercice terminé le 30 juin 2006. Un état récapitulatif des pertes a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes, conformément à la règle susmentionnée.

Passation de pertes de biens par profits et pertes

3. Conformément à la règle de gestion financière 106.9, des pertes de biens d'une valeur de 4 361 367 dollars sur la base du coût d'origine ont été passées par profits et pertes au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2006. Elles se répartissent comme suit (en dollars des États-Unis) :

	<i>Coût d'origine</i>
Dégâts/accidents	2 167 797
Pertes/vols	1 266 384
Matériel défectueux	597 838
Écarts d'inventaire/divers	329 348
Total	4 361 367

4. Leur passation en charges a permis de rétablir la concordance entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique.

5. Le coût d'origine des biens durables détenus par les opérations de maintien de la paix au 30 juin 2006 était de 1 218 333 000 dollars, comme indiqué dans la note 12 afférente aux états financiers. Un état récapitulatif indiquant la valeur d'inventaire des biens durables ainsi que les articles passés par profits et pertes a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes, conformément à la règle de gestion financière 106.9.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2006. La liste des missions auditées figure à l'annexe I au présent chapitre. L'audit du Siège a porté sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 22 missions achevées.

Le Comité a également répondu à des demandes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale. Outre la vérification des comptes et des états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2006, il a examiné différents aspects des opérations de maintien de la paix en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies.

Comme l'indique le chapitre III du présent rapport, le Comité a certifié sans réserve les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2006, et a appelé l'attention sur certaines questions.

Application des recommandations antérieures

Comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'en avait prié au paragraphe 8 de son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/59/736), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées et indiqué au cours de quel exercice elles avaient été faites pour la première fois (voir l'annexe II au présent chapitre). Sur un total de 72 recommandations, 25 (soit 35 %), avaient été appliquées, 44 (61 %) étaient en voie d'application et 3 (4 %) n'avaient pas été appliquées. Sur les 44 recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées, 22 (soit 50 %) remontaient à l'exercice 2004/05, 16 (36 %) à l'exercice 2003/04, 4 (10 %) à l'exercice 2002/03, 1 (2 %) à l'exercice 2001/02 et 1 (2 %) à l'exercice 2000/01.

Coordination entre les organes de contrôle

Afin d'éviter les doubles emplois, le Comité planifie ses audits en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne et les experts compétents. Il s'est donc intéressé à la portée et aux résultats des audits internes.

Vue d'ensemble de la situation financière pour l'exercice clos le 30 juin 2006

Les recettes ont atteint 5,1 milliards de dollars, contre 4,5 milliards en 2004/05, et les dépenses 4,6 milliards, contre 4,1 milliards en 2004/05. L'augmentation des recettes s'explique par les contributions mises en recouvrement (79 %). Le fait que les dépenses aient augmenté de 12 % tient à l'expansion des activités de trois missions, à savoir la MINUS, l'ONUCI et la MINUSTAH.

Le montant des contributions non acquittées a diminué de 23,3 % pendant l'exercice clos le 30 juin 2006, passant de 1 milliard 660 millions de dollars en 2004/05 à 1 milliard 270 millions de dollars. Il en a résulté une augmentation des liquidités (2 milliards 190 millions de dollars, contre 1 milliard 740 millions en 2004/05) disponibles pour payer les dettes (1 milliard 920 millions de dollars, contre 2 milliards 60 millions en 2004/05). Sur le total de 1 milliard 270 millions de dollars, 706,3 millions (soit 56 %) étaient dus depuis plus d'un an, ce montant comprenant 165,7 millions dus au titre de missions en cours, 527,1 millions dus au titre de missions achevées et 13,6 millions dus au titre de comptes d'affectation spéciale.

Conclusions générales

Les principales conclusions du Comité sont les suivantes :

Passation de marchés et gestion de contrats

- a) Le Service des achats n'a pas été en mesure d'influer sur la répartition des contrats par région;
- b) Les documents à caractère obligatoire n'ont pas toujours été communiqués avant l'inscription des fournisseurs dans le fichier de la MINUK;
- c) La MINURSO, la MINUS et la Base de soutien logistique des Nations Unies n'ont pas soumis les évaluations des prestations des fournisseurs au Service des achats;
- d) Le Siège et l'UNFICYP n'ont pas obtenu des garanties de bonne fin suffisantes de la part des fournisseurs;
- e) La MINUK, la MINUSTAH, l'ONUCI et deux bureaux du Siège n'ont pas planifié convenablement leurs achats;
- f) La MINUSTAH et la MINUK n'ont pas défini les besoins en formation des fonctionnaires chargés des achats;
- g) Les fonctionnaires chargés des achats à la MINUL n'ont pas signé une déclaration reconnaissant l'obligation d'indépendance;
- h) La MINUSTAH a continué à soumettre des dossiers a posteriori au Comité des marchés du Siège;
- i) Le Comité des marchés du Siège a mis beaucoup de temps à approuver les marchés concernant la MINUL;
- j) Des fonctionnaires de l'UNMOGIP et de l'ONUCI ont approuvé l'achat de marchandises alors qu'ils n'avaient pas les habilitations voulues;
- k) Des fournisseurs de la MINUSTAH et de l'ONUB ont fourni des services sans que les contrats correspondants aient été signés.

Opérations aériennes

Bien que le budget total des opérations aériennes ait diminué du fait que la MANUTO et la MINUSIL ont achevé leur mandat, les opérations aériennes des missions ont augmenté de façon notable par rapport à l'exercice précédent en raison de l'expansion de la MINUS et de l'ONUCI. Le Comité a noté les problèmes suivants pendant l'exercice clos le 30 juin 2006 :

- a) Le nombre total d'heures de vol effectives (108 445 contre 90 973 en 2004/05) était inférieur de 57 264 heures (34,55 %) au nombre d'heures prévu au budget (165 709, contre 133 296 en 2004/05);
- b) Seuls 16 des 53 transporteurs avec qui l'Organisation a conclu des contrats ont subi une inspection de la qualité sur place;
- c) Environ 30 % de la flotte n'était pas régulièrement évaluée sur le plan technique;
- d) Compte tenu des normes recommandées par l'Organisation de l'aviation civile internationale, le personnel d'appui aux opérations aériennes n'était pas suffisamment nombreux pour gérer une flotte qui avait encore augmenté;
- e) Le Département des opérations de maintien de la paix n'avait pas encore institué un Conseil de la sécurité aérienne au Siège;
- f) Des passagers ne travaillant pas pour l'Organisation ont été autorisés à voyager à bord d'appareils de l'Organisation afin de se rendre dans différentes régions du Soudan, sans avoir reçu l'aval des fonctionnaires de l'Organisation habilités à délivrer pareille autorisation.

Gestion du parc de véhicules

Au 30 juin 2006, le parc de véhicules du Département des opérations de maintien de la paix comptait quelque 15 532 véhicules d'une valeur de 428 160 000 dollars. Le Comité a fait les constatations suivantes :

- a) En un peu plus de quatre ans, la MINUK a réglé 2,3 millions de dollars de trop à son fournisseur de carburant;
- b) La MINUK, la MINUS et l'ONUCI ne se sont pas dotées d'un plan de rotation des véhicules afin de tendre vers plus d'efficacité et d'allonger la durée de vie utile;
- c) L'UNMOGIP et la MINUL n'ont pas appliqué les critères habituellement retenus pour le remplacement des véhicules;
- d) La MINUS et l'UNFICYP n'ont pas tiré le meilleur parti possible du système CarLog;
- e) À la MINUK, des anomalies et des erreurs ont été constatées dans les états établis au moyen des systèmes CarLog et FuelLog;
- f) Environ 45 % des 15 532 véhicules ont été victimes d'accidents.

Gestion du matériel

La valeur du matériel durable a augmenté de 17 %, passant de 1 milliard 40 millions de dollars au 30 juin 2005 à 1 milliard 220 millions de dollars au 30 juin 2006. Les acquisitions de matériel se sont élevées à 276,5 millions de dollars, les cessions et ajustements à 95,2 millions de dollars et les passations par profits et pertes à 4,4 millions de dollars. Le Comité a fait les constatations suivantes :

- a) La MINUEE a actualisé tardivement les données portées dans Galileo concernant 58 véhicules d'une valeur de 850 809 dollars;

b) L'ONUCI n'avait pas achevé son inventaire physique à la fin de l'exercice 2005/06;

c) On avait mis de côté des biens durables d'une valeur de 14,4 millions afin de s'en défaire mais la cession proprement dite n'avait pas encore eu lieu;

d) Il fallait revoir les délégations de pouvoir de façon à répondre à la demande existante s'agissant de l'approbation dans les délais des passations par profits et pertes et des cessions de biens durables.

Stocks stratégiques pour déploiement rapide

La valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide a été estimée à 88,2 millions de dollars au 30 juin 2006, contre 60,8 millions pendant l'exercice précédent. Le Comité a fait les constatations suivantes :

a) Le suivi de la reconstitution des stocks se fait au moyen du système Galileo et une corrélation est établie au moment de la réception des biens par les missions et non plus au moment de l'établissement de la demande de livraison;

b) Le délai de 26 jours fixé aux fins des inspections par la Base de soutien logistique pour l'exercice 2005/06 a été dépassé dans le cas de 24 livraisons au total;

c) Cent cinquante-trois groupes électrogènes d'une valeur de 1,9 million de dollars étaient insuffisamment protégés.

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a prié le Comité des commissaires aux comptes d'évaluer l'évolution du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Le Comité a fait les constatations suivantes :

a) Il n'existait pas de formule ou de modèle défini traduisant la corrélation entre le volume et la complexité des activités de maintien de la paix et les ressources inscrites au compte d'appui;

b) Il convenait d'examiner les propositions de création de postes en tenant compte des critères énoncés dans le rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/45/493). L'Administration devait se pencher sur les dispositions du document A/45/493 afin de déterminer les critères qui faisaient obstacle à une gestion efficace au vu de l'évolution de la situation et des besoins et du renforcement des procédures d'examen;

c) Certains plans de travail et définitions d'emploi ne fournissaient pas des informations appropriées, claires, précises, cohérentes et à jour permettant de vérifier plus aisément que les postes avaient été affectés conformément aux prévisions.

Rations

En septembre 2006, 10 marchés d'une valeur d'environ 427 360 000 dollars avaient été adjugés par le Département des opérations de maintien de la paix. Le Comité a fait les constatations suivantes :

a) Il convenait de régler les problèmes qui se posaient concernant la gestion des rations, notamment le fait qu'il n'y avait pas de plan de substitution ni d'accord

de rechange pour l'approvisionnement en produits de première nécessité tels que les aliments, que des rations avaient été livrées sans qu'un contrat ait été approuvé, qu'il existait des disparités dans les prix des articles achetés, et qu'il n'y avait pas de clauses pénales dans les contrats;

b) Quatre contrats et leurs avenants portant sur des rations d'une valeur de 197,7 millions de dollars n'étaient pas étayés par des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs, pourtant obligatoires.

Gestion des ressources humaines

Le Département des opérations de maintien de la paix a lancé plusieurs projets pendant l'exercice considéré afin d'améliorer la gestion des ressources humaines. Le Comité a fait les constatations suivantes :

a) Certaines obligations concernant la planification des ressources humaines n'étaient pas respectées, notamment s'agissant de l'établissement d'un plan de formation annuel, la parité des sexes et l'évaluation des besoins en formation du personnel;

b) Le taux global de vacance de postes pour le personnel civil des missions recruté sur le plan international atteignait 26 % en moyenne, soit 3,4 % de moins que pendant l'exercice précédent (29 %);

c) D'autres défaillances ont été constatées dans les domaines suivants : suivi et paiement des heures supplémentaires, primes d'assurance maladie, signature des lettres d'engagement, et approbation des demandes de congé.

Budgétisation axée sur les résultats

La budgétisation axée sur les résultats a été affinée, mais certaines recommandations antérieures du Comité n'ont toujours pas été appliquées par la MINUSTAH et la MINUK, ainsi que le Comité l'a constaté :

a) Certains indicateurs de la MINUSTAH n'étaient pas mesurables, étaient trop vagues, n'étaient pas assortis de délais ou étaient dépourvus d'une corrélation entre les ressources nécessaires et les réalisations escomptées;

b) La MINUK n'était pas dotée d'un système de collecte de données et n'avait donc pas réuni suffisamment de justificatifs sous forme de documents originaux à l'appui des indicateurs de succès, des réalisations et des produits.

Informatique et télématique

a) La MINUL, la MINUK et la MONUG n'ont pas donné suite à la recommandation du Comité tendant à ce que les missions appliquent la norme de l'Organisation selon laquelle il ne doit pas y avoir plus d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau;

b) Les locaux de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ne suffisaient plus à appuyer les transmissions par satellite des missions et des problèmes se posaient dans les domaines suivants : alimentation électrique et systèmes de refroidissement, entrepôts inadaptés au stockage des pièces de rechange et salles de travail exigües.

Projets à effet rapide

Le but des projets à effet rapide est d'aider les missions à être mieux acceptées par les populations hôtes et de produire rapidement des effets aisément repérables. Le Comité a fait les constatations suivantes dans au moins trois missions :

a) À la MINUS et à l'ONUB, les agents d'exécution n'ont pas soumis les rapports mensuels sur les projets en cours, contrevenant ainsi aux mémorandums d'accord;

b) Quinze des 20 projets, soit 75 %, engagés par la MINUEE n'ont pas été terminés dans les six à huit semaines prévues initialement, ce qui allait à l'encontre des objectifs des projets à effet rapide.

Recommandations

Compte tenu de ses constatations, le Comité a formulé un certain nombre de recommandations, dont les principales sont résumées au paragraphe 14.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946 et de ses résolutions 47/211, du 23 décembre 1992, et 49/233 A, du 23 décembre 1994. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (voir ST/SGB/2003/7), ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière des opérations de maintien de la paix au 30 juin 2006 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Les vérificateurs ont notamment vérifié si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière. Ils ont aussi effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Comme l'Assemblée générale l'y a invité au paragraphe 6 de sa résolution 47/211, le Comité a continué d'élargir l'étendue de ses vérifications, qu'il a effectuées au Siège, dans 10 missions opérationnelles et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Il a également vérifié les comptes de trois missions opérationnelles (MONUC, FNUOD et FINUL) au Siège étant donné les conditions de sécurité qui régnaient au moment de l'audit. Il s'est en outre intéressé aux comptes de la MINUSIL et de la MANUTO, qui ont été classées parmi les missions opérationnelles aux fins des états financiers bien que leur mandat se soit achevé le 31 décembre 2005 et le 20 mai 2005, respectivement, et à ceux de 22 missions terminées, du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et du compte d'appui à ces opérations. La liste des missions auditées figure à l'annexe I au présent chapitre.

4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Il avait par ailleurs été invité par l'Assemblée générale à examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et à en rendre compte. On trouvera les informations pertinentes aux paragraphes 10 et 11 ci-après.

5. On trouve également dans le présent rapport des renseignements sur la suite que le Comité a donnée aux demandes formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale concernant le rapport du Comité sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2005 (A/60/784, par. 26 et 30), à savoir :

a) Les résultats de l'étude horizontale sur la coordination entre les organismes du système et les missions intégrées, laquelle devait être menée à bien en juillet 2006;

b) Une analyse plus approfondie consacrée par le Comité à la gestion du compte d'appui et aux dépenses du compte afférentes aux postes et aux autres objets de dépense.

6. Le Comité a continué de faire part à l'Administration des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec elle. Il a présenté 12 de ces lettres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006.

7. Les observations relatives à telle ou telle mission ne portent que sur les lieux ou les missions mentionnés. Elles ne prétendent pas avoir une portée générale ni s'appliquer à d'autres missions ou lieux.

8. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

9. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 14. Les constatations sont exposées en détail aux paragraphes 18 à 373.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice clos le 30 juin 2004

10. En application du paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 adoptée par l'Assemblée générale le 3 avril 1997, le Comité a examiné la suite donnée par l'Administration aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'exercice clos le 30 juin 2004¹. Il confirme qu'aucun point ne reste en suspens à l'exception de ceux qui sont abordés dans le présent rapport.

Exercice clos le 30 juin 2005

11. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée, en date du 23 décembre 1993, le Comité a également passé en revue les mesures prises par l'Administration pour mettre en œuvre les recommandations qu'il avait faites dans son rapport sur l'exercice clos le 30 juin 2005². Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure dans l'annexe II. Sur un total de 72 recommandations, 25 (35 %)

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5 [A/59/5 (Vol. II)], chap. II.

² Ibid., soixantième session, Supplément n° 5 [A/60/5 (Vol. II)], chap. II.

avaient été appliquées, 44 (61 %) étaient en voie d'application et 3 (4 %) n'avaient pas été mises en œuvre.

Dates des recommandations antérieures

12. Le Comité a passé en revue celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées pour déterminer de quand elles dataient, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'en avait prié (A/59/736, par. 8). On trouvera à l'annexe II des renseignements concernant l'exercice au cours duquel les recommandations en question ont été faites pour la première fois.

13. Sur les 44 recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées, 22 (50 %) remontaient à l'exercice 2004/05, 16 (36 %) à l'exercice 2003/04, 4 (10 %) à l'exercice 2002/03, 1 (2 %) à l'exercice 2001/02 et 1 (2 %) à l'exercice 2000/01. Les observations du Comité sur ces recommandations figurent ailleurs dans le présent rapport.

2. Principales recommandations

14. Le Comité recommande que l'Administration ou le Département des opérations de maintien de la paix :

Engagements de dépenses

a) Détermine les raisons pour lesquelles les annulations d'engagements d'exercices antérieurs et les économies réalisées à ce titre ont augmenté et prenne des mesures pour y remédier (par. 39);

b) Veille à ce que les règles de gestion financière 105.7 et 105.9 soient strictement respectées pour ce qui concerne les critères de constatation des engagements non réglés et les engagements soient dûment certifiés et approuvés par les agents ordonnateurs (par. 45);

Passation de marchés et gestion des contrats

c) Vérifie que les rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs soient bien communiqués à la Section des achats (par. 89);

d) Se conforme aux directives du Manuel des achats pour se prémunir contre le risque de défaillances dans l'exécution des contrats (par. 98);

e) Veille à planifier convenablement ses achats et assure un suivi régulier du rythme et de la composition des dépenses de la MINUSTAH et de la MINUK pour garantir le respect de leurs plans d'achat (par. 108);

f) Détermine quels sont les besoins en formation des fonctionnaires chargés des achats dans les missions et réponde à ces besoins (par. 112);

g) Contrôle les dossiers présentés a posteriori de sorte que les retards enregistrés soient dûment justifiés (par. 124);

h) Respecte scrupuleusement l'obligation en vertu de laquelle tous les contrats doivent être signés par les parties contractantes avant leur exécution, et s'emploie à hâter la signature des contrats (par. 134);

Opérations aériennes

- i) **Prenne les mesures voulues pour réduire l'écart entre les heures de vol prévues au budget et les heures de vol effectives des missions (par. 140);**
- j) **Procède à une inspection sur place et à des visites d'évaluation auprès des fournisseurs retenus avant l'octroi effectif des contrats (par. 145);**
- k) **Suive sur une base régulière la présentation des rapports d'évaluation technique (par. 150);**

Gestion du parc de véhicules

- l) **Prenne sans tarder les mesures voulues pour recouvrer les sommes indûment versées, signale les erreurs au fournisseur du système FuelLog et vérifie les procédures de sauvegarde (par. 168);**
- m) **Veille à l'application de la politique de rotation des véhicules (par. 172);**
- n) **Examine et évalue l'efficacité de ses politiques et directives concernant l'utilisation des véhicules des Nations Unies (par. 189);**

Gestion du matériel

- o) **Assure comme il convient la garde, le contrôle, la comptabilisation et la cession du matériel durable (par. 206);**
- p) **Accélère l'approbation de la passation par profits et pertes et la cession des biens durables qui répondent aux critères motivant pareille décision (par. 212);**

Stocks stratégiques pour déploiement rapide

- q) **Réduise les délais d'expédition pour ne pas entraver le fonctionnement des missions destinataires du matériel (par. 223);**
- r) **Procède à l'inspection du matériel stratégique pour déploiement rapide dans les délais fixés (par. 230);**

Gestion des stocks

- s) **Planifie les achats de pièces détachées en s'appuyant sur des estimations réalistes de la consommation de ces pièces et procède rapidement à l'écoulement des pièces hors d'usage et obsolètes (par. 240);**

Coordination régionale

- t) **Accélère la mise en œuvre de plans de coordination régionaux adaptés aux objectifs des missions (par. 250);**
- u) **Se coordonne avec d'autres organismes des Nations Unies et groupes mandatés par ceux-ci, notamment le Bureau des services d'achat interorganisations et le Groupe de travail interorganisations sur les achats, afin d'établir des arrangements consultatifs et de collaboration au niveau des pays, qui pourraient aider les missions à réduire les coûts liés aux achats (par. 253);**

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

v) **Réévalue le montant des fonds alloués au compte d'appui de façon à optimiser l'utilisation (par. 281);**

w) **S'appuie sur l'ensemble des critères relatifs à la création de postes lors de la détermination des postes nécessaires à l'appui aux opérations de maintien de la paix (par. 285);**

Rations

x) **Applique la règle consistant à communiquer au Service des achats des rapports semestriels d'évaluation des prestations des fournisseurs (par. 298);**

Gestion des ressources humaines

y) **Mette en œuvre un plan global de gestion des ressources humaines afin d'attirer et de retenir les fonctionnaires les plus qualifiés et les plus expérimentés (par. 303);**

z) **Poursuive ses efforts afin de pourvoir les postes vacants dans les délais prescrits, en s'attachant à mieux toucher les candidats qualifiés et à nouer des contacts avec les États Membres, les partenaires intervenant dans les activités de maintien de la paix et d'autres organisations (par. 325);**

Budgétisation axée sur les résultats

aa) **Examine son cadre de budgétisation axée sur les résultats de sorte que les indicateurs de succès et les produits soient mesurables, bien précis et assortis d'échéances (par. 351);**

Informatique et télématique

bb) **Prévoit une structure adaptée qui puisse faire office de centre de transmissions par satellite pour toutes les missions de maintien de la paix (par. 364);**

Projets à effet rapide

cc) **Institue un mécanisme de suivi chargé de veiller à ce que les projets à effet rapide soient exécutés conformément aux budget, mandat, conditions, objectifs d'étape et réalisations escomptées qui ont été approuvés (par. 372).**

15. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 33, 50, 53, 57, 61, 65, 76, 83, 86, 117, 130, 153, 159, 162, 177, 180, 184, 197, 214, 218, 227, 234, 237, 257, 290, 294, 309, 311, 317, 328, 332, 337, 357 et 360. Elles ne comprennent pas les sanctions ou mesures disciplinaires que l'Administration ou le Département des opérations de maintien de la paix peuvent souhaiter imposer en application des règles existantes sur des questions telles que les manquements répétés de certains fonctionnaires au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, aux instructions administratives ou à d'autres directives.

B. Coordination des organes de contrôle

16. Afin d'éviter les doubles emplois, le Comité planifie ses audits en coordination avec les autres organes de contrôle et les experts compétents. Il a examiné les activités relatives aux opérations de maintien de la paix que les autres organes de contrôle avaient menées ou prévoyaient de mener, afin de déterminer dans quelle mesure il pourrait se fier aux résultats de ces activités.

17. Lors de ses vérifications, le Comité a pris en considération le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de gestion approfondi du Département des opérations de maintien de la paix (A/60/717). Le Bureau des services de contrôle interne a conclu que si des initiatives avaient été prises ces dernières années concernant notamment le système de planification intégrée et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, ces réalisations n'avaient pas été à la mesure des défis engendrés par l'augmentation rapide du nombre des opérations sur le terrain. Le Bureau a estimé que l'environnement de contrôle était inadéquat et exposait les opérations de maintien de la paix à des risques de fraude et d'abus. Il a donc recommandé l'établissement de mécanismes appropriés qui permettent de responsabiliser les cadres à tous les niveaux. Il a été particulièrement préoccupé par les risques qui ont été décelés dans le domaine des achats, où il a fait un certain nombre de constatations dénotant l'existence d'entorses systématiques aux règlements et règles de l'ONU. Le Bureau a également recensé les domaines dans lesquels on pouvait améliorer la gestion des opérations de maintien de la paix, notamment en réorganisant et en rationalisant les activités budgétaires et en tirant davantage parti de l'informatique.

C. Constatations détaillées et recommandations

1. Situation financière

18. Comme il ressort des données figurant dans le tableau II.1, la situation financière s'est dans l'ensemble améliorée pendant l'exercice clos le 30 juin 2006 par rapport aux exercices précédents.

Tableau II.1
Principaux ratios financiers

	Exercice clos le 30 juin				Numérateur/ dénominateur du ratio pour 2006 ^a
	2003	2004	2005	2006	
Rapport des contributions non acquittées au total des éléments d'actif ^b	0,35	0,46	0,45	0,34	1,271/3,718
Rapport des liquidités au total des éléments d'actif ^c	0,56	0,47	0,48	0,59	2,192/3,718
Rapport des liquidités au passif (missions en cours, y compris le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et la Base de soutien logistique des Nations Unies) ^d	1,18	0,74	0,82	1,25	1,851/1,475

	<i>Exercice clos le 30 juin</i>				<i>Numérateur/ dénominateur du ratio pour 2006^a</i>
	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	
Rapport des liquidités au passif (missions terminées) ^d	0,80	0,65	0,76	0,76	0,341/0,466
Rapport des engagements non réglés au total des éléments de passif ^e	0,56	0,52	0,62	0,57	1,054/1,845

^a En milliards de dollars des États-Unis.

^b Un ratio faible dénote une situation financière saine.

^c Un ratio élevé dénote une situation financière saine.

^d Un ratio faible dénote un volume de liquidités disponibles insuffisant pour le règlement des dettes.

^e Un ratio faible est un indice positif du règlement des engagements.

Crédits ouverts

19. Pendant l'exercice considéré, les crédits ouverts au titre de 15 missions, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et du compte d'appui se sont élevés à 5,1 milliards de dollars, soit une augmentation globale de 13 % par rapport à l'exercice précédent (4 milliards 420 millions de dollars). Cette augmentation, principalement due à l'accroissement du budget de deux missions (247 % dans le cas de la MINUS, 43 % dans celui de la MINUSTAH), a été compensée en grande partie par la réduction du budget de deux missions (98 % dans le cas de la MANUTO, 62 % dans celui de la MINUSIL), dont les mandats ont pris fin en 2005.

20. Le tableau II.2 indique les augmentations et diminutions des crédits ouverts au titre des opérations de maintien de la paix en 2005/06.

Tableau II.2

Crédits ouverts au titre des opérations de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>2005/06</i>	<i>2004/05</i>	<i>Augmentation/ (diminution) (pourcentage)</i>
UNFICYP	47 944	53 266	(10)
FNUOD	43 706	43 033	2
FINUL	99 228	97 804	1
MINURSO	51 067	46 186	11
MONUG	36 380	33 589	8
MINUSIL	113 216	301 868	(62)
MINUK	252 552	308 414	(18)
MONUC	1 157 096	994 782	16
ATNUTO/MANUTO	1 758	85 214	(98)
MINUEE	185 993	216 031	(14)
MINUL	760 687	864 936	(12)
ONUCI	438 169	388 928	13
MINUSTAH	541 302	379 047	43
ONUB	307 693	329 714	(7)

Mission	2005/06	2004/05	Augmentation/ (diminution) (pourcentage)
MINUS	969 469	279 501	247
Total	5 006 260	4 422 313	13

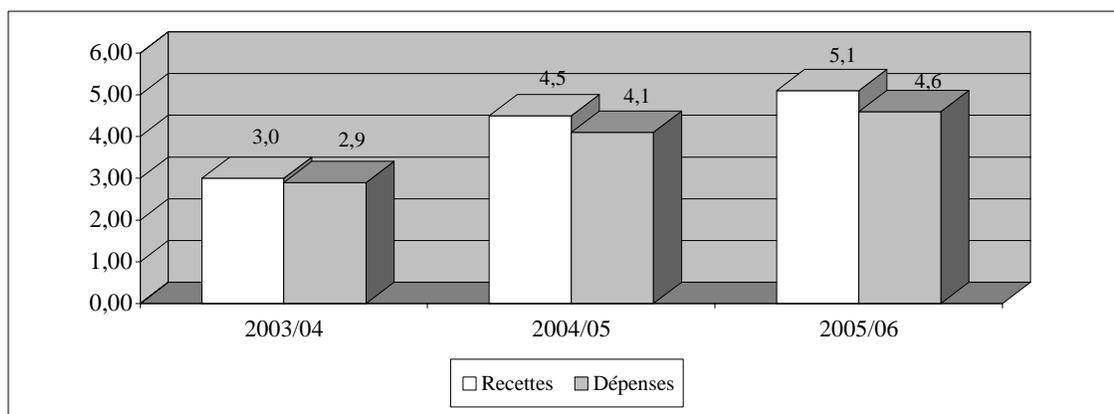
Analyse des recettes et des dépenses

21. Comme il ressort des données indiquées au tableau II.1, le montant total des recettes comptabilisées pour l'exercice clos le 30 juin 2006 s'est chiffré à 5,1 milliards de dollars (4,5 milliards en 2004/05), et celui des dépenses à 4,6 milliards (4,1 milliards en 2004/05).

Figure II.1

Comparaison entre recettes et dépenses en 2003/04, 2004/05 et 2005/06

(En milliards de dollars des États-Unis)



22. L'augmentation des dépenses (plus 12 % environ) (voir tableau II.3) s'explique principalement par l'élargissement de trois missions récemment créées : la MINUS, l'ONUCI et la MINUSTAH, comme il ressort du tableau ci-dessous.

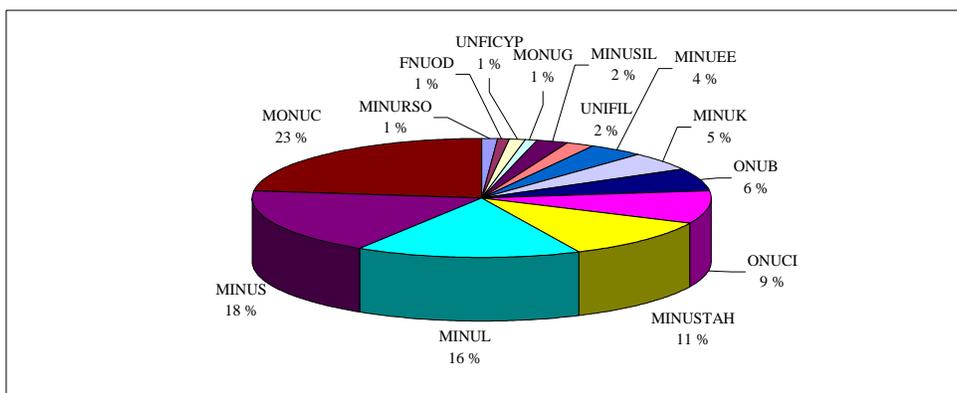
Tableau II.3
Recettes et dépenses des missions créées récemment pour l'exercice clos le 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2005/06			2004/05	
	Recettes	Dépenses	Pourcentage des dépenses totales de maintien de la paix avant élimination de fonds	Dépenses de l'exercice précédent	Augmentation (diminution) en pourcentage
MINUS	980 488	801 124	17	218 866	266
MINUL	774 053	745 514	16	783 915	(5)
ONUCI	443 253	401 660	8	347 345	16
MINUSTAH	546 591	504 450	11	377 235	34
ONUB	311 288	254 372	5	303 794	(16)
Total	3 055 673	2 707 120	57	2 031 155	33
Total avant élimination de fonds	5 352 307	4 769 705		4 333 221	
Élimination de fonds	(203 581)	(186 946)		(258 915)	
Total	5 148 726	4 582 759	100	4 074 306	12

23. La figure II.2 illustre la répartition des dépenses entre les missions en cours.

Figure II.2
Dépenses des missions, en pourcentage du total^a



^a Conformément au tableau 1.1 des états financiers, les pourcentages sont légèrement différents de ceux du tableau II.3 du fait que les dépenses au titre des comptes spéciaux n'ont pas été prises en compte.

24. Une baisse sensible des dépenses, due à la réduction des effectifs, a été enregistrée à la MANUTO, à la MINUSIL, à la MINUK et à l'ONUB, comme l'indique le tableau II.4.

Tableau II.4
Missions affichant une diminution sensible des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Dépenses 2005/06	Dépenses 2004/05	Diminution	Diminution en pourcentage
MINUSIL	91 814	274 789	182 975	67
MANUTO	1 715	81 609	79 894	98
MINUK	246 415	308 285	61 870	20
ONUB	254 372	303 794	49 422	16

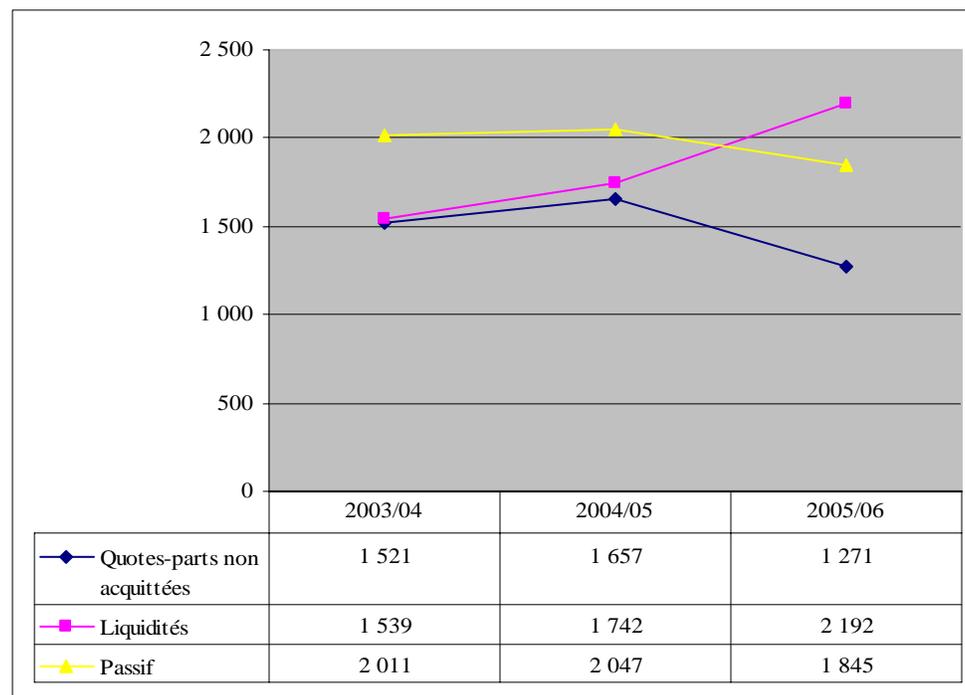
Quotes-parts non acquittées et situation de trésorerie

25. Le montant des quotes-parts non acquittées pour l'exercice clos le 30 juin 2006 a diminué de 23,5 %, s'établissant à 1 milliard 270 millions de dollars (1 milliard 66 millions de dollars en 2004/05).

Figure II.3

Quotes-parts non acquittées, liquidités et passif – comparaison de la situation en 2003/04, 2004/05 et 2005/06

(En millions de dollars des États-Unis)



26. On trouvera dans le tableau II.5 le montant des quotes-parts non acquittées et la situation de trésorerie pour toutes les missions.

Tableau II.5
**Quotes-parts non acquittées, solde de trésorerie et passif des missions
 de maintien de la paix en cours au 30 juin 2006**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Quotes-parts non acquittées		Solde de trésorerie		Passif ^a	
	Montant	Pourcentage	Montant disponible	Pourcentage	Montant	Pourcentage
UNFICYP	16 138	1,27	8 585	0,39	8 823	0,46
FNUOD	16 564	1,30	23 821	1,09	14 917	0,78
FINUL	60 498	4,76	50 532	2,31	32 036	1,67
MINURSO	48 793	3,84	2 677	0,12	21 416	1,12
MONUG	12 224	0,96	2 702	0,12	4 472	0,23
MINUSIL	14 787	1,17	205 069	9,36	78 721	4,10
MINUK	51 003	4,01	5 769	0,26	41 928	2,18
MONUC	123 934	9,75	331 819	15,14	330 104	17,19
ATNUTO/MANUTO	36 751	2,89	19 820	0,90	22 734	1,18
MINUEE	22 394	1,76	46 284	2,11	37 761	1,97
MINUL	57 011	4,49	219 677	10,02	216 728	11,28
ONUCI	41 448	3,26	115 270	5,26	108 490	5,65
MINUSTAH	49 912	3,93	133 480	6,09	133 653	6,96
ONUB	31 128	2,45	120 395	5,49	53 248	2,77
MINUS	147 722	11,62	356 386	16,26	313 887	16,34
Total, missions en cours	730 307	57,46	1 642 286	74,92	1 418 918	73,88
Total, missions achevées et comptes spéciaux	540 605	42,54	549 676	25,08	501 658	26,12
Total, opérations de maintien de la paix	1 270 912	100,00	2 191 962	100,00	1 920 676	100,00

^a Total du passif avant élimination de fonds.

27. Au 30 juin 2006, le montant des quotes-parts non acquittées s'élevait à 1 milliard 270 millions de dollars et celui des sommes à restituer aux États Membres au titre de soldes créditeurs correspondant à des excédents d'exercices antérieurs, à 292,7 millions de dollars, ce qui donne un montant net de 978,2 millions de dollars. Ce montant net diffère du montant des quotes-parts non acquittées figurant dans le rapport sur l'état des contributions (ST/ADM/SER.B/695), qui était de 1 milliard 260 millions de dollars. Cette situation s'explique par le fait que les décisions prises fin juin 2006 concernant les quotes-parts à mettre en recouvrement auprès des États Membres et la restitution à ceux-ci de soldes créditeurs n'avaient pas été prises en compte à cette date. Les ajustements correspondants ont depuis lors été effectués dans les livres comptables et dans les états financiers.

28. Sur le total de 1 milliard 270 millions de dollars, un montant de 706,3 millions de dollars (56 %) était dû depuis plus d'un an, dont 165,7 millions au titre de

missions en cours, 527 millions au titre de missions achevées et 13,6 millions au titre de comptes spéciaux.

29. Le paragraphe 33 des normes comptables du système des Nations Unies dispose que l'organisation peut constituer des provisions pour recouvrement tardif de contributions dues. Une telle provision n'a pas été créée. Il est même précisé dans la note 2, alinéa 1) iii), afférente aux états financiers que « l'Organisation a pour politique de ne pas provisionner les éventuels retards dans le recouvrement des sommes en question ». Si l'Administration avait décidé de constituer une provision pour les quotes-parts non acquittées, on disposerait d'une image plus exacte de la situation financière de l'Organisation.

30. Le montant total des quotes-parts a augmenté à mesure du développement des opérations de maintien de la paix. Le Comité a constaté que le niveau des quotes-parts non acquittées avait augmenté parallèlement.

31. Il est en outre indiqué dans les notes afférentes aux états financiers que certains États Membres ont fait savoir qu'ils ne paieraient pas certains montants non acquittés. Malgré le caractère juridique spécial des quotes-parts et le fait que, d'après les normes comptables du Système des Nations Unies, ces quotes-parts peuvent être reportées sans diminution de valeur, les principes comptables de prudence et de primauté du fond sur la forme imposent une amélioration des pratiques et des écritures comptables.

32. Il convient également de souligner que l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 60/283 du 7 juillet 2006, d'appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) à compter du 1^{er} janvier 2010, et que cette décision risque d'affecter la valeur comptable de ces comptes débiteurs.

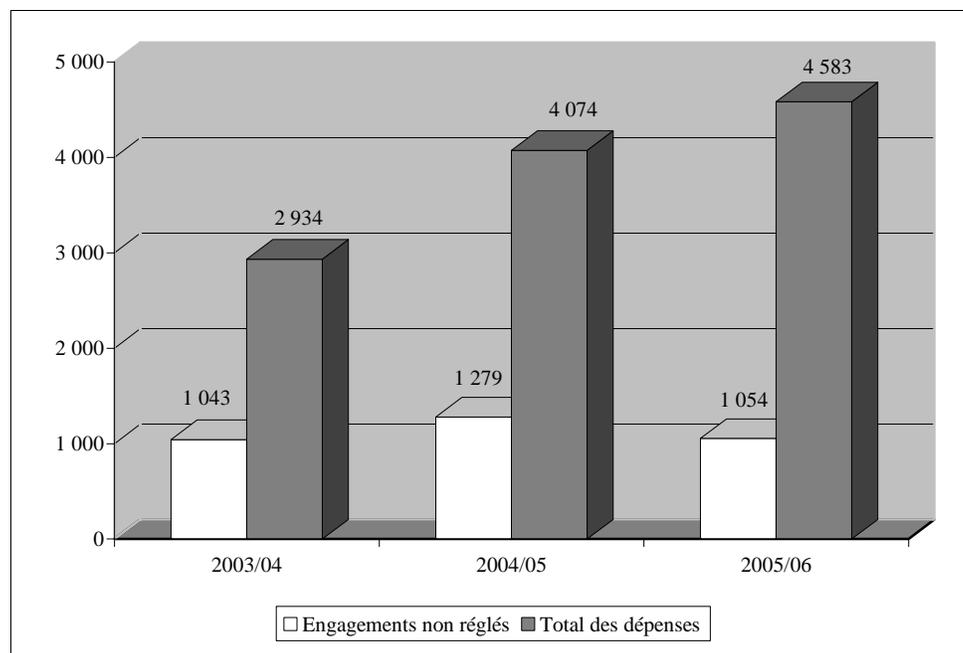
33. Le Comité reste préoccupé par le montant des quotes-parts non acquittées compte tenu des incertitudes qui pèsent sur leur recouvrement, même si ce montant a diminué de 23,5 % au cours de l'exercice considéré, notamment au titre des missions achevées.

Engagements non réglés

34. La part des engagements non réglés (1 milliard 50 millions de dollars) a diminué, passant de 31 % des dépenses en 2004/05 à 23 % en 2005/06, comme le montre la figure II.4. Un montant d'environ 953 millions de dollars (90 %) se rapporte aux engagements de l'exercice en cours, le solde de 101 millions de dollars (2004/05 – 76 millions; 2003/04 – 16 millions; 2002/03 – 9 millions) se rapportant à des engagements d'exercices antérieurs.

Figure II.4
Total des engagements non réglés

(En millions de dollars des États-Unis)



35. Pour les missions en cours, le montant total des engagements au titre de l'exercice considéré s'est élevé à 910 880 000 dollars, soit 20 % du total des dépenses, qui se chiffre à environ 4,6 milliards de dollars.

36. Pour l'exercice clôturé le 30 juin 2006, le montant provenant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs s'est élevé à 304,2 millions de dollars, soit une augmentation de 81,28 % par rapport à l'exercice précédent (167 810 000 dollars). Les engagements annulés représentaient 23,8 % du solde des engagements non réglés de l'exercice précédent (2004/05). Sur l'ensemble des engagements annulés pour l'exercice, 299,9 millions correspondent à des engagements au titre de missions en cours, comme il ressort du tableau II.6.

Tableau II.6
Pourcentage d'engagements annulés pour 2004/05

(En millions de dollars des États-Unis)

Missions	Engagements 2004/05 (a)	Annulations 2005/06 (b)	Pourcentage d'engagements annulés (c) = (b/a)
UNFICYP	52,56	0,64	1,22
FNUOD	42,95	2,87	6,68
FINUL	94,09	11,99	12,74
MINURSO	47,46	0,86	1,81
MONUG	32,73	1,02	3,12

<i>Missions</i>	<i>Engagements 2004/05 (a)</i>	<i>Annulations 2005/06 (b)</i>	<i>Pourcentage d'engagements annulés (c) = (b/a)</i>
MINUSIL	274,79	109,46	39,83
MINUK	308,29	2,96	0,96
MONUC	94,95	44,80	47,18
MANUTO	81,61	30,26	37,08
MINUEE	191,03	12,67	6,63
MINUL	783,92	34,52	4,40
ONUCI	347,34	10,78	3,10
MINUSTAH	377,23	9,22	2,44
ONUB	303,79	12,10	3,98
MINUS	218,87	15,79	7,21
Total	4 097,61	299,94	7,32

37. Pendant l'exercice considéré, des économies totalisant 108,3 millions de dollars ont été enregistrées au moyen du système de traitement par lots des engagements non réglés, qui sert à constater et clore les montants restant dus au titre des engagements non réglés expirés au 30 juin 2006. En outre, on constate, d'après des échantillons reçus de quatre missions en cours (MINUL, MONUC, MINUSIL et MANUTO) qu'un montant total de 106,6 millions de dollars d'engagements annulés correspondait à la liquidation du solde restant dû au titre de ces engagements, qui avaient été souscrits précédemment pour couvrir, notamment, des dépenses relatives au soutien autonome des missions, aux demandes d'indemnisation suite à une infirmité, au matériel appartenant aux contingents (matériel majeur) lors de divers exercices et qui devaient être remboursées aux États Membres.

38. Même si l'annulation d'engagements non valides montre que l'Administration examine régulièrement les engagements non réglés, le fait que les montants annulés ont presque doublé signifie que des fonds ont été alloués à des activités qui, finalement, n'ont pas été exécutées. Compte tenu du principe comptable selon lequel les dépenses sont comptabilisées avant d'être effectivement engagées, le Comité des commissaires aux comptes se demande si des dépenses d'exercices antérieurs n'ont pas été surévaluées.

39. Le Comité des commissaires aux comptes recommande à nouveau³ que l'Administration détermine les raisons pour lesquelles les annulations d'engagements d'exercices antérieurs et les économies réalisées à ce titre ont augmenté et prenne des mesures pour y remédier.

40. Le Département des opérations de maintien de la paix s'est inquiété de ce que la recommandation antérieure⁴ selon laquelle il faudrait examiner les engagements pour s'assurer que seuls les montants valables figurent dans les comptes n'ait pas été appliquée.

³ Ibid., par. 35.

⁴ Ibid., par. 86.

41. L'Administration a informé le Comité qu'il faut examiner avec soin les engagements non réglés et liquider ceux qui n'étaient plus nécessaires, en particulier à la clôture d'un exercice. Le Département a indiqué qu'un des facteurs qui contribuaient à la surévaluation initiale des engagements était le retard pris dans la signature des mémorandums d'accord avec les pays fournisseurs de contingents. Les mémorandums d'accord relatifs à plusieurs contributions importantes au titre du matériel appartenant aux contingents n'avaient été signés que deux ans après le déploiement; ce n'est qu'alors que le montant effectif des sommes à rembourser aux pays fournisseurs de contingents pouvait être déterminé. D'autres économies sont imputables à l'existence de matériel irréparable ou immobilisé, au fait que certains pays fournisseurs de contingents ne respectaient pas les normes applicables au soutien logistique autonome qui avaient été convenues, et au rapatriement anticipé de contingents.

Documents d'engagement de dépenses

42. À la MINUEE, des engagements non réglés totalisant environ un million de dollars apparaissent dans les comptes et états au 30 juin 2006, alors que les commandes correspondantes n'ont été approuvées qu'après la clôture de l'exercice. Qui plus est, 38 documents d'engagement de dépenses, totalisant 1 920 000 dollars, n'avaient pas été approuvés ni signés par l'agent ordonnateur et 9 documents, d'un montant total de 24 326 dollars, n'avaient pas été certifiés. Selon les règles de gestion financière 105.7 à 105.9 de l'ONU, une des conditions nécessaires pour constater des engagements non réglés est qu'il existe un contrat, une commande, un accord, une autorisation ou toute autre forme d'accord écrit entre l'ONU et la tierce partie.

43. Le Comité a constaté qu'à l'ONUCI, les commandes internes continuaient de servir de justificatifs pour les engagements non réglés en 2005/06 et qu'elles représentaient 16 % de l'échantillon qu'il avait examiné (1 567 358 dollars sur 9 787 760,43).

44. Le recours aux commandes internes n'était pas conforme à la règle de gestion financière 105.9 de l'ONU car un contrat qui n'est pas dûment signé par les deux parties ne peut être considéré comme un document d'engagement de dépenses valable.

45. Le Comité des commissaires aux comptes recommande que le Département des opérations de maintien de la paix veille à ce que i) les règles de gestion financière 105.7 à 105.9 soient strictement respectées pour ce qui concerne les critères de constatation des engagements non réglés et ii) les engagements soient dûment certifiés et approuvés par les agents ordonnateurs.

46. Le Département a indiqué que le Bureau de l'appui aux missions donnerait pour instructions aux missions de respecter les règles régissant les crédits réservés dans les comptes pour faire face aux dépenses et de procéder à un examen mensuel des engagements non réglés.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

47. Le Comité a examiné dans quelle mesure les états financiers des opérations de maintien de la paix de l'ONU pour l'exercice clos le 30 juin 2005 étaient présentés conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté

que les états financiers étaient conformes à ces normes pour tous les éléments de caractère significatif.

3. Situation financière des missions achevées

48. La situation financière des missions achevées demeurait préoccupante, dans la mesure où les liquidités disponibles étaient insuffisantes pour faire face aux obligations financières de 8 des 22 missions achevées. Le montant total des quotes-parts non acquittées au titre des missions terminées (527 millions de dollars) représentait 41,5 % du montant total des contributions dues par les États Membres (voir tableau II.7).

49. Le Comité s'est informé de la suite donnée à sa recommandation antérieure⁵ selon laquelle l'apurement des sommes dues de longue date ne pourrait se faire sans le concours des États Membres concernés. L'Administration l'a informé que le Secrétaire général présentait une proposition relative à la consolidation des comptes qui, si elle était approuvée par l'Assemblée générale, permettrait le règlement des sommes dues de longue date dans les comptes des missions clôturées ayant des déficits de trésorerie.

Tableau II.7

Principales données financières concernant les missions de maintien de la paix achevées au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Expiration du mandat</i>	<i>Quotes-parts non acquittées</i>	<i>Liquidités disponibles</i> (a)	<i>Total du passif^a</i> (b)	<i>Excédent/(déficit) de trésorerie par rapport au passif</i> (c) = (a) - (b)
MONUIK	Octobre 2003	782	44 393	38 841	5 552
MINUBH	Décembre 2002	35 488	18 907	7 249	11 658
MONUT	Mai 2000	22	4 909	2 458	2 451
MIPONUH	Mars 2000	19 449	2 001	9 492	(7 491)
MINURCA	Février 2000	35 580	50	23 903	(23 853)
MONUA et UNAVEM	Février 1999	35 844	32 234	10 636	21 598
FORDEPRENU	Février 1999	1 306	16 453	7 623	8 830
ATNUTO	Janvier 1998	8 972	23 217	11 199	12 018
MONUL	Septembre 1997	69	7 859	3 808	4 051
FPNU	Juin 1997	149 356	85 242	11 376	73 866
MINUGUA	Mai 1997	147	35	163	(128)
MINUHA	Juin 1996	211	45 558	15 264	30 294
MINUAR et MONUOR	Mars 1996	1 686	26 887	4 278	22 609
ONUSAL	Avril 1995	2 099	4 877	3 553	1 324
ONUMOZ	Décembre 1994	18 239	652	1 292	(640)
ONUSOM	Mars 1995	59 398	2 900	19 744	(16 844)

⁵ Ibid., par. 41.

<i>Mission</i>	<i>Expiration du mandat</i>	<i>Quotes-parts non acquittées</i>	<i>Liquidités disponibles</i> (a)	<i>Total du passif^a</i> (b)	<i>Excédent/(déficit) de trésorerie par rapport au passif</i> (c) = (a) - (b)
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	Novembre 1994	10	236	108	128
APRONUC	Mars 1994	41 779	540	40 877	(40 337)
GANUPT	Juin 1991	24	19 727	16 644	3 083
GOMNUII	Juin 1991	18	4 481	10	4 471
FUNU	Juin 1967	42 627	–	43 155	(43 155)
ONUC	Juin 1964	73 892	–	46 825	(46 825)
Total		526 998	341 158	318 498	22 660

^a Non compris les dépenses remboursables par les États Membres.

50. Le Comité recommande que l'Administration accélère la présentation de la proposition relative à la consolidation des comptes, qui permettrait le règlement des sommes dues de longue date dans les comptes des missions clôturées présentant des déficits de trésorerie.

4. Contributions volontaires à recevoir et dettes non comptabilisées

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

51. Comme indiqué dans la note g) de l'état financier IV, les contributions volontaires à recevoir au titre de l'UNFICYP se montaient au 30 juin 2006 à environ 6 millions de dollars, dont 5 570 000 dollars pour la période antérieure au 15 juin 1993. Il est prévu, au paragraphe 34 des normes comptables du système des Nations Unies, que des provisions pourront être constituées si le recouvrement des contributions volontaires comptabilisées comme recettes de l'exercice paraît douteux. L'Administration a choisi de ne pas constituer de provision à ce titre. Elle a indiqué que le Secrétaire général continuerait de rechercher l'aide des États Membres concernés afin d'apurer ces montants dus de longue date dans le compte de l'UNFICYP.

52. Comme indiqué dans la note e) de l'état financier IV, pour la période allant du 27 mars 1964 au 15 juin 1993, les engagements imputés au compte de la Force sont limités au montant des contributions volontaires versées au compte spécial. Pour la période allant de la création de la Force au 30 juin 2006, le montant cumulé des engagements non comptabilisés s'élève à 202,8 millions de dollars. Le chiffre correspondant au 30 juin 2005 était de 194,8 millions de dollars. La différence est due aux fluctuations des taux de change.

53. Étant donné que la pratique comptable de l'Organisation des Nations Unies commande que les engagements soient comptabilisés au fur et à mesure, le Comité recommande que le Département des opérations de maintien de la paix prenne acte du passif de 202,8 millions de dollars dans les comptes de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

5. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix

54. Au 30 juin 2006, le montant du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix était de 157,1 millions de dollars, soit 7,1 millions de dollars de plus que le montant approuvé de 150 millions de dollars. Le Fonds comprenait un montant de 12,8 millions de dollars dû par la MINURCA (se rapportant à des exercices antérieurs à juin 1999) et des liquidités se montant à 144,3 millions de dollars (152,9 millions de dollars en 2005). La réserve excédant le montant approuvé a fait l'objet des dispositions de la résolution 59/301 de l'Assemblée générale.

6. Mécanisme de contrôle des fonds

55. Le mécanisme de contrôle des fonds est un système en ligne qui permet de regrouper les données financières provenant des systèmes financiers du Siège et hors Siège.

56. Le Comité a constaté que certains fonctionnaires de l'UNFICYP n'avaient pas été formés à l'utilisation de ce mécanisme.

57. L'Administration a accepté que, comme le Comité le recommandait, tout le personnel intéressé suive une formation à l'utilisation du mécanisme de contrôle des fonds.

58. L'Administration a informé le Comité que, comme suite à la recommandation formulée par le Comité en 2005 tendant à ce que le personnel chargé du budget et des finances ainsi que des centres de gestion des coûts soit formé au mécanisme de contrôle des fonds, une série d'ateliers et de programmes de formation avaient été organisés.

59. Le Comité a noté que le rapprochement entre le mécanisme de contrôle des fonds et la balance préliminaire prévu à la MINUEE pour le 30 juin 2006 n'avait pas été exécuté au 14 septembre 2006, ce qui avait donné lieu à des écarts entre les soldes établis par le mécanisme de contrôle des fonds et la balance préliminaire.

60. La MINUEE a expliqué que le mécanisme de contrôle des fonds incorporait des données provenant du système Sun ainsi que du Système intégré de gestion (SIG), de sorte que toutes les données introduites dans ces systèmes financiers apparaissaient automatiquement dans le mécanisme. Par ailleurs, les données figurant dans les rapports produits à partir du mécanisme de contrôle des fonds, du système Sun et du SIG à une date donnée ne pouvaient être rigoureusement identiques, étant donné que les données apparaissant dans le mécanisme de contrôle des fonds accusaient deux à trois jours de retard. Comme 76 jours s'étaient écoulés entre le 30 juin et le 14 septembre 2006, date de l'audit, il y aurait eu suffisamment de temps pour rapprocher les données de la balance préliminaire et du mécanisme de contrôle des fonds.

61. Le Comité recommande que l'Administration assure le rapprochement en temps voulu du mécanisme de contrôle des fonds et des balances préliminaires et informe en permanence le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité des problèmes rencontrés dans l'application du mécanisme de contrôle des fonds afin de perfectionner celui-ci.

62. Les écarts entre le mécanisme de contrôle des fonds et la balance préliminaire apparaissant dans le système Sun que le Comité avait constatés en septembre 2006

ont été résolus et les données relatives aux dépenses pour 2006 concernant la MINUEE que présente le mécanisme de contrôle des fonds correspondent désormais aux montants comptabilisés dans le système Sun et le SIG.

63. L'Administration a informé le Comité que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité ferait savoir à toutes les missions de maintien de la paix qu'il importait d'examiner systématiquement la synchronisation entre le SIG, le système Sun et le mécanisme de contrôle des fonds.

7. Gestion de la trésorerie

64. Le Comité a relevé que la petite caisse n'était pas toujours contrôlée à la MINUEE, à la MINURSO, à la MONUG et à l'ONUCI.

65. Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que tous les contrôles de petite caisse soient effectués.

8. Liquidation de missions

Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

66. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1573 (2004), a prorogé le mandat de la MANUTO pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005. La MANUTO a achevé sa liquidation sur le terrain le 31 octobre 2005.

67. Au 30 juin 2006, la MANUTO figurait dans les états financiers en tant que mission active. Pour l'exercice considéré, ses dépenses se sont chiffrées à 1,7 million de dollars, pour des recettes totales de 3,5 millions de dollars. Un montant de 1,6 million de dollars a été alloué aux activités de liquidation, qui devaient avoir lieu entre le 21 mai et le 30 juin 2005.

Mission des Nations Unies en Sierra Leone

68. Au 30 juin 2006, la MINUSIL était classée comme mission active, bien que son mandat ait expiré le 31 décembre 2005 et que sa liquidation sur le terrain se soit achevée le 30 juin 2006. Elle a engagé des dépenses d'un montant de 91,8 millions de dollars au titre de l'exercice financier en cours. Des économies ont été réalisées et des annulations ont été effectuées au titre d'engagements d'exercices antérieurs, à hauteur de 109,4 millions de dollars. Conformément à la résolution 60/279 de l'Assemblée générale, les États Membres ont été crédités de 99,2 millions de dollars, représentant le solde inutilisé et des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2005.

9. Passation par profits et pertes de numéraire, de créances et de biens

69. L'Administration a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 106.9, des biens d'une valeur de 4 360 000 dollars (4,5 millions de dollars en 2004/05) avaient été passés par profits et pertes au cours de l'exercice 2005/06. En outre, conformément à la règle de gestion financière 106.8, des créances considérées comme irrécouvrables, pertes de numéraire, sommes indûment versées et autres comptes créditeurs totalisant 63 660 dollars (446 570 en 2004/05) avaient été passés par profits et pertes au cours de l'exercice.

10. Versements à titre gracieux

70. L'Administration a indiqué qu'un montant de 20 511 dollars avait été versé à titre gracieux en tant que réparation du dommage causé à la réputation du requérant (fonctionnaire).

11. Gestion des achats et des marchés**Ventilation des dépenses de fonctionnement**

71. Le montant total des dépenses de fonctionnement engagées pendant l'exercice 2005/06 par les 15 missions en cours (voir tableau II.8 et figure II.5) s'élevait à 1,7 milliard de dollars.

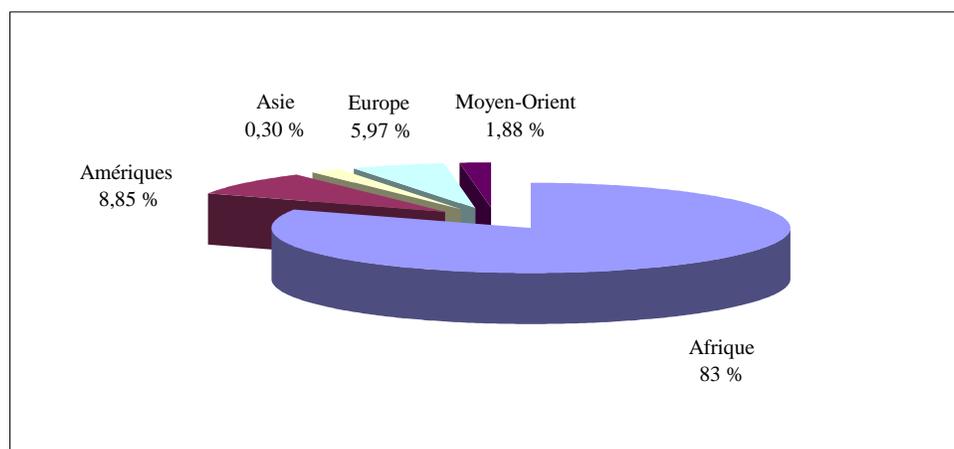
Tableau II.8

Dépenses de fonctionnement des missions et de la BSLB

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Dépenses de fonctionnement</i>
UNFICYP	13 467
FNUOD	12 026
FINUL	20 146
MINURSO	20 323
MONUG	9 595
MINUSIL	25 359
MINUK	27 708
MONUC	443 265
MANUTO	515
MINUEE	50 160
MINUL	220 065
ONUCI	129 600
MINUSTAH	151 131
ONUB	58 783
MINUS	478 372
BSLB – Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide	47 831
Total	1 708 346

Figure II.5
Ventilation des dépenses de fonctionnement des missions, par région



Ventilation par région des contrats-cadres et des commandes

72. Un contrat-cadre est utilisé pour l'achat régulier, pendant une période longue mais généralement inférieure à cinq ans, de certains biens ou services, qu'il permet au demandeur de se procurer en fonction des besoins, sans qu'il soit à chaque fois nécessaire de lancer un appel d'offres. Les délais d'approvisionnement s'en trouvent donc considérablement réduits.

73. Au cours de l'exercice 2005/06, le Service des achats de l'ONU avait conclu 15 nouveaux contrats-cadres, d'un montant total de 103 820 000 dollars, et passé 1 731 commandes, d'un montant total de 617 130 000 dollars, pour le compte du Département des opérations de maintien de la paix. Contrats et commandes ont été attribués à des fournisseurs de 45 pays, comme indiqué dans les tableaux II.9 et II.10.

Tableau II.9
Montant des contrats-cadres, par pays et par région

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Région</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du montant total</i>
États-Unis d'Amérique	Amériques (Amérique du Nord)	76 485 214	73,67
Canada	Amériques	488 750	0,47
Total partiel		76 973 964	74,14
Allemagne	Europe	314 931	0,30
Danemark	Europe	17 880 149	17,22
Norvège	Europe	1 999 651	1,93
Pays-Bas	Europe	211 500	0,20

<i>Pays</i>	<i>Région</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du montant total</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Europe	5 020 516	4,84
Total partiel		25 426 747	24,49
Israël	Moyen-Orient	1 419 160	1,37
Total		103 819 871	100,00

Tableau II.10
Montant des commandes, par pays et par région
 (En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Région</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du montant total</i>
Afrique du Sud	Afrique	38 654 263	6,26
Angola	Afrique	25 009 540	4,05
Éthiopie	Afrique	3 293 400	0,53
Namibie	Afrique	47 750	0,01
Nigéria	Afrique	589 600	0,10
Total partiel		67 594 553	10,95
Australie	Australasie	1 214 094	0,20
Nouvelle-Zélande	Australasie	100 701	0,01
Total partiel		1 314 795	0,21
États-Unis d'Amérique	Amériques	49 438 376	8,01
Canada	Amériques	20 462 800	3,32
Total partiel		69 901 176	11,33
Cambodge	Asie	374 938	0,06
Chine	Asie	37 713	0,01
Inde	Asie	2 895 402	0,47
Japon	Asie	28 174 908	4,56
Pakistan	Asie	4 375 786	0,71
République de Corée	Asie	1 098 150	0,18
Singapour	Asie	245 111	0,04
Thaïlande	Asie	21 307 132	3,45
Total partiel		58 509 140	9,48
Allemagne	Europe	34 967 440	5,66
Autriche	Europe	4 640 395	0,75
Belgique	Europe	643 549	0,10

<i>Pays</i>	<i>Région</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du montant total</i>
Bulgarie	Europe	5 925 525	0,96
Danemark	Europe	8 550 320	1,39
Espagne	Europe	5 703 822	0,92
Estonie	Europe	5 515 441	0,89
Fédération de Russie	Europe	161 919 794	26,23
Finlande	Europe	719 831	0,12
France	Europe	34 064 144	5,52
Hongrie	Europe	10 943	0,01
Irlande	Europe	34 093 764	5,52
Italie	Europe	12 052 941	1,95
Moldova	Europe	3 500 000	0,57
Monaco	Europe	229 645	0,04
Pays-Bas	Europe	955 306	0,15
Portugal	Europe	329 049	0,05
République tchèque	Europe	3 982 043	0,65
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Europe	9 720 529	1,58
Slovaquie	Europe	147 248	0,02
Suède	Europe	969 060	0,16
Suisse	Europe	12 698 788	2,06
Ukraine	Europe	28 811 770	4,67
Total partiel		370 151 347	59,98
Égypte	Moyen-Orient	1 630 900	0,27
Émirats arabes unis	Moyen-Orient	171 598	0,03
Israël	Moyen-Orient	880 655	0,14
Jordanie	Moyen-Orient	46 583 341	7,55
Turquie	Moyen-Orient	391 788	0,06
Total partiel		49 658 282	8,05
Total		617 129 293	100,00

74. Aux termes de la section 9.3.4 2) du Manuel des achats, les fonctionnaires chargés des achats doivent s'employer à assurer une représentation géographique équitable des fournisseurs. En outre, au paragraphe 6 de sa résolution 57/279 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'encourager les organismes des Nations Unies, agissant conformément à leurs mandats respectifs, à prendre de nouvelles mesures pour offrir aux fournisseurs situés dans des pays en développement ou en transition davantage de possibilités d'emporter des marchés. Si les missions déployées en Afrique représentent 83 % du montant total des dépenses de fonctionnement, 56 % du montant des marchés ont été attribués à des fournisseurs européens et 20 % à des fournisseurs du continent

américain. Les figures II.6 et II.7 montrent la ventilation par région des contrats-cadres et des commandes, considérés en valeur et en volume, respectivement.

Figure II.6
Ventilation des marchés selon leur montant
(720 950 000 dollars), par région

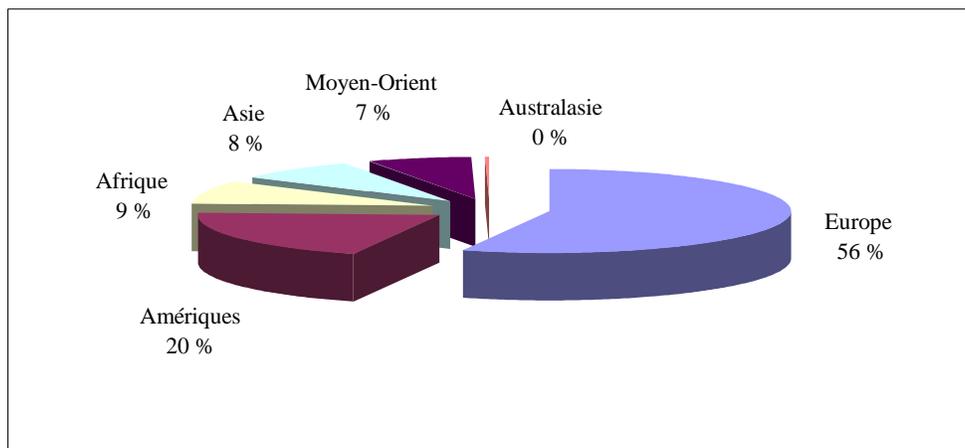
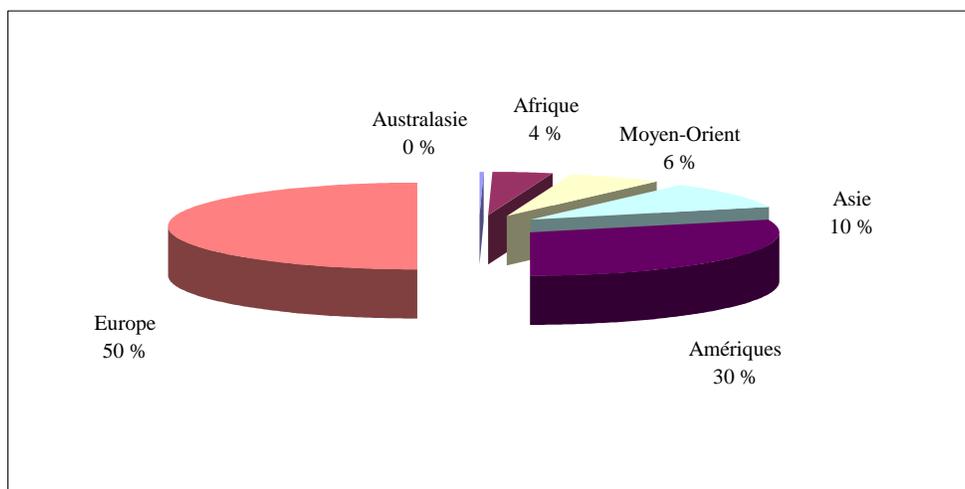


Figure II.7
Ventilation des marchés selon leur nombre
(1 746 marchés), par région



75. Le Comité a constaté que, comme l'année précédente⁶, le Service des achats n'avait pas été en mesure d'influer sur la répartition des contrats par région étant donné que l'attribution des marchés dépendait de la compétitivité des offres faites par les fournisseurs lors de chaque appel d'offres. Pourtant, les fournisseurs des

⁶ Ibid., par. 73.

pays en développement étaient encouragés à s'enregistrer auprès de l'ONU et à participer aux différents appels d'offres, et un certain nombre de séminaires avaient été organisés à cet effet dans des pays en développement. Le Service des achats a indiqué que certains des articles faisant l'objet des contrats-cadres de l'ONU ne pouvaient pas toujours être obtenus auprès des fournisseurs de pays en développement.

76. Le Comité recommande que l'Administration détermine, conformément aux dispositions de la résolution 57/279 de l'Assemblée générale et aux fins d'assurer une répartition géographique plus équitable des marchés, quels sont les obstacles à la participation des pays en développement ou en transition aux appels d'offres.

77. Le Service des achats a indiqué qu'il faisait tout pour sensibiliser les fournisseurs de pays en développement ou en transition. Dans la résolution 61/246, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'étudier de nouveaux moyens d'améliorer les possibilités qui s'offraient aux fournisseurs de ces pays de participer aux appels d'offres, aussi bien au Siège que sur le terrain, et de lui faire rapport à ce sujet lors de la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session.

Achats locaux interorganisations

78. Le Comité a déjà recommandé⁷ que l'Administration prenne des initiatives, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Groupe de travail interorganisations sur les achats et selon un calendrier arrêté à l'avance, pour améliorer les achats interorganisations.

79. Lorsqu'il s'est réuni au Brésil du 5 au 9 juin 2006, le Groupe de travail interorganisations sur les achats s'est fixé quatre objectifs prioritaires concernant la réforme des achats. Ces objectifs étaient les suivants :

- a) Promouvoir les achats en tant que fonction stratégique pour l'obtention des produits des missions;
- b) Améliorer les dispositifs de contrôle interne du Service des achats de l'ONU, notamment sur le plan de la transparence;
- c) Renforcer la profession de fonctionnaire chargé des achats à l'ONU;
- d) Établir un registre des avantages pour recueillir et diffuser des informations sur les mesures prises pour améliorer la qualité des achats et les résultats obtenus à cet égard.

80. Le Comité suivra le cours et les effets de ces récentes initiatives à l'avenir.

Gestion des dossiers des fournisseurs

81. Aux termes de la section 7.10 1) du Manuel des achats, toutes les demandes originales d'enregistrement d'un fournisseur, les pièces justificatives correspondantes, les formulaires d'évaluation du Service des achats et la correspondance concernant une demande doivent être dûment classés dans le dossier approprié.

⁷ Ibid., par. 78.

82. Le Comité a noté qu'à la MINUK, le fichier de fournisseurs n'avait pas été mis à jour.

83. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer aux dispositions du Manuel des achats concernant la tenue des dossiers des fournisseurs.

Enregistrement des fournisseurs locaux

84. Donnant suite au précédent rapport du Comité⁸, le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué qu'il mettrait au point des directives pour l'enregistrement des fournisseurs locaux, en consultation avec les missions.

85. Le Comité a noté que le Service des achats s'intéresserait à l'éventail complet des questions liées à l'enregistrement des fournisseurs au Siège et dans les missions, notamment au Comité d'enregistrement des fournisseurs et au Comité d'examen des fournisseurs, comme indiqué aux paragraphes 28 à 31 du document A/60/846/Add.5. Cette initiative est en cours et devrait être menée à son terme en 2007.

86. Le Comité recommande que l'Administration hâte la publication de directives pour l'enregistrement des fournisseurs locaux établies en consultation avec les missions.

Rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs

87. Dans ses précédents rapports⁹, le Comité avait recommandé que l'Administration veille à ce que les missions établissent des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs pendant l'exécution des marchés et à la fin des contrats.

88. Lors de l'audit faisant l'objet du présent rapport, le Comité a constaté que les services organiques demandeurs de la MINURSO, de la MINUS et de la BSLB n'avaient pas régulièrement établi de rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs et que certains de ceux qui avaient été établis n'avaient pas été communiqués à la Section des achats. Faute de recevoir le rapport d'évaluation correspondant, celle-ci n'a aucune garantie que les prestations du fournisseur ont donné satisfaction, condition préalable à toute prorogation de contrat, conformément aux dispositions de la section 15.1 3) du Manuel des achats.

89. Le Comité recommande à nouveau que le Département des opérations de maintien de la paix vérifie que les rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs soient bien communiqués à la Section des achats.

90. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que le portail Web au moyen duquel les missions transmettraient leurs rapports d'évaluation était pleinement opérationnel. À la MINUS, il avait élaboré un formulaire électronique d'évaluation des prestations des fournisseurs, qu'il était en train de diffuser auprès des unités à comptabilité autonome. La BSLB avait pour sa part mis en vigueur des procédures visant à garantir que les unités à comptabilité autonome établissent des rapports d'évaluation des prestations dans le cas des fournisseurs locaux, et que ces rapports soient communiqués à la Section des achats.

⁸ Ibid., par. 82.

⁹ Ibid., par. 86.

Garantie de bonne fin

91. Aux termes de la section 13.6.3 3) j) du Manuel des achats, le versement d'une garantie de bonne fin, représentant habituellement de 10 % à 30 % du prix du contrat, est en général exigé de l'entrepreneur au moment de la signature d'un contrat d'une valeur supérieure à 100 000 dollars, cette garantie étant retenue si l'entrepreneur ne corrige pas de façon satisfaisante un défaut d'exécution éventuel dans les 30 jours qui suivent sa notification. Cette garantie est pour l'ONU une sûreté portant sur l'exécution par l'entrepreneur des travaux requis.

92. Le Comité, faisant le point de la suite donnée à la recommandation qu'il avait formulée précédemment¹⁰, à savoir que des garanties de bonne fin devaient être obtenues des fournisseurs dans les délais prévus, s'est inquiété de constater que ses conclusions sur ce point évoluaient peu d'un exercice à l'autre.

93. En examinant un échantillon de 20 contrats-cadres au Siège de l'ONU, le Comité a constaté que 14 d'entre eux, d'un montant total de 428,4 millions de dollars, étaient assortis de garanties de bonne fin s'élevant à 9 040 000 dollars seulement, soit 33,8 millions de dollars de moins que le montant minimum de 42,8 millions de dollars (10 %) exigé. Il demeure préoccupé par les conséquences financières qui pourraient résulter de l'absence de garanties suffisantes. À l'UNFICYP, il a relevé que dans 10 cas sur 11, les garanties de bonne fin obtenues étaient inférieures au montant réglementaire. Il a également noté que le montant de ces cautions n'avait pas augmenté, bien que la signature d'avenants aux contrats initiaux ait entraîné une hausse du montant des marchés.

94. L'examen des formulaires de demande d'enregistrement a révélé que les fournisseurs intéressés devaient seulement y indiquer le montant maximum de la garantie de bonne fin. C'est pourquoi les montants mentionnés ne tenaient pas compte du seuil plancher, à savoir 10 % du montant du marché.

95. Les garanties de bonne fin indiquées ne s'appliquaient qu'à la période couverte par le contrat initial, et non aux prorogations résultant de la signature d'avenants, y compris lorsque ceux-ci avaient pour objet de relever le montant maximum des achats.

96. Le Service des achats a souligné que la décision d'exiger une telle garantie devrait être fondée sur des facteurs comme la réputation et l'expérience du fournisseur, ainsi que le coût de la garantie, compte tenu de l'estimation du risque potentiel encouru par l'ONU au cas où le fournisseur n'exécuterait pas le contrat de façon satisfaisante. Le montant de la garantie de bonne fin est établi par un spécialiste en fonction de divers facteurs, notamment la nature de la branche d'activité concernée et le risque financier ou opérationnel encouru par l'ONU, tel qu'il a été déterminé par le Service des achats lors de la publication de l'appel d'offres.

97. Le Service des achats a expliqué qu'au cours de la première année de l'exécution d'un contrat-cadre, les prestations du fournisseur étaient habituellement suivies de près de façon à garantir le respect des normes de qualité. Les risques diminuaient donc à l'issue de cette période et il pouvait s'avérer inutile d'obtenir une nouvelle garantie de bonne fin. Les taux de 10 % et 30 % du montant du marché

¹⁰ Ibid., par. 99.

étaient donnés à titre indicatif et ne correspondaient pas à des taux plancher et plafond.

98. Le Comité recommande que l'Administration se conforme aux directives du Manuel des achats pour se prémunir contre le risque de défaillances dans l'exécution des contrats.

Personnel chargé des achats

99. Le Comité s'est enquis de la suite donnée à la recommandation qu'il avait formulée précédemment¹¹, dans laquelle il demandait que l'Administration détermine les causes profondes des taux de vacance de postes élevés constatés dans les sections des achats de certaines missions et mette en place un plan d'action adapté pour ramener ces taux à un niveau acceptable.

100. Le Département des opérations de maintien de la paix a fait savoir qu'il lui était très difficile, depuis quelque temps, de recruter et de retenir dans les sections des achats du personnel hautement qualifié et très efficace, ayant notamment une expérience directe des achats à l'ONU, en nombre suffisant.

101. Il a également indiqué avoir lancé, par une note verbale du 16 février 2006 adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation et une lettre du 20 février 2006 adressée aux directeurs des ressources humaines des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents sur le terrain, une campagne de communication visant à attirer un plus grand nombre de candidats dans le secteur des achats.

102. Pour apaiser les inquiétudes suscitées par les résultats des récents audits, le Département des opérations de maintien de la paix avait recruté à l'extérieur, sur concours, 10 spécialistes des achats hautement qualifiés, qui suivaient actuellement une formation intensive aux règles et procédures d'achat en vigueur à l'ONU avant d'être déployés dans les missions. Cette initiative avait pour principal objet de renforcer les capacités des missions dans le domaine des achats en y affectant des spécialistes qui mettraient leurs connaissances techniques au service de l'Organisation et qui, une fois déployés, seraient pleinement opérationnels grâce à une solide maîtrise des règles et procédures d'achat propres à l'ONU.

Planification des achats

103. Le Comité a examiné la suite donnée dans certaines missions aux recommandations qu'il avait précédemment formulées¹² concernant la présentation et la révision des plans d'achat dans les délais prescrits. Une étude des indicateurs clefs réalisée dans ces missions a révélé la persistance de plusieurs problèmes qui, s'ils ne sont pas réglés, pourraient nuire à la qualité et à la rentabilité des achats.

104. Lors du dernier audit de la MINUK, le Comité a constaté que 174 (41 %) des 420 bons de commande établis au titre du crédit alloué à la Mission (hors documents d'engagement de dépenses) pour un montant total de 15 060 000 dollars avaient été émis au cours du dernier trimestre de l'exercice, ce qui illustre les effets de la non-planification des achats. Une analyse plus poussée a fait apparaître que les commandes passées au seul mois de juin 2006 s'élevaient à 5 740 000 dollars, ce

¹¹ Ibid., par. 101.

¹² Ibid., par. 109.

qui représente 74 % du montant des commandes du quatrième trimestre (7 750 000 dollars).

105. De même, à la MINUSTAH, sur un montant total de 98 300 000 dollars de dépenses engagées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, 25 760 000 dollars (26 %) se rapportaient au dernier trimestre, dont 21 150 000 dollars au mois de juin 2006, soit un accroissement de 484 % par rapport au montant des dépenses du mois précédent. La MINUSTAH a expliqué que la passation tardive de ces bons de commande était due à des circonstances particulières.

106. À l'ONUCI, le plan d'achat de l'exercice 2005/06, établi pour un montant total de 85 millions de dollars, avait été communiqué au Siège de l'ONU. Deux services n'y figuraient pas : le Bureau de l'information et la Section de la sécurité. L'ONUCI n'a été en mesure de produire aucun document officiel d'approbation par le Siège de son plan d'achat annuel.

107. En ce qui concerne la MINUSTAH, le Département des opérations de maintien de la paix a fait observer qu'elle établissait des rapports mensuels sur l'état des engagements non réglés afin que les responsables des centres de coûts fassent le nécessaire pour liquider ceux qui n'étaient plus valables. L'importance du solde des engagements non réglés dans les comptes des exercices 2004/05 et 2005/06 s'expliquait par la dégradation des conditions de sécurité dans lesquelles la Mission menait ses activités.

108. Le Comité recommande à nouveau que le Département des opérations de maintien de la paix : i) veille à planifier convenablement ses achats; ii) assure un suivi régulier du rythme et de la composition des dépenses de la MINUSTAH et de la MINUK pour garantir le respect de leurs plans d'achat.

109. Le Département des opérations de maintien de la paix a souscrit à la recommandation selon laquelle les missions devraient systématiquement recourir aux plans d'achat en tant que mécanisme propre à faciliter la bonne gestion des achats. La MINUSTAH a confirmé que tous les engagements contractés apparaissant dans les comptes étaient valables.

Formation des fonctionnaires chargés des achats

110. Le Comité a examiné la suite donnée dans certaines missions à la recommandation qu'il avait précédemment formulée¹³ tendant à ce que les besoins en formation des fonctionnaires chargés des achats soient déterminés puis communiqués au Siège. Une formation adéquate contribue pour beaucoup à l'efficacité des contrôles et à la qualité des prestations. Elle permet aussi d'assurer une productivité élevée et un transfert approprié des compétences, transfert auquel il convient de donner un caractère continu.

111. Le Comité s'est penché sur la formation dispensée aux fonctionnaires chargés des achats pendant l'exercice 2005/06 et a fait les observations suivantes :

a) La MINUSTAH et la MINUK n'avaient pas officiellement défini les besoins en formation des membres de leur personnel chargés des achats;

b) La MINUSTAH ne dispensait aucune formation théorique aux fonctionnaires chargés des achats et ne disposait d'aucun budget à cet effet. L'utilité

¹³ Ibid., par. 118.

de la formation assurée par le Groupe de la gestion des marchés n'avait pas été évaluée;

c) L'ONUCI ne bénéficiait plus d'aucune aide à la formation digne de ce nom depuis avril 2005.

112. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait à nouveau, de déterminer quels étaient les besoins en formation des fonctionnaires chargés des achats dans les missions et de répondre à ces besoins.

113. Le Département des opérations de maintien de la paix est attaché à ce que ses fonctionnaires, notamment ceux qui sont chargés des achats, reçoivent la formation nécessaire au renforcement de leurs compétences. À cette fin, il collabore avec le Département de la gestion pour l'aider à arrêter définitivement un calendrier de formation pour l'exercice 2007/08. En novembre 2006, il a établi à l'intention de toutes les missions de maintien de la paix, y compris la MINUSTAH et la MINUK, des directives concernant les fonds à inscrire au budget de l'exercice 2007/08 au titre de la formation des fonctionnaires chargés des achats, compte tenu des orientations données par le Département de la gestion.

Application des directives sur les principes déontologiques applicables au personnel et aux fournisseurs

114. Le Comité a examiné la suite donnée dans certaines missions à la recommandation qu'il avait précédemment formulée¹⁴ concernant l'application des directives sur les principes déontologiques auxquels devaient se conformer les fonctionnaires chargés des achats.

115. La circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2006/6 relative aux déclarations de situation financière et d'intérêts, en date du 10 avril 2006, est entrée en vigueur. En vertu de ses dispositions, les fonctionnaires internationaux des sections des achats doivent souscrire une déclaration de situation financière ou une déclaration d'intérêts.

116. Au moment de l'audit, les fonctionnaires chargés des achats à la MINUL n'étaient pas encore tenus de signer une déclaration reconnaissant l'obligation d'indépendance.

117. Le Comité recommande que le Département des opérations de maintien de la paix veille à ce que tous les fonctionnaires participant à des activités d'achat signent une déclaration relative à l'obligation d'indépendance.

Approbation des marchés a posteriori

118. En vertu des pouvoirs en matière d'achat délégués aux missions, les transactions dont le montant est estimé à plus de 200 000 dollars par le chef de l'administration d'une mission ou la personne ayant qualité pour le représenter doivent être signalées au Service des achats du Siège en vue de leur examen par le Comité des marchés du Siège. Les chefs de l'administration des missions ne sont autorisés à conclure des marchés sans les avoir d'abord soumis à l'examen du Comité des marchés du Siège et à remettre les dossiers a posteriori au Service des achats que dans de rares cas d'urgence manifeste.

¹⁴ Ibid., par. 121.

119. Aux termes de la section 9.5.2 1) du Manuel des achats de l'ONU, l'urgence manifeste se définit comme un besoin dont le caractère impératif et exceptionnel n'est pas imputable à un manque de planification, à une mauvaise gestion ou à des craintes quant à la disponibilité ultérieure de fonds, qu'il faut satisfaire immédiatement, faute de quoi il en résulterait un préjudice grave (pertes de biens ou de vies humaines ou dommages corporels ou matériels).

120. Le Comité a noté que la MINUSTAH avait remis cinq dossiers au Service des achats en vue de leur examen et de la formulation d'une recommandation finale par le Comité des marchés du Siège. Les tableaux II.11 et II.12 illustrent les délais de traitement des dossiers présentés a posteriori.

Tableau II.11

MINUSTAH : délais de traitement des dossiers présentés a posteriori qui n'ont pas encore reçu l'approbation du Comité des marchés du Siège

<i>Dossier</i>	<i>Montant du marché (en dollars É.-U.)</i>	<i>Date de la première présentation du dossier au Service des achats par la MINUSTAH</i>	<i>Nombre de jours écoulés entre la date de première présentation du dossier au Service des achats et le 30 juin 2006</i>
Location de biens pour l'unité de police constituée jordanienne (camp de Tuf)	639 232	16 décembre 2005	196
Location de logements pour le contingent espagnol (Fort-Liberté)	478 000	21 décembre 2005	191
Signature d'un avenant à un bail de location portant sur la location de nouveaux locaux et la prorogation du bail	2 312 909	18 décembre 2005	194
Prestation de services de pompage de fosses septiques	2 549 742	7 mars 2005	480
Hébergement des officiers d'état-major	1 692 130	1 ^{er} janvier 2005	545

Tableau II.12
**MINUSTAH : délais d'approbation par le Comité des marchés du Siège
des dossiers présentés a posteriori au Service des achats**

<i>Dossier</i>	<i>Montant du marché (en dollars É.-U.)</i>	<i>Date de la première présentation du dossier au Service des achats par la MINUSTAH</i>	<i>Nombre de jours écoulés entre la date de première présentation du dossier au Service des achats et la date de la recommandation finale du Comité des marchés du Siège</i>
Travaux concernant des centres médicaux de niveau III	378 277	5 juillet 2005	357
Approvisionnement en carburant pour véhicules	16 238 960	18 mai 2005	419
Approvisionnement en essence d'aviation	6 929 366	26 janvier 2005	433
Location d'un terrain pour le contingent brésilien	720 000	30 juin 2006	39
Location de l'hôtel Bahaiya (Fort-Liberté)	1 117 500	31 mai 2005	365
Total	25 384 103		

121. En outre, des marchés d'un montant total de 11 490 000 dollars ont été conclus avec trois fournisseurs avant d'avoir été approuvés par le Comité des marchés du Siège. Ils portaient sur la fourniture d'essence d'aviation et de carburant pour véhicules et le pompage de fosses septiques.

122. L'ONUCI a attribué 11 marchés, d'un montant total de 4 311 284 dollars, après engagement des dépenses correspondantes, alors que 7 marchés avaient été octroyés de la sorte au cours de l'année précédente, pour un montant total de 1 210 898 dollars. Le Comité ne peut cependant pas confirmer que les marchés approuvés a posteriori n'ont pas été plus nombreux, étant donné que l'ONUCI n'en garde pas trace. Celle-ci a expliqué que le mode d'attribution de ces marchés avait été dicté par l'arrivée de renforts à un moment où toute planification était impossible.

123. En septembre 2005, le Contrôleur a fait diffuser à tous les chefs de département et chefs de l'administration des missions une note dans laquelle il expliquait que le nombre de marchés approuvés a posteriori augmentait à une vitesse inquiétante et qu'on pouvait imputer l'essentiel de ces marchés, ces dernières années, à une planification insuffisante et à des retards administratifs évitables. Il a indiqué qu'en approuvant des marchés a posteriori, l'Organisation risquait d'essuyer des plaintes des fournisseurs, du fait de l'absence de contrats en bonne et due forme, ainsi que des critiques justifiées de la part des États Membres et des organes de contrôle, compte tenu des lacunes constatées au niveau de la planification des achats et des mécanismes de contrôle interne.

124. **Le Comité recommande à nouveau¹⁵ que l'Administration contrôle les dossiers présentés a posteriori de sorte que les retards enregistrés soient dûment justifiés.**

Délais d'approbation des marchés

125. Le Comité a examiné la suite donnée à la recommandation qu'il avait formulée précédemment¹⁶, tendant à ce que l'Administration raccourcisse le délai qui s'écoule entre la date à laquelle les dossiers sont soumis au Siège et la date de la recommandation finale du Comité des marchés du Siège. L'Administration a informé le Comité qu'elle était en train de mettre en œuvre cette recommandation mais se heurtait à un manque de ressources. Toutefois, une demande de crédits additionnels était en cours.

126. À la MINUL, le Comité a constaté que les délais d'approbation se situaient dans la fourchette autorisée dans le Manuel des achats, mais que, sur un total de 1 142 bons de commande, 470 avaient été approuvés après plus de 60 jours, tandis que 197 l'avaient été après plus de 120 jours. Il a également noté que les motifs des retards qui se produisaient au cours du processus d'achat étaient nombreux, allant de la révision des bons de commande ou des demandes de fourniture de biens ou services à la rétention des biens au port de dédouanement. Bien que le Groupe de l'appui aux achats veillât en permanence au respect du calendrier des achats, on continuait d'enregistrer des retards.

127. Le Département des opérations de maintien de la paix a fait savoir au Comité qu'il avait amélioré le suivi des prestations des fournisseurs et pris des mesures appropriées pour réduire encore les délais d'approvisionnement.

Délégation de pouvoirs

128. À l'UNMOGIP, 16 commandes, d'un montant total de 244 038 dollars, avaient été approuvées par deux fonctionnaires non habilités à le faire, le premier ayant excédé les pouvoirs qui lui avaient été délégués (125 726 dollars) et le second n'ayant bénéficié d'aucune délégation de pouvoirs (118 312 dollars).

129. À l'ONUCI, le chef de l'Administration a délégué ses pouvoirs en matière d'achats au chef de la Section des achats, qui n'était pas autorisé à les déléguer à son tour. Or, le Comité a noté que celui-ci les avait délégués à son assistant par une note datée du 30 janvier 2006, et que l'assistant en question avait approuvé 231 commandes, d'un montant total de 11 millions de dollars, pendant l'exercice.

130. **Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer aux règles régissant la délégation de pouvoirs en matière d'achats.**

Contrats et bons de commande non signés avant exécution

131. À la MINUSTAH, le Comité a constaté que les contrats d'approvisionnement en essence d'aviation et carburant pour véhicules établis entre la MINUSTAH et deux fournisseurs sous la référence PD/C0153/04 n'avaient pas été signés. Le chef de la Section des achats a expliqué que le premier contrat avait été envoyé pour

¹⁵ Ibid., par. 131.

¹⁶ Ibid., par. 137.

signature au fournisseur, qui l'avait renvoyé après en avoir modifié les clauses. À ce jour, aucun accord n'avait été conclu sur les clauses générales du contrat.

132. Deux premiers versements de 5 220 000 dollars et 12 050 000 dollars avaient été effectués au titre de la fourniture d'essence d'aviation et de carburant pour véhicules, respectivement, tandis que les contrats correspondants étaient soumis au Service des achats pour présentation au Comité des marchés du Siège.

133. De son côté, l'ONUB avait fait appel aux services d'une agence de voyage pour s'occuper des voyages en mission de son personnel et des déplacements de consultants, de représentants gouvernementaux ainsi que de fonctionnaires et des personnes à leur charge, sans avoir conclu aucun accord écrit. Bien qu'elle ait préalablement accepté les conditions afférentes au marché, comme le prouve l'ordre d'exécution émis par la Mission, et commencé à fournir les services pour lesquels elle avait été engagée, l'agence de voyage a continué de faire des contre-propositions au sujet du montant de ses honoraires.

134. Le Comité recommande que le Département des opérations de maintien de la paix respecte scrupuleusement l'obligation en vertu de laquelle tous les contrats doivent être signés par les parties contractantes avant leur exécution, et s'emploie à hâter la signature des contrats.

135. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué qu'il n'avait d'autre choix, à la MINUSTAH, que de conserver le fournisseur actuel, même si le contrat n'avait pas été signé, compte tenu du caractère indispensable des services reçus.

12. Opérations aériennes

Analyse des opérations aériennes

136. Le Département disposait d'une flotte de 226 appareils pendant l'exercice 2005/06 (contre 168 pendant l'exercice 2004/05), dont 167 hélicoptères (135 pendant l'exercice 2004/05) et 59 avions (53 pendant l'exercice 2004/05). Le tableau II.13 ci-après présente la répartition de la flotte aérienne entre les différentes missions.

Tableau II.13
**Répartition de la flotte aérienne des Nations Unies
entre les différentes missions (au 30 juin 2006)**

<i>Mission</i>	<i>Avions</i>	<i>Hélicoptères</i>	Total
MINURSO	3	3	6
MONUC	28	73	101
ONUCI	3	8	12
UNFICYP	0	3	3
MONUG	1	1	2
FINUL	0	7	7
MANUA	4	0	4
MINUL	2	22	24
BINUSIL	0	2	2
BUNUTIL	1	2	3

<i>Mission</i>	<i>Avions</i>	<i>Hélicoptères</i>	Total
MINUK	0	1	1
MINUEE	2	3	5
MINUSTAH	1	8	9
ONUB	0	4	4
MINUS	14	30	44
Total	59	167	226

137. Comme cela s'était déjà produit pendant l'exercice précédent¹⁷, le budget total prévu pour les opérations aériennes, soit 450,7 millions de dollars (459,5 millions de dollars pendant l'exercice 2004/05), n'a pas été dépensé dans son intégralité. Les dépenses effectives se sont chiffrées à 345,7 millions de dollars (371,2 millions de dollars pour l'exercice 2004/05), soit 104,9 millions (23,3 %) de moins que le montant inscrit au budget. Le tableau II.14 ci-après contient une ventilation des dépenses et des heures de vol pour chaque mission, avec comparaison des chiffres du budget et des chiffres effectifs. Le nombre total d'heures de vol effectives (108 445, contre 90 973 en 2004/05) était inférieur de 57 264 heures (34,6 %) au nombre d'heures prévu au budget (165 709 contre 133 296 en 2004/05).

¹⁷ Ibid., par. 139.

Tableau II.14
Opérations aériennes

A. Dépenses et heures de vol

		MINURSO	MINUSTAH	MONUC	ONUB	ONUCI	MANUA	UNFICYP	FINUL	MINUEE	MINUK	MINUL	MINUS	MONUG	Total
Montant total du budget des missions consacré aux opérations aériennes (en milliers de dollars É.-U.)	Crédit ouvert	9 767,70	17 447,50	180 742,30	12 522,30	38 446,30	16 440,80	1 345,90	1 234,70	17 342,60	2 004,10	47 173,20	104 054,10	2 055,10	450 660,60
	Dépenses effectives	6 783,20	14 619,20	138 345,80	4 066,40	25 891,60	9 433,70	1 358,60	1 432,70	9 569,20	527,10	46 232,00	86 101,40	1 325,50	345 686,60
	Écart	-2 984,50	-2 828,30	-42 396,50	-8 455,90	-12 554,70	-7 007,10	12,70	198,00	-7 773,40	-1 477,00	-941,20	-17 952,70	-729,60	-104 890,00
	Écart en pourcentage	-30,55	-16,21	-23,46	-67,53	-32,66	-42,62	0,94	16,04	-44,82	-73,70	-2,00	-17,25	-35,50	-23,28
Heures de vol (tous contrats confondus)	Nombre prévu au budget	3 320,00	7 440,00	53 287,00	5 364,00	10 679,00	5 933,00	1 320,00	780,00	6 552,00	480,00	15 240,00	31 651,00	1 200,00	144 246,00
	Nombre effectif	3 834,00	5 754,00	41 585,00	1 616,00	6 181,00	2 324,00	1 325,00	774,00	3 204,00	212,00	13 408,00	20 109,00	1 035,00	101 360,00
	Écart	-486,00	-1 686,00	-11 703,00	-3 748,00	-4 498,00	-3 609,00	5,00	-6,00	-3 348,00	-268,00	-1 832,00	-11 542,00	-165,00	-42 886,00
	Écart en pourcentage	-11,26	-22,66	-21,96	-69,88	-42,12	-60,83	0,37	-0,82	-51,10	-55,88	-12,02	-36,47	-13,75	-29,73
Heures de vol supplémentaires	Nombre prévu au budget	1 500,00	840,00	11 836,00	-	517,00	1 780,00	0,00	0,00	1 680,00	160,00	3 060,00	0,00	90,00	21 463,00
	Nombre effectif	526,00	260,00	1 521,00	0,00	243,00	209,00	0,00	0,00	15,00	0,00	2 005,00	2 289,00	18,00	7 087,00
	Écart	-974,00	-580,00	-10 315,00	0,00	-274,00	-1 571,00	0,00	0,00	-1 665,00	-160,00	-1 055,00	2 289,00	-72,00	-14 376,00
	Écart en pourcentage	-64,96	-69,07	-87,15	^a	-52,94	-88,23	^a	^a	-99,13	-100,00	-34,48	-	-79,53	-66,98
Nombre total d'heures de vol	Nombre prévu au budget	5 820,00	8 280,00	65 123,00	5 364,00	11 196,00	7 713,00	1 320,00	780,00	8 232,00	640,00	18 300,00	31 651,00	1 290,00	165 709,00
	Nombre effectif	4 359,00	6 014,00	43 105,00	1 616,00	6 424,00	2 533,00	1 325,00	774,00	3 219,00	212,00	15 413,00	22 398,00	1 053,00	108 445,00
	Écart	-1 461,00	-2 266,00	-22 018,00	-3 748,00	-4 772,00	-5 180,00	5,00	-6,00	-5 013,00	-428,00	-2 887,00	-9 252,00	-237,00	-57 264,00
	Écart en pourcentage	-25,10	-27,37	-33,81	-69,88	-42,63	-67,15	0,37	-0,82	-60,90	-66,91	-15,78	-29,23	-18,34	-34,56

Note : Données corroborées par le Département des opérations de maintien de la paix et les éléments figurant dans les rapports sur l'exécution des budgets des missions.

^a Sans objet.

B. Coût des heures de vol

(En dollars des États-Unis)

		MINURSO	MINUSTAH	MONUC	ONUB	ONUCI	MANUA	UNFICYP	FINUL	MINUEE	MINUK	MINUL	MINUS	MONUG	Total
Coût des heures de vol	Montant inscrit au budget	7 847,70	16 607,30	171 863,50	12 522,30	37 688,20	15 818,00	1 345,90	1 234,70	15 542,60	1 976,10	41 727,00	104 054,10	2 046,10	430 273,50
	Montant effectif	6 362,70	14 434,80	137 298,10	4 066,40	25 499,80	9 423,30	1 358,60	1 432,70	9 557,50	527,1	43 797,20	83 841,90	1 323,40	338 923,00
	Écart	-1 485,00	-2 172,50	-34 565,40	-8 455,90	-12 188,40	-6 394,80	12,70	198,00	-5 985,10	-1 449,00	2 070,20	20 212,20	-722,70	91 350,00
	Écart en pourcentage	-18,92	-13,08	-20,11	-67,53	-32,34	-40,43	0,94	16,04	-38,51	-73,32	4,96	-19,42	-35,32	-21,23
Coût des heures de vol supplémentaires	Montant inscrit au budget	1 920,00	840,20	8 878,80	0,00	758,20	622,80	0,00	0,00	1 800,00	28,00	5 446,20	0,00	9,00	20 303,20
	Montant effectif	420,50	184,40	1 047,70	0,00	391,80	10,50	0,00	0,00	11,70	0,00	2 434,80	2 259,50	2,20	6 763,10
	Écart	-1 499,50	-655,80	-7 831,10	0,00	-366,40	-612,30	0,00	0,00	-1 788,30	-28,00	-3 011,40	2 259,50	-6,80	-13 540,10
	Écart en pourcentage	-78,10	-78,06	-88,20	^a	-48,33	-98,32	^a	0,00	-99,35	-100,00	-55,29	0,00	-75,98	-66,69
Coût total	Montant inscrit au budget	9 767,70	17 447,50	180 742,30	12 522,30	38 446,40	16 440,80	1 345,90	1 234,70	17 342,60	2 004,10	47 173,20	104 054,10	2 055,10	450 576,70
	Montant effectif	6 783,20	14 619,20	138 345,80	4 066,40	25 891,60	9 433,70	1 358,60	1 432,70	9 569,20	527,10	46 232,00	86 101,40	1 325,50	345 686,70
	Écart	-2 984,50	-2 828,30	-42 396,50	-8 455,90	-12 554,80	-7 007,10	12,70	198,00	-7 773,30	-1 477,00	-941,20	-17 952,70	-729,60	-104 890,10
	Écart en pourcentage	-30,55	-16,21	-23,46	-67,53	-32,66	-42,62	0,94	16,04	-44,82	-73,70	-2,00	-17,25	-35,50	-23,28

Note : Données corroborées par le Département des opérations de maintien de la paix.

^a Sans objet.

138. Le Département a publié des directives complètes et un modèle en août 2005 afin de faciliter l'établissement des budgets des opérations aériennes. Il a également donné pour consigne aux missions de fonder toutes les projections relatives aux heures de vol sur les données les plus récentes concernant l'utilisation effective des appareils.

139. L'analyse du budget par rapport aux dépenses a révélé que si les crédits inscrits au titre du transport aérien avaient diminué de 10,2 millions de dollars, le nombre d'heures de vol inscrit au budget avait progressé de 31 633 heures, soit 23,7 % de plus que pour l'exercice précédent, signe que les opérations aériennes des missions de maintien de la paix se sont multipliées. Une évaluation plus poussée a montré que 104,9 millions de dollars (23,3 %) n'avaient pas été dépensés à la fin de l'exercice, soit une augmentation de 4,1 % de l'écart entre le montant inscrit au budget et les dépenses effectives par rapport à l'exercice antérieur.

140. Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure¹⁸ selon laquelle le Département devrait prendre les mesures voulues pour réduire l'écart entre les heures de vol prévues au budget et les heures de vol effectives des missions.

141. Le Département a distribué à toutes les missions des directives complètes concernant l'établissement du budget pour l'exercice 2007/08, dans lesquelles il a expliqué comment formuler les estimations relatives aux opérations aériennes. Les spécialistes des opérations aériennes du Département ont organisé des cours spécialisés dans six missions (ONUCI, MINUL, MANUA, MINUS, MONUC et MINUEE) afin d'améliorer l'établissement des budgets.

Habilitation des fournisseurs

142. La première étape consiste en une évaluation des fournisseurs potentiels, le Groupe du transport aérien du Département se chargeant des évaluations techniques et opérationnelles et le Service des achats de l'examen financier. Les fournisseurs retenus sont inscrits dans la base de données relative aux transporteurs aériens, laquelle fait office de fichier principal des fournisseurs; n'y sont inscrits que les fournisseurs habilités à répondre aux appels d'offres.

143. En 2005/06, le fichier principal regroupait des données sur 159 transporteurs aériens (230 pendant l'exercice 2004/05), dont 53 avaient des contrats en cours avec l'Organisation. Vingt-quatre contrats ont été passés avec 17 d'entre eux pendant l'exercice budgétaire 2005/06. Le Département a informé le Comité que le Groupe du transport aérien était actuellement en train de réévaluer tous les transporteurs inscrits sur la liste.

144. Les transporteurs aériens inscrits sur la liste ont été soumis à une évaluation opérationnelle et technique, mais seuls 16 des 53 fournisseurs avec qui des contrats ont été conclus ont subi une inspection de la qualité sur place avant l'octroi du contrat. Les inspections sur place font partie des critères à remplir dans le cadre du programme d'assurance de la qualité des opérations aériennes mis en œuvre par le Département. Le Département a fait savoir que l'habilitation préalable des fournisseurs potentiels était un élément important du programme mais n'a pu mener à bien les inspections faute de ressources. Le Comité juge très préoccupant que l'Administration n'ait pas mis en œuvre les procédures d'habilitation préalable dans

¹⁸ Ibid., par. 144.

leur intégralité avant de passer des marchés avec les transporteurs, compromettant ainsi la fiabilité des services aériens et la sécurité des passagers.

145. Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait, de procéder à une inspection sur place et à des visites d'évaluation auprès des fournisseurs retenus avant l'octroi effectif des contrats afin de veiller à ce que les conditions techniques et opérationnelles soient pleinement satisfaites.

146. Le Département a informé le Comité qu'un programme complet et hiérarchisé avait été élaboré afin de mener à bien les inspections auprès des transporteurs aériens. Il est prévu de faire coïncider les inspections avec la passation de nouveaux marchés de sorte que les transporteurs avec lesquels on envisage de passer des contrats reçoivent la visite des inspecteurs avant l'octroi effectif du contrat.

Personnel chargé des opérations aériennes

147. Le Comité a examiné la suite donnée aux conclusions d'une enquête menée en 2000 par l'Organisation de l'aviation civile internationale en réponse à une recommandation du BSCI qui avait reçu l'approbation du Secrétaire général (voir A/52/1010), conclusions selon lesquelles l'OACI avait recommandé une augmentation du nombre de spécialistes des opérations aériennes afin d'avoir un ratio de 1 administrateur pour 8,75 appareils. Pour l'exercice considéré, 12 postes d'administrateur ont été approuvés pour la Section du transport aérien, mais la gestion de la flotte de 226 appareils repose sur les épaules de 10 administrateurs seulement, soit un ratio de 1 à 22,6.

148. Le Département a fait savoir qu'il avait demandé des effectifs supplémentaires dans le cadre du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2007/08 afin d'étoffer la Section du transport aérien.

Rapports d'évaluation technique

149. L'analyse des rapports d'évaluation portant sur un échantillon de 20 appareils a révélé que six d'entre eux avaient été évalués une seule fois, dans le courant de la deuxième année du contrat, et cinq autres avaient été inspectés quatre fois, tous au cours des années précédentes mais aucun pendant l'année considérée.

150. Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait, de suivre sur une base régulière la présentation des rapports d'évaluation technique.

Structures de coûts

151. Le Comité a examiné la suite donnée à sa recommandation antérieure¹⁹ selon laquelle l'Administration devait déterminer si l'adoption de la nouvelle structure de coûts pour les contrats relatifs aux opérations aériennes avait permis de faire des économies. Le Service des achats a informé le Comité qu'il était en train de recruter un consultant afin de déterminer si la nouvelle structure avait permis de faire des économies et correspondait aux pratiques adoptées ailleurs.

¹⁹ Ibid., par. 168.

Conseil de la sécurité aérienne

152. Le Manuel de la sécurité aérienne du Département prévoit la création d'un Conseil de la sécurité aérienne au Siège et dans chacune des missions des Nations Unies qui procèdent régulièrement à des opérations aériennes. Au Siège, le Conseil sera présidé par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et se réunira au moins une fois tous les six mois ou chaque fois que son président le jugera nécessaire. Dans les missions, le Conseil sera présidé par le chef ou le directeur de l'administration.

153. Le Comité recommande que le Département crée un Conseil de la sécurité aérienne et le charge d'établir des directives relatives à la sécurité aérienne.

154. Le Département estime que la sécurité aérienne devrait désormais être envisagée dans le cadre plus large de la gestion globale de la sécurité. En sa qualité de principale partie prenante, il examine actuellement avec le département chef de file pour les questions de sécurité, à savoir le Département de la sûreté et de la sécurité, la meilleure façon de créer le Conseil de la sécurité aérienne.

Système de localisation

155. Le Comité a examiné la suite donnée à sa recommandation antérieure²⁰ selon laquelle le Département devait accélérer l'étude de faisabilité concernant le système de localisation des aéronefs et la mise en service du système dans toutes les missions. Dans sa résolution 59/299, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de procéder à une analyse plus poussée des fonctions qui pourraient être transférées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. En réponse à cette demande, le Secrétaire général a proposé, dans son rapport publié sous la cote A/60/715, de créer un centre d'opérations aériennes stratégiques, qui serait également chargé du suivi de la flotte de l'Organisation à partir de la Base de soutien logistique.

156. L'Assemblée générale a examiné et approuvé le rapport du Secrétaire général dans sa résolution 20/267, et le Département a demandé les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la Base pour l'exercice 2007/08.

Passagers ne travaillant pas pour l'ONU

157. Des passagers ne travaillant pas pour l'ONU ont pu monter à bord d'appareils appartenant à l'Organisation afin de se rendre dans différentes régions au Soudan, sans y avoir pour autant été autorisés par les fonctionnaires de l'Organisation habilités à délivrer pareille autorisation. Deux autorisations ont été accordées sans que la raison donnée pour les voyages ait un rapport avec le mandat de la MINUS; une demande d'autorisation n'était pas accompagnée d'un formulaire de décharge de responsabilité signé.

158. La politique concernant le transport de passagers ne travaillant pas pour l'ONU à bord d'appareils de la MINUS est exposée dans une instruction administrative datée du 17 avril 2006, qui confie au chef de cabinet et aux chefs de bureaux régionaux le pouvoir d'autoriser des passagers ne travaillant pas pour l'ONU à voyager à bord d'appareils appartenant à l'Organisation pour des raisons d'efficacité. La MINUS a fait savoir qu'un rappel avait été envoyé à l'Unité de

²⁰ Ibid., par. 178.

contrôle des mouvements, que l'instruction administrative était actuellement en cours de révision et qu'un formulaire d'une page regroupant la décharge de responsabilité et la demande de réservation au nom de passagers non employés par l'ONU était en cours d'élaboration.

159. Le Comité a recommandé, et le Département a accepté, que les règles concernant le transport de passagers ne travaillant pas pour l'ONU soient respectées.

160. Par des télécopies en date du 20 octobre 2006, le Bureau de l'appui aux missions a rappelé à toutes les missions de veiller au strict respect des procédures établies concernant les voyages de personnes qui ne sont pas employées par l'ONU et à la présentation des formulaires déchargeant l'Organisation de toute responsabilité pour ce qui est des voyages en avion.

Avions d'affaires

161. Le Comité a examiné la suite donnée à sa recommandation antérieure²¹ selon laquelle la MONUC devait procéder à une étude de rentabilité assortie des documents voulus afin de justifier l'utilisation d'avions d'affaires. Le Département a expliqué que le recours à des appareils très rapides s'imposait pour fournir un soutien logistique aux élections en République démocratique du Congo. Il a cependant indiqué qu'un examen des modes de transport prévu pour le deuxième trimestre de 2007 aborderait la question de l'utilisation de la flotte et de l'optimisation des moyens aériens de la MONUC, y compris les avions d'affaires.

162. Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure selon laquelle la MONUC devrait procéder à une étude de rentabilité afin de justifier l'utilisation d'avions d'affaires.

13. Gestion du parc de véhicules

Généralités

163. Par gestion du parc de véhicules, on entend les mesures instituées par l'Administration afin de veiller à ce que les véhicules : a) soient achetés, utilisés, entretenus, remplacés et retirés du service de façon économique et efficiente; b) jouent un rôle efficace dans les services rendus.

164. Au 30 juin 2006, le Groupe du transport de surface supervisait un parc automobile qui comptait quelque 15 532 véhicules d'une valeur de 428,2 millions de dollars.

Suivi de la consommation de carburant

165. Dans son rapport d'audit n° AP2005/650/05 publié le 28 juin 2006, le Bureau des services de contrôle interne a signalé qu'en un peu plus de quatre ans, la MINUK avait réglé 2,3 millions de dollars de trop à son fournisseur en raison de l'insuffisance des contrôles internes. Elle a décidé de cesser ses paiements à son fournisseur entre septembre 2005 et février 2006. Le montant dû est inscrit à la rubrique Comptes créditeurs au 30 juin 2006.

²¹ Ibid., par. 193.

166. Les montants indûment versés s'expliquent par l'insuffisance des vérifications consistant à corroborer les fluctuations du prix au litre avec le contrat signé avec le fournisseur. Le Comité a constaté que la MINUK avait depuis renforcé ses contrôles et vérifiait les fluctuations du prix au litre par rapport au contrat.

167. La MINUK a fait savoir qu'elle rencontrait des difficultés puisque la Section des approvisionnements devait comparer manuellement les factures reçues du fournisseur avec le relevé, du fait qu'elle ne pouvait pas se fier aux états créés au moyen du système FuelLog pour établir une correspondance avec les factures émanant du fournisseur. La Section des approvisionnements et la Section des transmissions et de l'informatique ont également indiqué que des erreurs se produisaient avec le système FuelLog lors du transfert de données entre serveurs. De l'avis du Comité, il est préoccupant que les fichiers de sauvegarde du système FuelLog ne soient pas vérifiés régulièrement afin de veiller à l'exactitude des données en cas de restauration.

168. Le Comité recommande que le Département : a) prenne sans tarder les mesures voulues pour recouvrer les sommes indûment versées; b) signale les erreurs au fournisseur du système FuelLog; c) vérifie les procédures de sauvegarde.

169. L'Administration a informé le Comité que la Section des transmissions et de l'informatique se concertait actuellement avec toutes les unités intéressées afin de déceler la cause des erreurs et demanderait au fournisseur de régler le problème. Si l'enquête révélait que les procédures de restauration provoquent des erreurs, la Section s'attacherait à en déterminer la cause afin d'éviter que le problème ne se renouvelle et rendrait compte de ses constatations en conséquence. La Section des transmissions et de l'informatique entreprendrait la reconstitution des données à partir des archives, en collaboration avec les Sections des transports et des approvisionnements. Elle a également indiqué qu'elle restaurerait les données sauvegardées sur bandes depuis trois mois afin d'en vérifier l'intégrité.

Utilisation des véhicules

170. Les procédures provisoires de gestion du transport de surface dans les missions (2004) prévoient que les groupes de la gestion des avoirs veillent à ce que les véhicules fassent l'objet d'une rotation à intervalles réguliers afin qu'ils soient utilisés au mieux. Or certaines missions n'ont pas appliqué systématiquement cette règle.

171. Le Comité a constaté qu'il y avait un déséquilibre dans l'utilisation des véhicules de même catégorie à la MINUK, à la MINUS et à l'ONUCI faute de plan de rotation.

172. Le Comité recommande au Département de veiller à l'application de la politique de rotation des véhicules.

173. Le Département a informé le Comité qu'il avait envoyé des télécopies le 10 février 2006 afin de rappeler à toutes les missions qu'elles devaient veiller à la rotation des véhicules de même catégorie pour qu'ils soient utilisés de façon aussi équilibrée que possible. À cet égard, les missions étaient priées de revoir à intervalles réguliers l'utilisation de leur parc automobile afin de déterminer si certains véhicules étaient sous-utilisés et d'appliquer la politique de rotation en fonction des besoins.

Remplacement des véhicules

174. Le manuel du Département intitulé « Standard Cost and Ratio Manual » définit la politique et les critères à suivre pour le remplacement des véhicules. Le stade à partir duquel il n'est plus rentable de conserver un véhicule varie d'un véhicule à un autre mais dépend de façon générale de l'âge (six à sept ans) et du kilométrage (entre 140 000 et 180 000 kilomètres).

175. Vingt-quatre des 58 véhicules de l'UNMOGIP ont continué à circuler alors que leur kilométrage dépassait les 180 000 kilomètres, critère retenu aux fins du remplacement des véhicules. Le Département a informé le Comité que le remplacement de 34 véhicules avait été prévu au budget de l'exercice 2006/07 et qu'il attendait le feu vert pour acheter cinq véhicules à quatre roues motrices et huit minibus dans un premier temps.

176. Sept véhicules utilisés par la MINUL depuis 1999 avait plus de 200 000 kilomètres à leur compteur. Le Département a expliqué au Comité que les véhicules de la MINUL ayant plus de 180 000 kilomètres au compteur circulaient à présent à Monrovia et aux alentours où les routes étaient en bon état. Cela permettait ainsi de veiller à ce que ces véhicules ne soient pas endommagés par des routes peu carrossables et de les surveiller de près de façon à prolonger leur durée de vie et d'éviter des réparations coûteuses.

177. Le Comité recommande au Département de suivre les dépenses d'entretien, notamment dans le cas des véhicules les plus anciens ayant un kilométrage élevé, afin de décider quels véhicules remplacer.

178. Le Département a fait savoir que les directives relatives au budget de l'exercice 2005/06 comportaient deux critères concernant le remplacement des véhicules particuliers utilisés dans des conditions normales : une durée de vie de six ou sept ans et un kilométrage compris entre 140 000 et 180 000 kilomètres. Il s'agissait de critères minimaux qui ne préjugeaient en rien des décisions prises au cas par cas dans le cadre des délégations de pouvoir. Le Département et la Mission s'attachaient à remplacer les véhicules dans le cadre des procédures budgétaires et d'achat en vigueur.

Mise en œuvre du système CarLog

179. Le Comité a constaté que la MINUS n'avait pas installé 786 systèmes CarLog et que l'UNFICYP n'en avait pas installé 88. La MINUS manquait de personnel spécialisé capable d'installer et d'utiliser l'appareil. L'UNFICYP a expliqué que le système ne pouvait pas être monté sur 63 véhicules pour des raisons techniques, mais les 25 véhicules restants en seraient équipés dès que les problèmes techniques seraient réglés.

180. Le Comité recommande au Département de régler les problèmes de formation et les problèmes techniques posés par l'installation du système CarLog.

181. Le Département a fait savoir que l'UNFICYP avait installé 285 boîtiers CarLog en décembre 2006 et formé le personnel du Groupe des transports. Les 24 boîtiers restants serviraient à remplacer les boîtiers défectueux, le cas échéant. La MINUS a indiqué que deux membres du personnel détachés par la MINUK commenceraient l'installation des systèmes CarLog sur les véhicules opérant à El-

Obeid (Soudan), tandis que des représentants du fournisseur du système formeraient le personnel de la Mission à l'installation et l'utilisation du logiciel.

Informations fournies par les systèmes CarLog et FuelLog

182. Les états établis par la MINUK ont fait apparaître des anomalies concernant cinq véhicules dont le kilométrage était particulièrement élevé, puisque les distances parcourues étaient comprises entre 426 539 et 826 538 kilomètres. La MINUK a expliqué que l'erreur provenait d'un mauvais fonctionnement du boîtier embarqué.

183. L'analyse des informations recueillies par le système FuelLog a montré que le nombre de litres censés avoir été utilisés pour faire le plein dépassait la capacité totale des réservoirs, ce qui d'après la MINUK tenait à une erreur de calibrage.

184. Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait, d'enquêter sur la cause des anomalies et des erreurs figurant dans les états établis au moyen des systèmes CarLog et FuelLog et de prendre les mesures voulues afin de remédier au problème.

Coûts liés aux accidents

185. Le Département a mis au point une base de données qui lui permet de suivre les statistiques des accidents par groupe d'utilisateurs. Cette base est opérationnelle depuis janvier 2005. Le Département a enregistré 7 043 accidents au total pour l'exercice budgétaire 2005/06, qui ont entraîné des coûts d'un montant estimé à 2 494 267 dollars. On trouve au tableau II.15 des renseignements concernant les accidents et les coûts supportés par les missions à cet égard.

Tableau II.15

Statistiques relatives aux accidents établies par le Département des opérations de maintien de la paix, pour l'exercice 2005/06

(coût en dollars des États-Unis)

	<i>Groupe/service organique utilisant les véhicules</i>						Total
	<i>Adminis- tration</i>	<i>Sous- traitants</i>	<i>Police civile</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents utilisant leur propre matériel</i>	<i>Composante politique</i>	
Nombre d'accidents d'un coût supérieur à 500 dollars	585	166	1 593	127	79	470	3 020
Nombre d'accidents d'un coût inférieur à 500 dollars	1 499	355	549	689	148	783	4 023
Nombre total d'accidents	2 084	521	2 142	816	227	1 253	7 043
Coût total des accidents d'un coût supérieur à 500 dollars	469 007	111 507	291 293	304 869	20 335	218 924	1 405 935
Coût total des accidents d'un coût inférieur à 500 dollars	348 542	59 786	407 770	99 477	14 376	158 381	1 088 332
Coût total	817 549	171 293	699 063	404 347	34 711	367 305	2 494 267
Nombre de véhicules par groupe d'utilisateurs	9 492	308	1 868	966	659	2 239	15 532

	<i>Groupe/service organique utilisant les véhicules</i>						Total
	<i>Adminis- tration</i>	<i>Sous- traitants</i>	<i>Police civile</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents utilisant leur propre matériel</i>	<i>Composante politique</i>	
Nombre de véhicules passés par profits et pertes par groupe d'utilisateurs	39	2	52	24	4	19	140
Coût moyen par accident (en dollars)	392,30	328,78	326,36	495,52	152,91	293,14	354,15

186. Le tableau II.16 montre le nombre d'accidents qui se sont produits dans 12 missions pendant l'exercice 2005/06; 330 accidents ont eu lieu lors de déplacements à caractère privé, dont cinq accidents alors que les véhicules étaient utilisés légalement en dehors du service.

Tableau II.16
Nombre d'accidents par mission pendant l'exercice 2005/06

<i>Mission</i>	<i>Nombre de véhicules</i>	<i>Nombre d'accidents</i>	<i>Déplacements officiels</i>	<i>Déplacements à caractère privé</i>	<i>Coût total (en dollars É.-U.)</i>
MONUC	2 690	1 236	1 137	99	195 459
BSLB	198	14	14		5 768
MINUS	2 607	207	191	16	162 046
MONUG	227	24	23	1	24 163
MINUK	2 131	2 473	2 383	90	799 562
MINUL	1 900	1 177	1 118	59	489 469
MINUEE	608	292	258	34	94 856
ONUCI	1 105	412	383	29	359 892
UNMOGIP	53	13	13	0	7 451
MINUSTAH	1 112	1 195	1 193	2	356 076
UNFICYP	103				
FINUL	898				
ONUB	758				
MINUSIL	6				
MINURSO	489				
FNUOD	647				
Total	15 532	7 043	6 713	330	2 494 267

187. Le Comité a constaté que le nombre de véhicules accidentés passés par profits et pertes à l'ONUCI avait augmenté (11 en 2004/05, 19 en 2005/06) et représentait 46 % des véhicules passés par profits et pertes. Si les réparations à apporter à un véhicule accidenté étaient jugées trop onéreuses et représentaient plus de 30 % de la valeur résiduelle, le véhicule était passé par profits et pertes. Cela a été le cas de

12 véhicules ayant un kilométrage moyen de 45 827 kilomètres et d'un véhicule n'ayant que 6 500 kilomètres au compteur.

188. Pendant l'exercice 2005/06, 349 véhicules de l'ONUCI ont été accidentés et 25 d'entre eux ont été victimes d'accidents graves. L'ONUCI a lancé une campagne de sensibilisation aux règles de circulation routière sous forme de documents envoyés à l'ensemble de son personnel et a décidé qu'après la troisième incartade, les contrevenants ne pourraient plus conduire de véhicules de fonction.

189. Le Comité recommande que l'Administration examine et évalue l'efficacité de ses politiques et directives concernant l'utilisation des véhicules des Nations Unies.

190. Le Département a informé le Comité que la responsabilité des conducteurs était engagée dans moins de 40 % des accidents. De plus, 60 % des accidents étaient mineurs à en juger par les réparations effectuées et moins de 1 % du parc, lequel compte plus de 15 000 véhicules, était passé par profits et pertes.

191. Le Département a également informé le Comité que l'on comptait 1 accident pour chaque tranche de 16 209 kilomètres pour l'exercice terminé le 30 juin 2006. Lorsque la responsabilité du personnel des Nations Unies était engagée, ce rapport tombait à 1 pour chaque tranche de 39 486 kilomètres. Le Département a estimé que ces rapports étaient acceptables étant donné la diversité et la difficulté des conditions de conduite dans les zones de mission.

192. Le Département a pris des mesures concernant la sécurité routière dans les missions, qui ont consisté à nommer des responsables de la sécurité routière, à organiser des semaines de sensibilisation à la sécurité routière dans les missions, à interdire à certaines personnes de conduire des véhicules de l'ONU et à utiliser le système CarLog pour vérifier le respect des limitations de vitesse. Le Département a également mis l'accent sur les questions de sécurité en créant un poste de responsable de la sécurité routière au Siège. Ces initiatives ont permis de réduire de 9 % le coût par accident, lequel est passé de 389 dollars en 2004/05 à 356 dollars en 2005/06.

Excès de vitesse

193. Les procédures provisoires de gestion du transport de surface dans les missions précisent les limitations de vitesse à respecter par tous ceux qui conduisent des véhicules de l'ONU, tandis que la circulaire publiée le 17 avril 2006 et consacrée aux procédures administratives relatives au transport de surface énonce les mesures disciplinaires auxquelles s'exposent les personnes qui font des excès de vitesse.

194. L'UNFICYP a relevé 5 518 excès de vitesse à l'occasion de 219 déplacements. Le Comité a pris note du fait que le Groupe de la police militaire de la Force dressait des procès-verbaux pour excès de vitesse et avertissait les intéressés et leurs superviseurs conformément aux règles en vigueur et que des mesures administratives avaient été prises au besoin. Il a aussi constaté qu'à l'exception de sanctions prononcées à l'encontre de trois conducteurs, aucune autre mesure disciplinaire n'avait été prise.

195. La Base de soutien logistique des Nations Unies a relevé 119 excès de vitesse allant de 132 à 172 kilomètres par heure commis par les conducteurs de

17 véhicules. Elle a indiqué qu'elle avait rappelé les contrevenants à l'ordre et appelé leur attention sur le code de la route et autres règlements.

196. L'ONUCI a fait état de 700 excès de vitesse pendant la période considérée et indiqué que le permis de conduire de 35 conducteurs avait été retiré, à titre permanent dans six cas.

197. Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait, d'imposer des mesures disciplinaires et d'examiner la portée et l'efficacité des sanctions.

198. Le Département a informé le Comité qu'il avait l'intention de mettre sur pied des groupes spécialisés et bien équipés afin de veiller au respect du code de la route et de lancer des campagnes plus efficaces en vue de promouvoir la sécurité routière et d'améliorer le comportement des personnes conduisant des véhicules de l'ONU.

199. Le centre de formation de la Base de soutien logistique des Nations Unies a organisé 158 stages de formation à l'appui des opérations de maintien de la paix pendant l'exercice terminé le 30 juin 2006. Le Comité a cependant noté qu'aucun cours sur la conduite tout terrain, qui aurait abordé les questions liées aux accidents de la route, n'avait été proposé.

200. Le Département a informé le Comité que le Service intégré de formation élaborait un module sur la prudence au volant, qui fera partie des modules de formation générique. Ce module devrait être prêt au deuxième trimestre 2007 et pourra être utilisé par la Base de soutien logistique et les missions.

Bons de déplacement et bons de carburant

201. La section 17.2.5 des procédures provisoires de gestion du transport de surface dans les missions (2004) prévoit la présentation des bons de déplacement dûment remplis au plus tard le 5 du mois suivant l'utilisation des véhicules. À la MINUS, 19 bons de déplacement et bons de carburant portant sur 10 véhicules à quatre roues motrices pour la période allant d'avril à juin 2006 n'ont pas été soumis au chef des transports selon les règles établies.

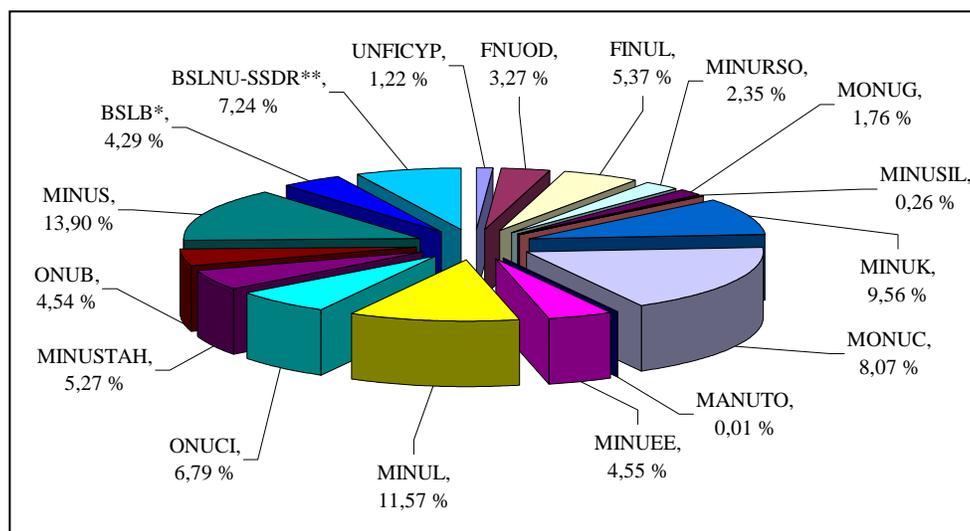
14. Gestion du matériel

Vue d'ensemble des mouvements de matériel durable

202. La valeur du matériel durable a augmenté de 17 %, passant de 1 milliard 400 millions de dollars au 30 juin 2005 à 1 milliard 220 millions de dollars au 30 juin 2006. Les acquisitions de matériel se sont élevées à 276,5 millions de dollars, les cessions et ajustements à 95,2 millions de dollars et les passations par profits et pertes à 4,4 millions de dollars.

203. La figure II.8 montre la répartition du matériel durable, en pourcentage.

Figure II.8
Répartition du matériel durable, par mission, au 30 juin 2006



* BSLB = Base de soutien logistique des Nations Unies.

** SDR = Stocks stratégiques pour déploiement rapide.

Garde et contrôle du matériel

204. Le Comité a recommandé dans son rapport précédent²² que l'Administration assure comme il convient la garde, le contrôle et la cession du matériel durable, mais a de nouvelles observations à formuler à ce sujet pour l'exercice considéré :

a) À la MINURSO, le délai moyen pour la passation par profits et pertes était d'environ quatre mois, mais dans le cas de six articles, il a fallu plus d'un an au Comité central de contrôle du matériel pour faire connaître sa décision;

b) Le pourcentage moyen de vérification physique du matériel durable à la MINUS était de 5,3 %, soit bien moins que les 10 % recommandés à la section 59 de l'instruction administrative en date du 9 mai 2006;

c) À l'UNFICYP, 27 articles d'une valeur de 30 317 dollars ont été portés dans le système Galileo comme étant « introuvables », faute pour les unités autonomes de pouvoir prouver qu'ils avaient été dûment transférés d'un responsable à un autre. L'UNFICYP a également trois dossiers concernant la passation par profits et pertes de matériel de transmission d'une valeur de 89 130 dollars qui attendent une décision du Comité central de contrôle du matériel depuis six à 20 mois;

d) L'ONUB a attendu le 5 juillet 2006 pour enregistrer dans le système Galileo des articles d'une valeur de 15 085 dollars réceptionnés le 18 mai 2006. La MINUEE a actualisé tardivement les données portées dans Galileo concernant 58 véhicules d'une valeur de 850 809 dollars pourtant signalés comme passés par profits et pertes dans le rapport du Comité local de contrôle du matériel. De même,

²² Ibid., par. 233.

la MINUL n'a pas mis à jour les données de Galileo relatives à l'emplacement de tous les biens et a omis de faire figurer tous les biens dans le système;

e) Le Comité local de contrôle du matériel de la MINUEE ne s'est pas réuni régulièrement afin de choisir la meilleure façon de se défaire de quelque 1 195 articles irréparables d'une valeur de 3 460 000 dollars;

f) Des articles gardés en stock ayant une valeur inférieure à 500 dollars par article et une valeur totale de 2 220 000 dollars ont été portés dans l'état d'inventaire, ce qui a entraîné une surévaluation des stocks d'un montant identique à la Base de soutien logistique des Nations Unies. L'état d'inventaire comprenait également des biens d'une valeur unitaire supérieure à 1 500 dollars, mais il était malaisé de confirmer s'il s'agissait véritablement de biens durables puisque ni l'état ni Galileo ne contenaient de données concernant leur durée de vie utile;

g) Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks de la MINUL a procédé à un pointage du matériel mais n'a pas pu localiser 2 746 articles d'une valeur de 7 460 000 dollars. Le Comité a également constaté que d'après un échantillon d'articles ayant fait l'objet d'une inspection physique, cinq articles étaient inutilisables alors qu'ils étaient portés comme utilisables dans le système;

h) Le Comité a noté que la MONUG avait perdu la trace de 77 articles d'une valeur de 110 000 dollars.

205. L'ONUCI n'avait pas achevé son inventaire physique à la fin de l'exercice 2005/06.

206. Le Département a accepté d'assurer comme il convient la garde, le contrôle, la comptabilisation et la cession du matériel durable, comme le Comité le lui recommandait à nouveau.

207. Le Département a signalé la parution du manuel de gestion des biens (Property Management Manual), lequel contient des directives détaillées, et indiqué que des exemplaires en avaient été communiqués aux missions le 8 janvier 2007.

Passations par profits et pertes effectives ou imminentes

208. Des biens d'une valeur avoisinant les 62,5 millions de dollars (sur la base du coût historique) ont été passés par profits et pertes dans 15 missions et à la Base de soutien logistique pendant l'exercice terminé le 30 juin 2006, contre un montant de 43,7 millions pendant l'exercice précédent. Sur ce montant de 62,5 millions, 4,4 millions représentaient des passations par profits et pertes imputables à des dégâts matériels, vols, accidents et autres pertes.

209. Au 30 juin 2006, la valeur des biens en attente de passation par profits et pertes et de cession s'élevait à 39,8 millions de dollars contre 39,3 millions au 30 juin 2005. Sur ce montant de 39,8 millions, quelque 25,4 millions (64 %) étaient en attente d'approbation, tandis que le solde de 14,4 millions (36 %) avait été approuvé mais était en attente de cession. Tout retard pris dans la cession entraînerait des coûts de stockage supplémentaires et éventuellement une dépréciation de la valeur de reprise.

210. Le Comité a examiné la question plus avant et a constaté que les biens en attente de passation par profits et pertes et de cession représentaient entre 0,13 %

(MINUS) et 9,3 % (Base de soutien logistique) des stocks des missions en cours, comme indiqué au tableau II.17.

Tableau II.17

Biens en attente de passation par profits et pertes et de cession dans les missions en cours et à la Base de soutien logistique des Nations Unies au 30 juin 2006

(En dollars des États-Unis)

Mission	Valeur des biens en attente de passation par profits et pertes et de cession			Total	Pourcentage
	Valeur d'inventaire	En attente d'approbation	Approuvés/en attente de cession		
UNFICYP	14 870 481	668 042	–	668 042	4,49
FNUOD	39 811 233	465 877	1 183 915	1 649 792	4,14
FINUL	65 401 446	1 378 531	828 587	2 207 118	3,37
MINURSO	28 585 186	316 507	1 853 138	2 169 645	7,59
MONUG	21 416 457	381 205	755 220	1 136 425	5,31
MINUSIL	3 129 794	–	213 511	213 511	6,82
MINUK	116 418 147	4 792 082	614 538	5 406 620	4,64
MONUC	220 187 051	6 365 179	3 053 713	9 418 892	4,28
MINUEE	55 456 260	969 025	2 487 623	3 456 648	6,23
MINUL	140 917 766	3 045 420	1 616 416	4 661 836	3,31
ONUCI	82 670 465	1 971 172	5 567	1 976 739	2,39
MINUSTAH	64 239 760	577 127	231 928	809 055	1,26
ONUB	55 253 316	757 504	258 141	1 015 645	1,84
MINUS	169 333 473	227 876	–	227 876	0,13
BSLB	40 725 123	2 921 462	864 002	3 785 464	9,30
Stocks stratégiques pour déploiement rapide	88 242 521	85 150	31 343	116 493	0,13
Total	1 216 869 140	25 363 517	14 419 465	39 782 982	3,27

211. Le Comité a constaté que le Comité central de contrôle du matériel, qui a pour mission de conseiller tous les organismes des Nations Unies sur les questions relatives aux achats et à la passation par profits et pertes de biens relevant de sa compétence, avait plus de 400 dossiers en retard. Or les seuils au-delà desquels il est appelé à intervenir ont été fixés à une époque où les prix du matériel durable étaient moins élevés et les missions moins nombreuses.

212. Le Comité recommande que l'Administration accélère l'approbation de la passation par profits et pertes et la cession des biens durables qui répondent aux critères motivant pareille décision.

213. Le Département a fait savoir que le module de passation par profits et pertes dans Galileo avait été installé dans 18 missions. Ce module aidait les missions à mieux suivre les opérations de passation par profits et pertes. Le Département a

estimé que le module serait installé dans les autres missions d'ici au quatrième trimestre 2007.

214. Le Comité recommande que le Département revoie les délégations de pouvoir afin de faire cadrer les limites avec la situation actuelle et examine la possibilité de se doter de son propre comité central de contrôle du matériel afin d'accélérer l'approbation des passations par profits et pertes et des cessions.

215. Le Département était d'avis qu'un relèvement des plafonds en deçà desquels les missions pouvaient prendre des décisions concernant le matériel réduirait le nombre de dossiers soumis au Comité central de contrôle du matériel, permettant ainsi à celui-ci de réduire sa charge de travail et de statuer rapidement sur les dossiers dont il était saisi. Le Département ferait une proposition au Département de la gestion tendant à revoir les délégations de pouvoir actuellement en vigueur.

15. Matériel appartenant aux contingents

Mémoires d'accord

216. Le déploiement effectif de contingents par les pays participant aux opérations de maintien de la paix ne peut avoir lieu qu'après la signature d'un mémorandum d'accord énonçant les obligations respectives du pays concerné et de l'ONU, l'état des effectifs, le niveau du soutien logistique autonome ainsi que la liste du matériel majeur (matériel appartenant aux contingents) à fournir par le pays avec ou sans services d'entretien (location avec services ou sans services).

217. La signature en temps voulu des mémorandums d'accord a toujours été l'un des principaux problèmes du Département des opérations de maintien de la paix. Le Comité a noté qu'au 20 octobre 2006, 70 mémorandums n'avaient toujours pas été signés. Il était fréquent que, du fait de la lenteur de la procédure, les contingents soient déployés en vertu d'un projet de mémorandum. Depuis août 2005, le délai moyen de traitement des mémorandums par le Département, du début de la négociation à l'achèvement du projet de mémorandum, avait été de 112 jours, auxquels il fallait ajouter 63 jours pour l'examen du projet final par les États. Afin de réduire les délais de signature, le Département avait organisé des visites à l'intention des pays fournisseurs de contingents afin de leur permettre de se familiariser avec les zones de mission et de déterminer les besoins généraux en matériel et le niveau du soutien logistique autonome nécessaire, avant que soient entamées les négociations sur les mémorandums d'accord.

218. Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait²³, que l'Administration continue de faire en sorte que les mémorandums d'accord soient signés en temps voulu.

219. Le Département a reconnu que les mémorandums d'accord entre l'ONU et les pays fournisseurs de contingents devraient être signés avant que les contingents soient déployés. Toutefois, du fait des délais requis pour mener à bien les négociations, le déploiement précédait le plus souvent la signature du mémorandum d'accord correspondant. Les parties passaient un accord de principe sur le type de matériel et le niveau de soutien logistique à prévoir et un projet de mémorandum d'accord était établi. Une copie du projet était communiquée aux missions pour les aider à établir les rapports d'inspection et de vérification. Le Département ne

²³ Ibid., par. 427.

certifiait pas les demandes de remboursement tant que le mémorandum d'accord pertinent n'avait pas été signé par le pays. Il continuait d'améliorer la coordination et les négociations avec les pays concernant les mémorandums d'accords. L'expérience avait toutefois montré qu'il était plus réaliste et plus sensé de fournir un projet final de mémorandum d'accord au pays afin que celui-ci l'examine dans les trois mois suivant le début des négociations. D'autres mesures avaient été prises pour remplir cet objectif, notamment l'organisation de séances d'information sur le matériel appartenant aux contingents à l'intention des conseillers militaires arrivés de fraîche date, la rédaction de projets de mémorandums d'accord avant les visites préalables au déploiement, l'organisation de visites préalables au déploiement dans les pays qui fournissent des contingents, l'établissement de projets de mémorandums d'accord spécialement conçus pour répondre aux besoins mis en évidence lors des discussions tenues pendant la visite préalable au déploiement.

16. Stocks stratégiques pour déploiement rapide

Situation financière

220. Les stocks stratégiques pour déploiement rapide (biens durables) ont été estimés à environ 88,2 millions de dollars au 30 juin 2006, contre 60,8 millions pour l'exercice précédent. Le tableau II.18 indique les mouvements des stocks stratégiques pendant l'exercice considéré.

Tableau II.18

Mouvements des stocks stratégiques pour déploiement rapide (2005/06)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Solde d'ouverture	60 823
Achats	56 311
Stocks reçus d'autres missions	84
Transferts	(29 584)
Stocks passés par profits et pertes et stocks vendus	–
Ajustements	609
Solde de clôture	88 243

Expédition de matériel provenant des stocks stratégiques pour déploiement rapide

221. Le Comité a noté qu'à la Base de soutien logistique de l'ONU, pour 69 expéditions choisies de façon aléatoire dans le système Galileo tout au long de l'exercice 2005/06, le délai d'expédition entre la date d'émission de l'ordre de livraison et la date effective de l'envoi était de 55,4 jours, et que, pour 17 d'entre elles (24,6 % du total), il était de 90 jours.

222. La Base de soutien logistique a fait observer que les délais indiqués ci-dessus étaient, pour la plupart, imputables à des groupages de cargaisons, solution la moins coûteuse pour l'Organisation, bien que plus lente. Par ailleurs, dans le cas des livraisons importantes, il ne fallait pas retenir la date d'approbation de l'ordre de livraison comme point de départ du délai d'expédition car le délai de groupage de telles expéditions pouvait dépasser 30 jours. Ce n'est que lorsque la procédure

d'approbation des ordres de livraison était terminée que la Base demandait au Siège d'entamer la procédure de passation des contrats de fret aérien ou maritime, ce qui pouvait ajouter plusieurs semaines au délai d'expédition d'une cargaison groupée faisant l'objet d'un ou de plusieurs ordres de livraison.

223. Le Comité convient que le groupage des cargaisons peut être plus économique. Le Département des opérations de maintien de la paix a toutefois accepté, comme le Comité le recommandait, de réduire les délais d'expédition pour ne pas entraver le fonctionnement des missions destinataires du matériel.

Consignes et directives applicables aux stocks stratégiques pour déploiement rapide

224. Le Comité s'est enquis de la suite donnée aux recommandations formulées dans son précédent rapport²⁴ tendant à ce que l'Administration accélère, à titre prioritaire, la mise en vigueur et l'application de ses consignes et directives concernant les stocks stratégiques pour déploiement rapide. L'Administration a informé le Comité que le document relatif à la direction générale avait été promulgué le 14 février 2007.

Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide

225. Le mécanisme des stocks stratégiques pour déploiement rapide a été conçu de telle sorte que les opérations de maintien de la paix disposent d'une réserve de matériel immédiatement disponible en cas de besoin. Dans cette optique, et pour que la Base de soutien logistique soit toujours prête à répondre aux demandes, il était prévu que les stocks seraient gérés de façon dynamique et seraient, à cet effet, reconstitués aussi fréquemment que possible, au moyen des crédits ouverts pour les missions qui reçoivent le matériel.

226. Le Comité a noté que le système de suivi des stocks (Galileo), qui avait été conçu pour faire coïncider les entrées et les sorties, n'avait toujours pas été mis en place, malgré la disposition figurant au paragraphe D.4 d'une directive générale du 30 janvier 2006, selon laquelle les stocks devaient être promptement reconstitués après chaque livraison de matériel stratégique pour déploiement rapide. Du fait de la pratique de l'Administration, qui attend que les livraisons soient dûment réceptionnées par les missions pour passer les commandes de reconstitution des stocks, il est à craindre que les stocks stratégiques arrivent à un niveau si bas que la Base ne puisse plus répondre à toutes les demandes urgentes.

227. Le Comité recommande que le Département respecte la directive générale qui dispose que la reconstitution des stocks doit commencer dès la livraison de matériel.

Réception et inspection du matériel livré à la Base de soutien logistique des Nations Unies

228. Le Comité a constaté que, dans 24 cas sur 141 (soit environ 17 % des cas), le matériel livré à la Base de soutien logistique n'avait pas été inspecté dans le délai de 26 jours que la Base s'était fixé pour l'exercice 2005/06, les retards allant d'un jour à un mois.

²⁴ Ibid., par. 240.

229. La Base a expliqué que ces retards étaient dus à plusieurs facteurs, dont : a) le défaut de présentation de certains des documents exigés en vertu de procédures internes établies par l'unité à comptabilité autonome concernant le contrôle technique préalable à l'acceptation du matériel; b) la livraison partielle de systèmes complexes, pour lesquels l'inspection ne peut être achevée qu'après réception de tous les éléments; c) la réception d'articles nécessitant une nouvelle codification.

230. Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait, de procéder à l'inspection du matériel stratégique pour déploiement rapide dans les délais fixés.

Entreposage des groupes électrogènes

231. Le paragraphe 10.2 des instructions permanentes relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide, datées du 30 janvier 2006, dispose que les responsables de la gestion des stocks à la Division du soutien logistique détermineront les modalités d'entreposage et le calendrier d'entretien de chaque article.

232. Le Comité est préoccupé par le fait que 271 groupes électrogènes, d'une valeur approximative de 2,2 millions de dollars, avait été fournis avec un emballage de protection, tandis que 153 autres, d'une valeur totale de 1,9 million de dollars, étaient stockés en plein air et exposés aux éléments et risquaient d'être endommagés.

233. Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre des mesures visant à protéger convenablement les groupes électrogènes afin qu'ils restent en état de marche.

234. Le Département a indiqué qu'il avait commencé à prendre les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes les plus pressants d'entretien et d'entreposage.

17. Gestion des stocks

235. Au 30 juin 2006, la MINUL disposait de biens consommables d'une valeur de 56 430 000 dollars (contre 42 580 000 dollars en 2005), entreposés par catégorie (information et communication, informatique, génie, transports). Lors de son audit précédent, le Comité s'était déclaré préoccupé par la manière dont les stocks d'articles consommables étaient gérés et avait recommandé que la MINUL fixe des niveaux de stock minimum et maximum afin de garantir que les achats et le stockage des biens consommables soient économiques et efficaces. Un examen des données enregistrées dans le système Galileo au 31 août 2006 a permis de constater que, pour certaines catégories de matériel, la Mission était en train de mettre en place des niveaux minimum et maximum dans Galileo, mais que pour d'autres, elles n'avaient pas encore entamé la procédure.

236. Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait, de contrôler le niveau des stocks de biens consommables en fixant les quantités minimales et maximales à stocker et en veillant au respect de ces seuils.

237. L'Administration de la Mission a, depuis lors, déterminé le niveau minimal et maximal de ses stocks pour 95 % des articles et s'emploie à fixer de tels seuils pour les 5 % restants. Elle a par ailleurs indiqué au Comité que la Section des services

d'ingénierie procédait chaque mois à un examen des seuils de réapprovisionnement pour environ 10 % de l'ensemble des stocks.

Stocks de pièces détachées pour véhicules

238. Le Comité a noté que la MINURSO avait un stock de pièces détachées d'une valeur approximative de 1,6 million de dollars, soit l'équivalent de quatre années de consommation, comme il est indiqué dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne AP2005/600/20, daté du 20 janvier 2006.

239. En dépit des constatations du Bureau des services de contrôle interne relatives au surstockage, la MINURSO avait acheté de nouvelles pièces détachées au cours de l'exercice 2005/06, pour un montant total de 297 497 dollars. Par ailleurs, bien que certaines pièces détachées de véhicules soient excédentaires ou devenues inutilisables du fait de leur vétusté, il n'avait pas été immédiatement établi de rapport en vue de leur écoulement rapide, sauf pour celles qui appartenaient à la MINUBH, dont la liquidation avait été consignée le 3 juillet 2006.

240. Le Comité recommande que le Département planifie ses achats de pièces détachées en s'appuyant sur des estimations réalistes de la consommation de ces pièces et procède rapidement à l'écoulement des pièces hors d'usage et obsolètes.

241. Le Département a indiqué que la Division du soutien logistique avait demandé que les missions présentent des rapports mensuels sur leurs stocks de pièces détachées et leurs plans d'achat, aux fins de ramener la proportion des stocks de pièces détachées à 5 % de la valeur d'inventaire pour les véhicules administratifs, et à un taux situé entre 6 et 9 % pour les véhicules logistiques, les véhicules spécialisés, les véhicules résistant aux mines et les véhicules blindés.

18. Missions intégrées

242. Le Comité a précédemment observé²⁵ qu'outre l'absence de politiques générales et de directives pour les missions intégrées, le Département n'avait pas non plus défini officiellement la notion de mission intégrée. De ce fait, les fonctions et la structure des missions intégrées et le rôle et les responsabilités des divers intervenants n'étaient pas clairs.

243. Dans sa recommandation antérieure²⁶, le Comité a engagé l'Administration à continuer d'affiner et de préciser le concept de partenariats au sein d'une mission intégrée, à déterminer leur fonction, leur structure et leur rôle et à mettre au point les principes directeurs, politiques et directives applicables aux missions intégrées.

244. Le Comité a pris note du fait que, à l'issue de consultations interinstitutions approfondies, l'Administration a publié le 7 février 2006 une note d'orientation révisée afin d'apporter une solution aux préoccupations exprimées dans sa recommandation. Cette note définit le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général, du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et du coordonnateur régional et coordonnateur pour les opérations humanitaires.

²⁵ Ibid., par. 277.

²⁶ Ibid., par. 278.

245. Dans son rapport précédent²⁷, le Comité a également recommandé que, s'agissant des missions intégrées, l'Administration, par le canal du Groupe des Nations Unies pour le développement, mène des consultations approfondies avec les équipes de pays des Nations Unies dès la première phase du processus de planification d'une mission afin de tirer parti de leurs connaissances et compétences spécialisées.

246. Le Comité a pris note de la parution des directives relatives à la préparation des missions intégrées et du fait que le Comité des politiques les avait adoptées le 13 juin 2006. La section 1.1.1 des directives apporte une réponse à la recommandation relative à la création d'une cellule de mission intégrée. Les directives constituent le cadre dans lequel le système des Nations Unies prépare les missions intégrées appelées à intervenir au lendemain d'un conflit.

19. Coordination régionale

247. Dans son rapport précédent²⁸, le Comité a recommandé que l'Administration, en collaboration avec les missions de maintien de la paix intéressées, mette au point et applique des plans de coordination régionaux adaptés aux objectifs des missions. Bien planifiée et mise en œuvre, une coordination de ce genre pourrait renforcer les objectifs communs des missions et de l'Organisation.

248. L'Administration a fait savoir qu'un plan de coordination régionale n'était pas l'instrument le plus indiqué, mais serait mis en œuvre lorsque cela pouvait être utile par l'intermédiaire de communications régulières et systématiques, d'échange d'informations et d'interventions politiques dans des domaines touchant la maîtrise des armements, les groupes armés illicites ou étrangers et d'autres questions qui, par définition, ne connaissent pas de frontières.

249. L'Administration a mentionné les échanges d'informations et interventions qui avaient eu lieu en ce qui concerne la MONUC et l'ONUB, dans le cadre de la région des Grands Lacs, pour régler différentes questions frontalières; en ce qui concerne la MONUC et la MINUS, pour régler des questions relatives au trafic d'armes transfrontalier et aux groupes armés étrangers; et, en ce qui concerne la MINUL et la MINUSIL, pour régler des questions de contrôle des armements et des questions transfrontalières.

250. Le Comité réaffirme sa recommandation précédente selon laquelle l'Administration, en collaboration avec les missions de maintien de la paix intéressées, devrait accélérer la mise en œuvre de plans de coordination régionaux adaptés aux objectifs des missions.

Coordination interinstitutions

251. Le Secrétaire général a réaffirmé l'importance d'une coordination accrue entre les organismes des Nations Unies dans son rapport présenté à l'Assemblée générale à la cinquante-neuvième session (A/59/2005, par. 198) : « à chaque stade, le haut fonctionnaire – représentant spécial, coordonnateur résident ou coordonnateur de l'action humanitaire – qui représente l'Organisation dans le pays devrait avoir l'autorité et les ressources voulues pour gérer une mission intégrée des Nations

²⁷ Ibid., par. 284.

²⁸ Ibid., par. 289.

Unies ou une “présence dans le pays”, de sorte que l’ONU puisse fonctionner comme une seule et même unité intégrée ».

252. Le Comité a constaté que la MONUG s’était coordonnée étroitement avec d’autres entités des Nations Unies dans des domaines tels que la fourniture de services de télécommunications et avait autorisé des véhicules à se garer dans ses espaces communs. La MONUG a également offert des services financiers au PNUD par le biais de son compte en banque à Tbilissi. Dans le domaine des achats, la MONUG n’a pas encore commencé à coopérer avec le Bureau des services d’achat interorganisations et le Groupe de travail interorganisations sur les achats afin de tirer parti des activités de ces entités et de faire des économies. Il convient de noter toutefois que la Mission a coopéré avec l’UNICEF pendant l’exercice considéré aux fins de l’acquisition de médicaments et de fournitures médicales.

253. Le Comité recommande que le Département se coordonne avec d’autres organismes des Nations Unies et groupes mandatés par ceux-ci, notamment le Bureau des services d’achat interorganisations et le Groupe de travail interorganisations sur les achats, afin d’établir des arrangements consultatifs et de collaboration au niveau des pays, qui pourraient aider les missions à réduire les coûts liés aux achats.

254. Le Département a expliqué que la MONUG s’attachait à établir ce type d’arrangement à l’échelon national, notamment avec le Bureau des services d’achat interorganisations et le Groupe de travail interorganisations sur les achats.

255. L’organisation du référendum n’a pas encore abouti, mais la MINURSO a continué à surveiller le cessez-le-feu et à s’acquitter des fonctions en rapport avec le processus dans le cadre d’un mandat périodiquement prorogé par le Conseil de sécurité. De plus, la MINURSO apporte un appui administratif et logistique aux mesures de confiance mises en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et met des forces de police civile à la disposition de celui-ci depuis 2004, se fondant pour cela sur un mémorandum d’accord signé les 18 juin et 27 juillet 2004.

256. Bien que la MINURSO et le HCR aient décidé d’engager une véritable coordination interinstitutions assortie de mécanismes de suivi et d’évaluation, il semblerait que les activités se poursuivent sans qu’il y ait ni planification commune ni harmonisation des cycles de programmation et des priorités. Il y a donc un risque que les initiatives se recoupent et que les programmes et services relatifs aux mesures de confiance ne soient pas mis en œuvre de façon économiquement rationnelle.

257. Le Comité a invité l’Administration, qui a accepté, à s’attacher à faire approuver rapidement le mémorandum d’accord entre la MINURSO et le HCR.

258. Le Département a fait savoir que les négociations concernant la mise au point du mémorandum d’accord qui le liera au HCR sont en cours et devraient s’achever d’ici au mois d’avril 2007.

20. Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies

259. Le Comité s'est intéressé à la suite donnée à sa recommandation précédente²⁹ selon laquelle l'Administration devrait accélérer la mise en œuvre des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies qui n'avaient pas encore été intégralement appliquées.

260. On a commencé à œuvrer à la constitution d'équipes chargées des opérations intégrées et le Département attend les décisions du Secrétaire général sur des questions structurelles de plus vaste ampleur pour aller de l'avant.

21. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

261. Au paragraphe 10 du document A/60/807, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a suggéré à nouveau que le Comité des commissaires aux comptes analyse l'impact des fluctuations du volume des activités de maintien de la paix sur l'aide qui doit être apportée par le Siège, étudie les facteurs déterminant le niveau d'appui requis et définit les fonctions qui doivent être respectivement assumées au Siège et sur le terrain. En outre, un an auparavant, il avait demandé au Comité des commissaires aux comptes d'étudier le rapport qui existe entre les effectifs militaires des différentes missions et l'appui civil sur lequel elles doivent pouvoir compter (A/59/736, par. 21).

262. Donnant suite aux demandes du Comité consultatif, le Comité des commissaires aux comptes s'est entretenu avec les responsables du Département pour que celui-ci procède aux analyses susmentionnées, en s'appuyant sur des données émanant du Bureau des services de contrôle interne, et lui soumette le résultat de ces analyses pour examen. Celles-ci étaient toujours en cours au moment de l'audit du Comité des commissaires aux comptes, qui a cependant tenu à formuler plusieurs observations, comme indiqué dans les paragraphes ci-après.

263. À l'origine, le compte d'appui a été conçu pour financer les postes d'appoint nécessaires à l'exercice par le Département, ses services et d'autres entités du Siège des fonctions générales de direction, d'assistance et d'encadrement propres à garantir une planification, une mise en place et une liquidation réussies des opérations de maintien de la paix. Au fil des ans, le montant du crédit alloué au compte d'appui n'a cessé d'augmenter : se chiffrant à 30 530 000 dollars lors de l'exercice 1996/97, il a progressé de 381 % pour s'établir à 146 940 000 dollars lors de l'exercice 2005/06.

264. Le crédit de 146 940 000 dollars alloué au compte d'appui pour l'exercice 2005/06 est supérieur de 21 % à celui de l'exercice précédent, les montants prévus au titre des postes et des autres dépenses ayant respectivement augmenté de 12 % et 61 %, le premier montant représentant 77 % du total du crédit et le second 23 %. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes est due au fait que de nouveaux postes ont été autorisés pour l'exercice en cours afin d'apporter un appui aux opérations de maintien de la paix, tandis que le relèvement des ressources autres que celles affectées à des postes est imputable, notamment, au recrutement de

²⁹ Ibid., par. 297.

consultants et de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et à des travaux touchant les installations et infrastructures.

265. Le nombre de postes autorisés pour l'exercice 2005/06 au titre de l'appui à 15 missions était de 831, contre 345 pour l'exercice 1996/97, ce qui représente un accroissement de 141 %. Sur ces 831 postes, 70 étaient nouveaux et 761 étaient stables.

266. Les dépenses de l'exercice en cours, d'un montant de 136 millions de dollars, sont en hausse de 15 % par rapport à celles de l'exercice précédent et représentent 3 % de l'ensemble des dépenses de maintien de la paix.

267. Le Comité a constaté qu'il n'existait pas de formule ou de modèle défini traduisant la corrélation entre le volume et la complexité des activités de maintien de la paix et le montant du compte d'appui. Pour y remédier, une équipe de consultants a été chargée d'étudier cette corrélation et de réexaminer le compte d'appui non seulement sous l'angle de l'accroissement progressif de son budget et de ses effectifs, mais aussi du point de vue de l'ensemble des ressources disponibles.

268. Les consultants ont élaboré un modèle de budget fondé sur le cadre de budgétisation axée sur les résultats adopté par l'ONU. Ce modèle comprend quatre éléments principaux : effectifs variables, effectifs spéciaux ou supplémentaires, proportionnalité des effectifs et ressources autres que celles affectées à des postes. Sa version définitive ne sera établie que lorsque les services concernés auront procédé à l'examen final du projet et l'auront approuvé.

269. Dans son précédent rapport³⁰, le Comité a noté que le rapport entre le personnel civil d'appui et les effectifs militaires variait considérablement d'une mission de maintien de la paix à l'autre. Ainsi, bien que l'ONUB, la MINUL et l'ONUCI aient été créées récemment, on comptait 1 civil pour 11 militaires et policiers à la MINUL, alors qu'à l'ONUCI et à l'ONUB, on en comptait 1 pour 10 militaires et 8 policiers. En ce qui concerne l'ONUCI, le rapport était de 1 civil pour 9,3 militaires et policiers (1 civil pour 9,2 postes autorisés) au 30 juin 2006. Compte tenu du renforcement des effectifs militaires, qui sont passés de 6 890 pendant l'exercice 2004/05 à 8 115 à la fin de l'exercice 2005/06, le personnel d'appui civil a également augmenté.

270. Les missions ont expliqué qu'il n'existait pas de formule consacrée servant à déterminer le nombre total de civils nécessaires pour l'appui aux contingents, chaque chef de service évaluant les effectifs requis pour répondre aux besoins opérationnels de sa mission. Les demandes des chefs de service étaient ensuite étudiées par le Bureau du budget, puis approuvées par le comité directeur de la mission avant d'être soumises au Département pour examen.

271. D'après les missions, les dépenses d'appui étaient chiffrées de manière distincte aux rubriques II (Personnel civil) et III (Dépenses opérationnelles) du budget.

272. Le Comité estime que les dépenses de personnel civil et les dépenses opérationnelles ne devraient pas toutes être considérées comme des dépenses d'appui. Il existe un lien direct entre le personnel des services organiques d'une

³⁰ Ibid., par. 306.

mission et le mandat fixé par le Conseil de sécurité dans la résolution correspondante. Dans le même ordre d'idées, certaines dépenses opérationnelles comme les dépenses de carburant peuvent être rattachées aux activités organiques plutôt qu'aux activités d'appui.

273. Faute d'une définition plus claire, les missions ne peuvent distinguer les dépenses d'appui des dépenses afférentes aux activités organiques et, par conséquent, suivre et maîtriser leur évolution.

274. Comme indiqué au tableau II.19, le montant des dépenses au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ont augmenté de 385 % entre 1997 et 2006, tandis que les dépenses de maintien de la paix ont progressé de 294 % durant la même période, les premières équivalant en moyenne à 3 % des secondes.

Tableau II.19

Évolution des dépenses du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice clos le 30 juin</i>									
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Montant total des dépenses du compte d'appui	28,07	28,95	32,82	38,36	62,03	84,34	97,15	111,20	118,03	135,99
Accroissement par rapport à l'exercice précédent, en pourcentage		3,00	13,00	17,00	62,00	36,00	15,00	15,00	6,00	15,00
Accroissement de 1997 à 2006, en pourcentage					385,00					
Montant total des dépenses de maintien de la paix	1 161,93	874,70	840,40	1 765,11	2 383,24	2 571,64	2 499,81	2 933,81	4 074,31	4 582,76
Accroissement (réduction) par rapport à l'exercice précédent, en pourcentage		(25,00)	(4,00)	110,00	35,00	8,00	(3,00)	17,00	39,00	12,00
Accroissement de 1997 à 2006, en pourcentage					294,00					
Ratio entre les dépenses du compte d'appui et les dépenses de maintien de la paix, en pourcentage	2,00	3,00	4,00	2,00	3,00	3,00	4,00	4,00	3,00	3,00
Ratio moyen, en pourcentage					3,00					

275. Le montant du compte d'appui a sensiblement augmenté depuis sa création, s'établissant à 146 940 000 dollars pour l'exercice 2005/06. En 2005, les dépenses imputées sur le compte d'appui représentaient 2,9 % de l'ensemble des dépenses de maintien de la paix, se situant légèrement au-dessous du taux moyen de 3,09 %. Elles devraient rester stables compte tenu du crédit alloué en 2006.

276. Le crédit de 146 940 000 dollars ouvert au titre du compte d'appui pour l'exercice en cours est supérieur de 20,8 % au crédit alloué pour l'exercice 2004/05, les dépenses n'ayant progressé que de 15,2 %. Le Département a indiqué que le

montant supplémentaire demandé devait permettre de financer 70 nouveaux postes ainsi que les dépenses opérationnelles connexes, plusieurs postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions), et les autres dépenses connexes, aux fins de l'établissement du rapport sur l'exploitation et la violence sexuelles. Le montant brut du crédit de 146 940 000 dollars a été financé au moyen du solde inutilisé du compte d'appui pour l'exercice 2004/05, s'établissant à 880 000 dollars, de recettes diverses se chiffrant à 1,9 million de dollars au 30 juin 2005, et du montant de 13,8 millions de dollars correspondant au dépassement du montant autorisé (150 millions de dollars) du Fonds de réserve pour le maintien de la paix, qui a été déduit des ressources à prévoir pour le compte d'appui pour l'exercice 2005/06, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/301. Le solde de 130,4 millions de dollars a été réparti entre les budgets des missions en cours.

277. Du fait du transfert d'un montant total de 654 000 dollars de la rubrique Personnel civil à la rubrique Dépenses opérationnelles au 30 juin 2006, les soldes de ces rubriques ont respectivement augmenté de 118,4 % et 357,6 %, comme indiqué au tableau II.20. Sans ce transfert, les soldes auraient enregistré une hausse de 147,06 % et 307,4 %, respectivement, le crédit affecté aux dépenses opérationnelles étant par ailleurs plus que suffisant pour financer les dépenses engagées et laissant encore un solde de 15,8 %. La Division du financement des opérations de maintien de la paix a précisé que les transferts étaient effectués par le département ou le service concerné en fonction de l'évolution des besoins au cours de l'exercice.

Tableau II.20

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice 2004/05</i>					<i>Exercice 2005/06</i>					<i>Augmentation (diminution) du solde, sur la base du crédit initial</i>	<i>Augmentation (diminution) du solde, sur la base du crédit révisé</i>
	<i>Montant initial</i>		<i>Montant révisé</i>			<i>Montant initial</i>		<i>Montant révisé</i>				
	<i>Crédit ouvert</i>	<i>Transfert</i>	<i>Crédit ouvert</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde</i>	<i>Crédit ouvert</i>	<i>Transfert</i>	<i>Crédit ouvert</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde</i>		
Personnel civil	100 811	(266)	100 545	98 263	2 282	113 384	(654)	112 730	107 746	4 984	147,06	118,40
Dépenses opérationnelles	20 800	266	21 066	19 763	1 303	33 551	654	34 205	28 242	5 963	307,40	357,64
Total	121 611	-	121 611	118 026	3 585	146 935	-	146 935	135 988	10 947	205,36	205,36

278. Au 30 juin 2006, le compte d'appui affichait un solde inutilisé de 10,9 millions de dollars, soit un accroissement de 205 % par rapport au solde de l'exercice précédent, ce qui pourrait s'expliquer par des taux de vacance de postes plus élevés que prévu, en particulier des postes d'auditeur résident au sein du Bureau des services de contrôle interne, l'inachèvement de certains projets informatiques, et les voyages liés aux postes vacants. Le compte d'appui étant financé en grande partie au moyen des budgets des missions en cours, au prorata de leur montant, et du

Fonds de réserve pour le maintien de la paix, le solde inutilisé était constitué de fonds provenant de ces sources.

279. La Division de la comptabilité a informé le Comité que le solde inutilisé du compte d'appui n'avait jamais été porté au crédit des États Membres, contrairement aux soldes inutilisés des budgets des missions en cours. Le solde inutilisé était déduit du montant total du crédit prévu pour le compte d'appui pour l'exercice suivant de sorte que seul le montant net soit financé au prorata des budgets des missions en cours.

280. Le Comité estime que l'Administration a pris un risque en finançant le compte d'appui au moyen des ressources du Fonds de réserve pour le maintien de la paix et a augmenté inutilement le montant du crédit demandé pour l'exercice considéré, alors que le montant des dépenses à prévoir pour cet exercice, compte tenu du taux de vacance de postes et d'autres facteurs, n'avait pas été précisément déterminé dans le cadre de la planification et de la budgétisation. Le crédit demandé pourrait donc être supérieur aux besoins.

281. Le Comité recommande que l'Administration réévalue le montant des fonds alloués au compte d'appui de façon à en optimiser l'utilisation.

282. L'Administration a informé le Comité que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité avait mis en place, dans le cadre de ses activités de planification et de budgétisation, des procédures d'examen rigoureuses qu'il continuerait d'améliorer en prévision de l'établissement du budget du compte d'appui pour l'exercice 2007/08.

Création de postes

283. Au paragraphe 16 de son rapport daté du 18 septembre 1990 (A/45/493), le Secrétaire général a défini les critères régissant la création de postes en vue de faire face au surcroît de travail découlant des opérations de maintien de la paix. Au paragraphe 17 du même document, il a mis l'accent sur les critères e) et f), parmi les critères suivants :

- a) Volume de travail;
- b) Liens fonctionnels entre le poste proposé et le programme de travail du service ou du département;
- c) Possibilité de couvrir les besoins fonctionnels recensés en procédant à un transfert de poste;
- d) Éléments justifiant l'imputation du poste demandé sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix plutôt que sur le budget ordinaire ainsi que le type d'engagement à offrir au titulaire pour garder la souplesse voulue dans la gestion des ressources humaines;
- e) Classement proposé pour le poste considéré compte tenu des normes de classement en vigueur (avant que sa création puisse être autorisée, tout poste doit être officiellement classé par le Bureau de la gestion des ressources humaines);
- f) Incidences de la création du poste sur la structure hiérarchique et organisationnelle de l'entité dont il relèvera, sachant qu'il s'agit d'un poste temporaire;

g) Durée de la période pendant laquelle les fonctions attachées au poste devront être assurées et financement disponible ou prévu.

284. Au sein du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, la Division du financement des opérations de maintien de la paix étudie les propositions visant à créer de nouveaux postes dont le financement serait imputé sur le compte d'appui. Le Comité a constaté que les critères d) à g) étaient absents des propositions soumises à la Division pour évaluation, seuls les indicateurs de succès, les produits et la justification des écarts prévus étant mis en évidence dans le modèle de budget.

285. Le Comité recommande que l'Administration s'appuie sur l'ensemble des critères relatifs à la création de postes lors de la détermination des postes nécessaires à l'appui aux opérations de maintien de la paix.

286. Dans une note du 26 septembre 2006, la Division du financement des opérations de maintien de la paix a prié les directeurs de programme de privilégier les critères régissant la création de postes lors de l'établissement du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. Toutefois, la Division a souligné que les nouveaux postes reposaient sur les profils d'emploi types et qu'en conséquence, le critère e) n'avait pas été mis en avant. Elle a affirmé qu'elle donnerait la priorité aux critères e) et f) dans sa note à venir sur les consignes relatives à l'élaboration du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Elle a également accepté de réexaminer les dispositions du document A/45/493, notamment en ce qui concerne le critère f), étant donné que l'entrée en vigueur des profils d'emploi types avait rendu caduque la nécessité de soumettre les postes au Bureau de la gestion des ressources humaines en vue de leur classement, et compte tenu de la marge de manœuvre consentie au Secrétaire général pour autoriser des postes temporaires à concurrence du montant prévu pour les financer.

Évaluation de l'affectation des postes

287. Les postes actuellement financés par le compte d'appui ont été approuvés par l'Assemblée générale sur la base des fonctions présentées dans les propositions du département ou du service concerné. L'Administration avait mis au point des profils d'emploi types qui étaient utilisés aux fins du classement des postes et du recrutement.

288. La description des tâches indiquées dans les profils d'emploi types relatifs aux postes d'appui aux opérations de maintien de la paix a été reprise dans les plans de travail. Cependant, le Comité a noté que les tâches énoncées dans ces plans étaient présentées dans une optique générale et non dans celle des opérations de maintien de la paix. Sur les cinq plans de travail examinés, trois comportaient des tâches qui n'ont pu être rattachées aux activités de maintien de la paix, tandis que les deux autres faisaient apparaître un nombre infime de tâches directement liées à ces activités. En outre, si le plan de travail et l'évaluation du comportement professionnel figuraient dans le rapport établi à l'aide du système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires, dans deux cas, les tâches réellement accomplies n'étaient pas mentionnées.

289. Compte tenu des observations qui précèdent, le Comité est préoccupé par le fait que la documentation disponible et la manière dont elle a été établie ne lui ont

pas permis de déterminer si les postes financés par le compte d'appui avaient été affectés et continuaient de l'être, comme prévu, à l'appui aux opérations de maintien de la paix.

290. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les définitions d'emploi et les plans de travail contiennent des informations pertinentes, claires, précises, cohérentes et à jour permettant de vérifier plus facilement que les postes ont été affectés conformément aux prévisions.

291. L'Administration ne voyait aucune objection à faire en sorte que les plans de travail figurant dans le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires fassent référence à l'appui aux opérations de maintien de la paix. Cette référence serait ajoutée lors de la période en cours d'évaluation et de notation, allant du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. L'Administration souhaitait également conserver l'orientation actuelle en vertu de laquelle l'appui aux opérations de maintien de la paix entrainait dans le cadre des responsabilités générales de l'entité ou de la section intéressée et les directeurs de programme bénéficiaient de souplesse dans l'utilisation des ressources aux fins de la réalisation des objectifs fixés dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats et le cadre stratégique.

22. Rations

292. Le Comité a examiné la gestion des rations dans certaines missions ainsi que les progrès accomplis dans l'application de ses précédentes recommandations³¹.

Gestion des rations

293. Le Comité a pris acte des efforts déployés par le Département en ce qui concerne la gestion des rations dans diverses missions. Cela étant, il convenait de régler les problèmes suivants :

- a) La MINUL n'avait aucun plan de secours ni accord de confirmation de rechange pour l'approvisionnement en produits de première nécessité tels que les denrées alimentaires;
- b) Certains fournisseurs n'avaient pas respecté les termes de leur contrat : articles manquants ou de mauvaise qualité (MINUL) et défauts d'emballage (UNFICYP), par exemple;
- c) Le contrat régissant l'approvisionnement de la MINUL en rations ne comportait aucune clause pénale ou financière prémunissant la Mission contre les risques de défaillance du fournisseur;
- d) La MINUL n'avait pas établi ni soumis en temps voulu au service chargé de l'alimentation des rapports fiables sur les effectifs militaires propres à garantir la bonne maîtrise du coût maximum des rations par jour et par membre du contingent;
- e) Le service de la MINUL chargé de l'alimentation avait exercé son activité alors que le poste de chef restait vacant;
- f) Des rations étaient fournies à la MINURSO sans qu'aucun contrat ait été approuvé.

³¹ Ibid., par. 324 à 327.

294. Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en application les procédures afférentes aux contrats d'approvisionnement en rations.

295. Le Département s'attachait à rappeler aux missions combien il importait qu'elles appliquent les procédures décrites dans le Manuel de gestion des rations et respectent les clauses pertinentes des différents contrats d'approvisionnement en rations. Il a indiqué que la longueur des délais d'exécution et l'importance des investissements consentis par les fournisseurs de rations pour honorer les contrats empêchaient la conclusion d'accords de confirmation au titre des rations. Il prévoyait de constituer et de gérer avec prudence deux stocks d'aliments de base, composés respectivement d'aliments congelés ou secs et de rations de combat, en quantité suffisante pour 14 jours. En outre, son plan d'urgence lui permettait d'obtenir des rations pour le compte d'une mission auprès d'autres fournisseurs de la région. Le Département avait modifié les cahiers des charges et modèles de contrat de façon à permettre à tout fournisseur de rations d'approvisionner l'ONU au titre d'une mission autre que celle pour laquelle il était lié par contrat. Il a par ailleurs fait savoir qu'il refuserait les articles non conformes au cahier des charges.

Évaluation des prestations des fournisseurs

296. La gestion des programmes d'approvisionnement en rations dans les missions suppose que celles-ci évaluent constamment les marchés dont elles bénéficient pour veiller à la bonne exécution des contrats : l'administrateur des marchés doit rendre compte chaque trimestre des prestations des différents fournisseurs au moyen des rapports prévus à cet effet, tandis que le Service des achats est tenu, conformément aux dispositions du Manuel de gestion des rations, de présenter un rapport d'évaluation semestriel en décembre et en juin.

297. Des rapports trimestriels d'évaluation des prestations des fournisseurs sont établis par le Département, à l'aide d'informations pertinentes examinées de concert avec le Service des achats, en vue de s'assurer de la bonne exécution des contrats d'approvisionnement en rations. C'est toujours sur les informations concernant les prestations des fournisseurs que reposent l'évaluation technique réalisée conjointement par le Service des achats et le Département ainsi que les décisions de signer un avenant à tel contrat, de proroger tel autre, etc. Toutefois, ni le Département ni les missions requérantes n'ayant communiqué les rapports d'évaluation au Service des achats, celui-ci a décidé de proroger certains contrats en l'absence de toute évaluation des prestations des fournisseurs concernés. Le Comité a constaté que quatre contrats d'approvisionnement en rations, y compris leurs avenants, d'un montant total de 197,7 millions de dollars, n'avaient pas fait l'objet de rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs, pourtant obligatoires.

298. Le Comité recommande, en attendant l'entrée en vigueur du système informatisé de gestion des rations, que le Département applique la règle consistant à communiquer au Service des achats des rapports semestriels d'évaluation des prestations des fournisseurs.

299. Le Département et le Service des achats ont indiqué qu'ils avaient commencé à se concerter pour réorganiser les bases de données sur l'évaluation des prestations des fournisseurs, le Département ayant présenté un système informatisé de gestion des rations qui devrait être pleinement opérationnel au deuxième trimestre de 2007. Les questions afférentes aux fournisseurs, comme leur enregistrement et

l'établissement de rapports d'évaluation de leurs prestations, ont été évoquées lors de la conférence des chefs des sections des achats, qui s'est tenue à New York du 15 au 18 janvier 2007.

23. Gestion des ressources humaines

300. Le Comité a audité la gestion des ressources humaines, à savoir la planification des ressources humaines, la formation du personnel, la planification des successions, la représentation des hommes et des femmes, les taux de vacance de postes, et les engagements et prestations, et a examiné la suite donnée à ses recommandations antérieures³².

Planification des ressources humaines

301. La planification des ressources humaines est l'un des domaines clefs de la gestion des ressources humaines. Cela consiste généralement à prévoir les besoins en personnel, en qualifications et en compétences, à veiller à la représentation géographique et à l'équilibre entre les sexes, à assurer la formation et à planifier les successions. Ces activités sont indispensables si l'on veut améliorer les qualifications et les résultats du personnel, et renforcer la gestion des ressources humaines et la fonction publique internationale. Le Comité a noté que la MINUK et la MINUSTAH n'avaient pas de plan de gestion des ressources humaines afin d'attirer et de retenir les candidats les plus qualifiés et les plus expérimentés.

302. L'ONUCI s'était dotée d'un plan de travail qui était partiellement axé sur des objectifs généraux tels que la réduction du taux de vacance de postes, l'amélioration de l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique du personnel. Elle n'avait cependant pas d'objectif précis dans des domaines tels que le remplacement du personnel recruté sur le plan international par du personnel recruté sur le plan national, la mobilité, la formation et l'efficacité des activités de recrutement. Le seul objectif mesurable avait consisté à ramener le taux de vacance de postes de 22 à 10 %.

303. Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à mettre en œuvre un plan global de gestion des ressources humaines afin d'attirer et de retenir les fonctionnaires les plus qualifiés et les plus expérimentés.

304. Le Département a fait savoir que le lancement et le suivi de plans d'action relatifs aux ressources humaines demandaient beaucoup de travail et que le manque de moyens avait empêché de tenir les délais prévus à l'origine pour le projet expérimental et la mise en œuvre. Un projet expérimental serait lancé en juillet 2007 et la mise en œuvre générale était prévue pour juillet 2008 de façon à pouvoir tirer tous les enseignements du projet expérimental.

Formation

305. Le Comité a constaté que l'UNMOGIP n'avait pas de plan annuel de formation, contrairement aux dispositions de la section 3 de l'instruction administrative ST/AI/1997/4, et avait utilisé les 26 300 dollars supplémentaires reçus du Département des opérations de maintien de la paix pour mettre à niveau les

³² Ibid., par. 329 à 361.

compétences spécialisées et les moyens informatiques aux fins des cours de formation, sans avoir évalué au préalable les besoins en formation.

306. Le Comité a également noté que la MINUEE devait réévaluer ses besoins en formation et consacrer des crédits à la formation en se fondant sur des prévisions de dépenses réalistes. Bien qu'elle ait un plan de formation et un budget de formation d'un montant de 379 000 dollars, seuls 29 des 59 cours envisagés ont eu lieu, outre l'organisation de trois cours qui n'étaient pas prévus dans le plan.

307. Une observation analogue valait pour la MINUSTAH où entre 18 et 39 % des personnes inscrites ne s'étaient pas présentées au cours d'introduction consacré au code de conduite relatif à l'exploitation sexuelle, tandis que le programme de téléformation de l'UNITAR avait dû être annulé à trois reprises faute de fonds. Le Comité a également noté que les crédits approuvés pour les programmes de formation de la MINUSTAH pour 2005/06 (799 214 dollars) avaient servi à financer les voyages (65 %) plus que la formation proprement dite (21 %), les 14 % restants ayant été utilisés pour régler les honoraires des consultants.

308. La MINUSTAH a expliqué que son programme de formation avait été désorganisé par le retard pris dans l'organisation des élections mais reprendrait en septembre 2006. Elle a aussi fait savoir que plus de 220 000 dollars inscrits au budget de formation pour 2005/06 avaient été réaffectés au financement des voyages dans la zone de la mission, ce qui avait empêché de mener à bien le programme de formation.

309. Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à prendre des mesures pour veiller à ce que les missions affinent l'évaluation des besoins en formation et évaluer le rapport coût-efficacité des modalités de formation actuellement en vigueur.

Planification des successions

310. La planification des successions consiste à déterminer les talents dont l'Organisation a besoin et à les renforcer de manière systématique en vue d'assurer la continuité de toutes les fonctions de direction, en prenant dûment en considération les compétences nécessaires, l'égalité des sexes et la représentation géographique. Dans son rapport sur l'emploi de fonctionnaires retraités pendant l'exercice biennal 2004-2005 (A/61/257/Add.2), le Secrétaire général a constaté que 491 retraités continuaient d'être employés par l'Organisation. La MINUL ne disposait pas d'un plan de succession ni de modalités bien établies afin de remplacer les membres du personnel sur le point de prendre leur retraite ou de pourvoir les postes clefs dans les délais prescrits. Elle avait continué à employer un fonctionnaire retraité et prolongé le contrat de l'intéressé par deux fois en attendant de lui trouver un remplaçant qualifié. La MINUSTAH n'avait pas non plus de programme ou de plan de succession qui lui permettrait de disposer des qualifications voulues, mais elle a fait valoir que la responsabilité première de la planification des successions et du suivi global des ressources en personnel appartenait au Siège.

311. Le Comité recommande que le Département veille à ce que les missions établissent et mettent en œuvre des plans de succession afin de pourvoir les postes clefs dans les délais prescrits.

312. Le Département a fait savoir que, dans le cadre du rapport A/61/255/Add.1 et Corr.1, il estimait qu'un programme de planification des successions bien conçu et fonctionnel était fondamental pour retenir des fonctionnaires hautement qualifiés. Il mettait actuellement au point une stratégie et un plan d'organisation des carrières qui seraient adaptés en fonction des besoins et mis en œuvre une fois que l'Assemblée générale aurait approuvé les propositions relatives à la création d'un corps du maintien de la paix fort de 2 500 personnes. Dans le cadre du plan d'organisation des carrières, lequel comprenait des modèles de parcours professionnels, il s'attachait également à régler les problèmes liés au recrutement de personnes qui possédaient des qualifications et un savoir-faire particuliers. Dans sa résolution 61/244 adoptée le 21 décembre 2006, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la question.

Parité des sexes

313. La MINUL n'avait pas pu atteindre ses objectifs en matière de parité des sexes, d'une part parce qu'il n'y avait pas eu suffisamment de candidates et d'autre part parce qu'elle n'avait pas eu la latitude voulue pour sélectionner et examiner les candidatures et s'occuper des habilitations techniques. La MINUK ne s'était pas fixée des objectifs d'étape afin de mesurer les progrès accomplis sur la voie d'une représentation équilibrée des deux sexes. La MINUL avait conservé le même ratio hommes/femmes que celui de l'exercice précédent, à savoir 70 hommes pour 30 femmes. Le ratio hommes/femmes s'était détérioré à la MINUK, passant de 67 hommes pour 33 femmes pendant 2004/05 à 71 hommes pour 29 femmes pendant 2005/06, soit un recul de 5 % par rapport à l'objectif global.

314. La MINUSTAH n'avait pas atteint son objectif qui consistait à employer autant d'hommes que de femmes, bien qu'elle se soit efforcée de diversifier ses recrutements. Au 14 août 2006, on comptait 308 hommes (68 %) et 144 femmes (32 %) parmi les 452 fonctionnaires recrutés par la Mission sur le plan international; dans le cas du personnel recruté sur le plan national, on comptait 992 hommes (83 %) et 190 femmes (17 %) parmi les 1 112 employés (non compris les Volontaires des Nations Unies et les membres des contingents).

315. Les femmes sont toujours sous-représentées à l'ONUCI. Bien que la situation se soit améliorée par rapport à l'année précédente en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, le pourcentage de femmes (33 %) est en deçà de ce qu'il était au 30 juin 2004 (36 %) et bien loin de l'objectif des 50 %.

316. Le pourcentage de femmes parmi le personnel recruté sur le plan national a diminué, passant de 27 % au 30 juin 2004 à tout juste 24 % en juin 2006.

317. Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à améliorer la représentation des femmes dans les missions.

318. Le Département a fait savoir qu'il veillerait de plus près au respect des objectifs concernant la parité des sexes dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action en matière de ressources humaines dans les missions. Ce plan ferait obligation aux directeurs d'augmenter le nombre de femmes travaillant dans les opérations de paix des Nations Unies, notamment aux postes de direction. Le Département a également expliqué que les raisons pour lesquelles il était difficile d'attirer et de retenir des femmes dans les missions tenaient notamment aux conditions d'emploi peu attrayantes offertes au personnel en poste dans les missions

de paix et au fait que 93 % du personnel étaient déployés dans des missions formellement déconseillées aux familles. Des mesures étaient prises dans le cadre des propositions de réforme présentées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Investir dans le capital humain » (A/61/255) afin de trouver une solution à la faible représentation des femmes.

Taux de vacance de postes

319. L'une des réalisations escomptées retenues dans le cadre du budget pour l'exercice 2005/06 (A/59/730) consistait à rendre les missions plus efficaces et efficientes au moyen d'activités et d'initiatives qui plaçaient les besoins des missions au premier plan, notamment en ramenant à 10 % en 2005/06 le taux moyen de vacance de postes, contre 27 % en 2003/04, pour le personnel civil recruté sur le plan international et en atteignant les objectifs fixés en matière de parité des sexes et d'équilibre géographique.

320. Le Comité a noté qu'en moyenne le taux global de vacance de postes pour le personnel civil des missions recruté sur le plan international atteignait 26 % à la fin de l'exercice contre 29 % pendant l'exercice précédent.

321. Le Département a expliqué que le pourcentage de postes vacants tenait principalement au fait qu'il n'était pas en mesure d'offrir des conditions d'emploi compétitives et ne parvenait donc pas à retenir le personnel en poste dans les missions. Il a également indiqué que des mesures concrètes afin de gérer et réduire les taux de vacance étaient à l'étude.

322. Le Comité a constaté que, pour une mission en cours de lancement, à savoir la MINUS, le taux de vacance de postes était passé de 21 % en janvier 2006 à 8 % en juin 2006 pour le personnel militaire et de 52 % à 10 % pour la police civile. Dans le cas des autres catégories de personnel, le taux avait certes baissé, passant de 48 % à 36 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 80 % à 71 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, mais était resté bien au-delà des 10 % communément admis. La Mission s'était attachée à recruter activement du personnel, avec l'aide du Service de la gestion du personnel, et était parvenue à ramener le pourcentage de postes vacants à 3,6 % pour le personnel militaire, à 7,1 % pour la police civile, à 7,5 % pour le personnel recruté sur le plan international et à 63,2 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national.

323. Les taux de vacance de postes ont également diminué à la MINUL entre le 30 juin 2005 et le 30 juin 2006 : a) six des 51 postes de direction autorisés, soit 12 %, étaient vacants en 2006, contre 11 en 2005 (22 %); et b) 51 des 265 postes de cadre intermédiaire étaient vacants en 2006 (20 %), contre 73 en 2005 (29 %).

324. De même, au 30 juin 2006, le taux de vacance de postes a atteint 9,4 % à la MINUSTAH s'agissant des 120 postes de personnel recruté sur les plans national et international, soit légèrement moins que le taux communément admis, tandis que 14 % des postes P-5 et 16 % des postes P-4 et P-3 et des postes d'administrateur recruté sur le plan national étaient vacants. Dans le cas de cette dernière catégorie, 44 des 74 postes avaient été pourvus au moment de l'audit.

325. Le Comité recommande au Département de poursuivre ses efforts afin de pourvoir les postes vacants dans les délais prescrits, en s'attachant à mieux toucher les candidats qualifiés et à nouer des contacts avec les États Membres,

les partenaires intervenant dans les activités de maintien de la paix et d'autres organisations.

326. Le Département a expliqué que 2 000 candidats par an avaient été recrutés depuis deux ans. Toutefois, le taux de vacance de postes atteint en moyenne 25 %, situation encore aggravée par un taux de renouvellement des effectifs de l'ordre de 30 % dans la catégorie des administrateurs. Afin de rationaliser les procédures et d'accélérer le recrutement sur le plan international, le Service de la gestion du personnel a confié aux missions le soin de vérifier les qualifications techniques de certains groupes professionnels et les a autorisées à faire usage des fichiers de candidats présélectionnés. Le Département a également modifié le site Web Galaxy afin d'y afficher tous les avis de vacance de poste, permettant ainsi aux candidats de déterminer la catégorie des postes et les lieux d'affectation. Des membres du Service de la gestion du personnel ont été détachés auprès des sections chargées du personnel civil dans certaines missions.

Engagements et prestations

327. S'agissant des engagements et des prestations, le Comité a noté ce qui suit :

a) Des retards étaient intervenus dans la signature des lettres de nomination, comme le montrait un échantillon de 16 lettres formalisant l'engagement de membres de la MINUSTAH recrutés sur le plan national en vertu de la série 300 du Règlement du personnel, lesquels avaient déjà pris leurs fonctions;

b) À la MINUSTAH, l'examen de 16 états de paie relatifs au mois de juin 2006 a révélé que les dispositions exposées dans le manuel de gestion des ressources humaines du Département n'avaient pas été appliquées pour les cotisations de retraite, les primes d'assurance maladie et les indemnités pour personne à charge : i) les cotisations de retraite, pourtant obligatoires, n'avaient pas été déduites dans le cas de trois membres du personnel; ii) les primes d'assurance maladie de deux membres du personnel n'avaient pas été déduites; iii) les indemnités pour personne à charge n'avaient pas été versées à six membres du personnel;

c) En raison d'erreurs de calcul portant sur un montant de 12 517 dollars, 14 assurés avaient réglé une prime d'assurance médicale inférieure à ce qu'elle aurait dû être;

d) À la MINUSTAH, les heures supplémentaires semblaient être la règle plus que l'exception;

e) La MINUSTAH n'avait pas respecté l'obligation de réglementer le recours excessif aux heures supplémentaires lors de l'approbation du budget mensuel des sections; de plus, ni la MINUL ni la MINUSTAH n'avaient respecté l'obligation consistant à approuver à l'avance le recours aux heures supplémentaires;

f) À la MINUSTAH, trois personnes avaient dépassé le quota de 40 heures supplémentaires, avec en moyenne 45 heures supplémentaires, tandis qu'à la MINUL deux personnes avaient dépassé de plus de 30 heures en moyenne le quota maximum;

g) Des heures supplémentaires avaient été faites à deux reprises sans que la MINUL y consente préalablement.

328. Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à veiller au respect des dispositions du manuel de gestion des ressources humaines pour ce qui est des lettres de nomination, des cotisations au régime de retraite, de l'assurance maladie et de l'indemnité pour personne à charge, de la prime d'assurance maladie et des heures supplémentaires.

329. Le Département a déclaré que le SIG ne répondait pas aux besoins des opérations de maintien de la paix lorsqu'il s'agissait de veiller au respect des politiques et procédures en matière de congés et à l'établissement d'états de congé fiables. Il tentait cependant, avec la direction des missions, de se débrouiller avec des systèmes informatiques disparates afin de suivre les heures de travail et le temps de présence en attendant que le nouveau progiciel de gestion intégrée soit disponible dans les missions.

Conversion d'engagements relevant de la série 300 en engagements en vertu de la série 100

330. Le Comité s'est intéressé à la suite donnée à sa recommandation antérieure³³ selon laquelle le Département des opérations de maintien de la paix devait évaluer l'incidence du recours à la série 300 comme principale modalité d'engagement des nouveaux membres du personnel des missions. La question est examinée dans le cadre des propositions de réforme de la gestion des ressources humaines exposées par le Secrétaire général dans ses rapports intitulés « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/692 et Corr.1 et 2.) et « Investir dans le capital humain » (A/61/255, Add.1 et Add.1/Corr.1). Afin que le Secrétariat dispose à l'échelon mondial d'un personnel capable de répondre efficacement à des besoins en mutation constante, les propositions prévoient l'introduction d'un seul arrangement contractuel pour l'ensemble du personnel de l'Organisation, ce qui éliminerait les différences notables dans les conditions d'emploi de fonctionnaires titulaires d'engagements relevant des différentes séries du Règlement du personnel.

331. En outre, afin de traiter équitablement les fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, le Secrétaire général a proposé d'harmoniser les conditions d'emploi offertes au personnel du Secrétariat et aux fonctionnaires des fonds et programmes des Nations Unies en poste dans les missions.

332. Le Comité réaffirme sa recommandation tendant à ce que le Département accélère l'évaluation de l'incidence du recours à la série 300 du Règlement du personnel.

333. Le Département a fait observer que la CFPI avait chargé un groupe de travail d'examiner l'ensemble des prestations offertes au personnel recruté sur le plan international qui est affecté dans des lieux formellement déconseillés aux familles. La CFPI devrait présenter ses recommandations sur la question à l'occasion de la deuxième partie de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

³³ Ibid., par. 367.

Réduction des effectifs des missions

334. Par sa résolution 1666 (2006), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MONUG jusqu'au 15 octobre 2006 et par sa résolution 1716 (2006) il l'a prorogé jusqu'au 15 avril 2007.

335. Le Comité a noté que la MONUG savait que ses opérations allaient prendre fin prochainement mais n'avait pas pour autant appliqué les directives exposées dans le manuel de gestion des ressources humaines afin de planifier la réduction de ses activités et la diminution de son budget, d'évaluer l'incidence que cela aurait sur son personnel, de déterminer les fonctions et postes à supprimer et de mettre au point un plan de retrait détaillé et une stratégie de réduction des effectifs.

336. Le rapport sur l'exécution du budget de la MINUK en date du 20 avril 2006 (A/60/809) montrait que la Mission réduisait ses activités, diminuait ses effectifs et cédait ou transférait son matériel à d'autres missions, mais ne s'était pas dotée pour ce faire d'un plan en bonne et due forme.

337. Le Comité recommande que le Département établisse à l'avance un plan de réduction des activités pour les missions en voie d'achèvement.

338. Le Département a fait savoir que les budgets approuvés pour la MINUK tenaient compte des plans de réduction des activités et des besoins opérationnels, notamment les besoins en personnel. La réduction des effectifs décrite dans le budget approuvé pour 2006/07 a déjà eu lieu. Dans le cas de la MONUG, le Département a également demandé un plan répertoriant les postes à supprimer et un examen comparé des membres du personnel exerçant des fonctions analogues en vue de déterminer quels seraient ceux dont la Mission se séparerait aux différents stades de son retrait afin de tenir compte des besoins opérationnels.

24. Auditeurs résidents

339. Dans son rapport précédent³⁴, le Comité a estimé que le ratio pour l'allocation des ressources, à savoir un auditeur par tranche de 100 millions de dollars, ne constituait qu'un indicateur, qui méritait d'être affiné afin de tenir compte de facteurs tels que les risques et la complexité des opérations.

340. S'agissant de la suite donnée à la recommandation antérieure du Comité³⁵, l'Administration a informé ce dernier que le Bureau des services de contrôle interne s'inspirerait des conclusions de l'examen global de ses opérations et fonctions et de son indépendance. Le Bureau a toutefois indiqué que l'examen externe ne comportait aucun élément chiffré permettant de déterminer l'adéquation de ses ressources; des propositions sont cependant à l'étude afin de recourir à des techniques axées sur les risques en vue de planifier les activités et de déterminer les ressources dont le Bureau devrait être doté. Ces propositions seraient soumises à l'Assemblée générale à la première reprise de sa soixante et unième session afin qu'elle les examine.

341. Le Comité avait déjà fait observer que le pourcentage de postes d'auditeur résident restés vacants dans les missions pendant l'exercice 2004/05 s'établissait à

³⁴ Ibid., par. 384.

³⁵ Ibid., par. 385.

16 %³⁶. Il a recommandé que le Bureau des services de contrôle interne pourvoie les postes sans plus tarder de sorte que les groupes chargés de l'audit puissent s'acquitter des tâches prévues.

342. L'Administration a informé le Comité que le Bureau des services de contrôle interne avait procédé à des entretiens et entendait en organiser à nouveau afin de constituer un fichier de candidats qualifiés.

25. Fraudes et présomptions de fraude

343. En application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, l'Administration a porté à l'attention du Comité sept affaires de fraude et présomption de fraude dont elle avait eu connaissance pendant l'exercice terminé le 30 juin 2006. Elle a également signalé trois autres affaires de fraude qui se sont produites à la FNUOD, bien que les rapports correspondants ne soient pas encore prêts. Il est possible que cela ne représente qu'une partie des fraudes qui se sont produites dans l'ensemble du système et que certaines affaires soient en cours d'examen par des services ou organes de contrôle qui ne les ont pas encore signalées au Comité.

344. Comme indiqué ci-dessous, l'Organisation a subi une perte de 5 567,83 dollars et risque de ne pas pouvoir expliquer ce qu'il est advenu en tout ou en partie d'un montant de 32 518,87 dollars avancé au titre de projets à effet rapide :

a) À la FNUOD, des employés de l'économat du bataillon autrichien ont surfacturé certains produits mis en vente et empoché la différence. Le montant ainsi détourné a été estimé à 5 070,95 dollars, mais la plupart des factures remises aux clients n'ont pas encore été recouvrées. Bien que l'escroquerie n'ait pas porté sur des fonds appartenant à l'Organisation, les employés sur qui se sont portés les soupçons ont été poursuivis et la FNUOD s'est séparée de ceux qui avaient été reconnus coupables;

b) À la MINUEE, une avance d'un montant de 156 000 nakfa (11 512,92 dollars) n'a pas encore été régularisée parce que les agents d'exécution n'ont pas présenté les documents financiers voulus pour justifier les activités entreprises au titre du projet à effet rapide n° 313. Le représentant de l'administration locale a été informé des défaillances rencontrées dans l'exécution du projet et du non-respect des procédures administratives. Il a également été prié de restituer les sommes inutilisées à la MINUEE;

c) Également à la MINUEE, une avance d'un montant de 54 400 nakfa (4 015 dollars) n'a pas été régularisée parce que les intéressés n'ont pas produit les documents financiers justifiant le coût de bureaux fournis dans le cadre du projet à effet rapide n° 270. Un pointage a révélé que 45 bureaux seulement avaient été livrés sur les 100 qui avaient été prévus. Le représentant du Ministère des collectivités locales a été invité à restituer à la MINUEE tout fonds inutilisé ou à produire des justificatifs montrant que les 55 bureaux restants avaient été achetés;

d) Il y a eu une tentative de virement télégraphique illégale portant sur un montant de 3 900 dollars entre un compte de la MINUEE et un compte dont le bénéficiaire n'a pas été identifié. La Chase Bank est intervenue avant que les fonds ne soient virés;

³⁶ Ibid., tableau II.28.

e) À la MONUC, deux chèques d'un montant de 5 567,83 dollars qui avaient été annulés ont été présentés pour encaissement. Une enquête a été ouverte;

f) Un commis aux finances a détourné une somme de 1 159 dollars au Bureau financier régional de la MONUC à Kisangani mais l'a remboursée en deux versements. L'intéressé a quitté le bureau en mai 2006;

g) Il y a eu une fraude d'un montant de 11 920 dollars portant sur un projet à effet rapide exécuté par le Comité du personnel local de la MONUC. Les fonds ont été avancés le 18 juillet 2005, mais une visite sur le chantier en décembre 2005 a montré que les travaux avaient tout juste commencé. Une enquête est en cours.

345. Dans son rapport précédent³⁷, le Comité s'est déclaré préoccupé par la progression du nombre de fraudes et présomptions de fraude et a recommandé que l'Administration, en concertation étroite avec les missions de maintien de la paix, analyse minutieusement les éléments qui ont facilité les fraudes, applique les sanctions qui s'imposent, tire les enseignements de l'expérience et fasse systématiquement part de ses conclusions aux autres missions.

346. L'Administration a informé le Comité qu'elle mettait sa recommandation en œuvre. En coordination avec les missions, elle a : a) imposé des sanctions et pris d'autres mesures lorsque les responsabilités avaient été établies; b) analysé les éléments qui facilitaient les fraudes mises en évidence par le Comité et le Bureau des services de contrôle interne; c) diffusé les conclusions de son analyse auprès des missions. L'Administration a déclaré au Comité qu'elle communiquerait directement aux missions les enseignements tirés des conclusions finales de l'analyse et qu'elle les diffuserait aussi par l'intermédiaire du réseau de partage des pratiques.

26. Budgétisation axée sur les résultats

347. Le Comité s'est intéressé à la suite donnée à ses recommandations antérieures³⁸ relatives à la mise en œuvre d'un système de budgétisation axée sur les résultats. Il a constaté que la MINUSTAH, qui était à l'époque dépourvue d'un mécanisme solidement établi, a remédié à cette lacune, encore que certains indicateurs ne soient pas conformes aux principes de la budgétisation axée sur les résultats.

348. À l'instar de la MINUSTAH, la MINUK a également quelques indicateurs qui ne sont pas mesurables, sont trop vagues, ne sont pas assortis de délais ou pour lesquels les ressources nécessaires n'ont pas été déterminées en fonction des produits requis pour que les réalisations escomptées se matérialisent. Il n'y avait pas de données fiables de nature à étayer la réduction de 10 % des actes de violence à l'égard des femmes et des filles (MINUSTAH) ou les produits relatifs à la composante civile opérationnelle et à l'état de droit (MINUL).

349. La MINUSTAH n'avait pas prévu de calendriers concernant les réalisations attendues du Gouvernement de transition s'agissant de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une législation sur la gestion des petites armes en Haïti.

350. La MINUL n'avait pas choisi de données de référence ni de cibles concernant les indicateurs de succès des institutions provinciales d'administration autonome,

³⁷ Ibid., par. 398.

³⁸ Ibid., par. 411.

les protocoles signés et les inspections judiciaires. À la MINUSTAH, la réalisation escomptée relative aux progrès accomplis en vue de promouvoir et protéger les droits fondamentaux, notamment ceux des femmes, n'était assortie d'aucun financement.

351. Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à examiner son cadre de budgétisation axée sur les résultats de sorte que les indicateurs de succès et les produits soient mesurables, bien précis et assortis d'échéances.

352. Le Département a indiqué qu'il avait fait des progrès notables pour établir des indicateurs de succès clairs et mesurables dans les cadres budgétaires axés sur les résultats pour l'exercice 2006/07.

Dossiers de justificatifs

353. Il est indispensable de pouvoir produire des justificatifs dans la perspective de l'établissement des rapports sur l'exécution du budget afin de savoir quelles activités ont été effectivement menées à bien. Le Comité a noté que la MINUK ne collectait pas de façon systématique et régulière les informations requises pour suivre l'exécution du budget selon les modalités de budgétisation axée sur les résultats et n'avait donc pas réuni suffisamment de justificatifs sous forme de documents originaux à l'appui des indicateurs de succès et des produits.

354. Les rapports sur l'exécution des budgets établis par les missions l'ont été selon le cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui est défini comme étant le mode d'établissement du budget dans lequel : a) la formulation des programmes s'articule autour d'un ensemble d'objectifs prédéfinis et de réalisations escomptées; b) les ressources nécessaires sont déterminées en fonction des produits requis pour que les réalisations escomptées se matérialisent; c) les réalisations effectives sont mesurées par rapport aux objectifs et à l'aide d'indicateurs de succès. La définition prévoit qu'il doit y avoir une corrélation entre le budget et les résultats effectivement obtenus par la mission pendant l'exercice considéré.

355. Une comparaison de quelques réalisations escomptées, indicateurs de succès et produits retenus dans le cadre du budget de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 a montré qu'il n'y avait pas de corrélation entre ces éléments et ce qui avait été effectivement obtenu. Le rapport sur l'exécution du budget fait état de données concernant les élèves policiers censés avoir obtenu leur diplôme au 30 juin 2006. Or les élèves des promotions 1 et 18 ont obtenu leur diplôme le 12 juillet 2004 et le 29 juillet 2006, respectivement. De fait, seules les statistiques relatives aux promotions 14 à 18 ont trait à l'exercice considéré puisque les élèves de la promotion 14 ont commencé les cours le 18 juillet 2005 tandis que ceux de la promotion 18 les ont commencés le 18 novembre 2005.

356. La MINUL a fait savoir que l'indicateur et la réalisation concernant le nombre d'élèves policiers diplômés était un nombre cumulatif et qu'elle avait corrigé le texte du rapport de la façon suivante : « En juin 2006, l'école de police avait diplômé 1 994 élèves policiers, dont 449 pendant l'exercice 2005/06 ».

357. Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à mettre en œuvre dans toutes les missions un système de suivi des opérations de collecte de données en rapport avec la budgétisation axée sur les résultats et à indiquer dans le budget des missions si les produits relatifs aux réalisations escomptées portaient sur l'exercice budgétaire considéré ou avaient trait aux résultats effectivement

obtenus pendant la période qui s'était écoulée depuis que le produit avait été choisi.

358. Le Département des opérations de maintien de la paix a expliqué que le Département de la gestion et lui-même élaboraient actuellement un projet de logiciel budgétaire qui comporterait un outil permettant aux missions de suivre la collecte des justificatifs à l'appui du rapport sur l'exécution du budget.

27. Informatique et télématique

Répartition des ressources

359. La recommandation précédente³⁹ du Comité tendant à ce que les missions appliquent la norme de l'Organisation selon laquelle il ne doit pas y avoir plus d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau n'a pas été appliquée par la MINUL, la MINUK et la MONUG.

360. Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à réévaluer les budgets consacrés à l'achat d'imprimantes en tenant compte du ratio cible d'une imprimante pour quatre ordinateurs.

361. Le Département a fait savoir qu'il avait donné pour consigne aux missions de ramener le ratio à une imprimante pour quatre ordinateurs. Il veillera à ce que cette cible soit atteinte avant d'approuver toute demande tendant à remplacer les imprimantes ou à en acheter de nouvelles.

Centre de transmissions par satellite

362. Le réseau télématique et informatique mondial de l'Organisation, qui comprend le centre de sauvegarde et l'entrepôt de données du Département, est géré par le centre de transmissions placé sous la responsabilité de la Section des communications et de l'informatique de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le centre est une station-satellite reliant les centres de gestion qui offrent des services de transmission par satellite au Département partout dans le monde.

363. Les transmissions par satellite ont continué à prendre de l'ampleur, mais les locaux actuels ne suffisent plus à accueillir le personnel et le matériel supplémentaires. Parmi les problèmes qui se posent, on peut citer les suivants : a) les circuits électriques et les systèmes de refroidissement sont devenus insuffisants; b) les locaux abritant du matériel très onéreux sont exposés à des infiltrations d'eau; c) les entrepôts où sont stockés les pièces et le matériel de rechange ne sont pas suffisamment protégés; d) les salles de laboratoire sont trop petites et ne bénéficient pas d'une alimentation électrique suffisante pour mener de front plusieurs essais; e) les salles de travail des techniciens sont trop encombrées. Il est crucial de regrouper dans une seule structure le personnel technique et le matériel de transmission essentiel, car cela permettrait de réduire les difficultés logistiques et de simplifier les activités de suivi des services. Naturellement, cela aurait des incidences budgétaires.

³⁹ Ibid., par. 421.

364. Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à prévoir une structure adaptée qui puisse faire office de centre de transmissions par satellite pour toutes les missions de maintien de la paix.

365. Le Département est d'accord avec la recommandation relative à une structure commune qui servirait de centre de transmissions par satellite et abriterait le personnel technique et le matériel de transmission essentiel. Il a inscrit dans le projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice 2007/08 un projet axé sur la conception et la construction d'un bâtiment commun. Cela permettrait de regrouper en un seul endroit tout le matériel de transmission par satellite, les ateliers et les locaux techniques.

28. Projets à effet rapide

366. Les projets à effet rapide sont d'ampleur réduite et aisément exécutables et produisent rapidement des effets facilement repérables par la population locale à laquelle ils sont destinés. Ils s'inscrivent généralement dans le cadre d'une stratégie qui vise à aider les populations à mieux accepter la mission puisqu'elles bénéficient d'une aide concrète et ciblée.

367. À la MINUS, le Comité a constaté que les agents d'exécution ne communiquaient pas de rapports mensuels sur les projets en cours au Représentant spécial du Secrétaire général, contrevenant ainsi aux dispositions du mémorandum d'accord qui les lie à la Mission. Le Département a informé le Comité que la MINUS avait mis à l'essai une base de données qui lui permettrait de suivre l'exécution des projets à effet rapide.

368. L'ONUB n'avait pas remis le solde des fonds réservés aux quatre projets en cours aux agents d'exécution parce que ceux-ci ne lui avaient pas soumis de rapports sur l'état d'avancement des projets. L'Opération a fait savoir que depuis elle avait reçu deux rapports et avait accepté de débloquer le solde, soit 20 % des fonds qui avaient été approuvés pour les projets. Elle s'intéressera de près aux rapports relatifs aux deux autres projets afin de veiller à ce que l'exécution s'achève dans les délais prévus.

369. À la MINUEE, 20 projets à effet rapide ont été engagés pendant l'exercice 2003/04; au 12 septembre 2006, les avances non régularisées faites aux agents d'exécution totalisaient 76 415 dollars. Cinq projets ont été menés à terme, mais le fait que 15 projets n'aient pas été achevés dans les six à huit semaines prévues initialement va à l'encontre des objectifs des projets à effet rapide. La MINUEE a expliqué que les projets avaient été interrompus pendant plus d'un an en raison de l'absence prolongée de l'unique coordonnateur. Elle a indiqué qu'elle attacherait une attention prioritaire à l'achèvement et à la clôture des projets en suspens.

370. Le budget alloué par l'ONUCI aux projets à effet rapide était d'un million de dollars pour l'exercice 2005/06. Le Comité chargé des projets à effet rapide a approuvé 85 projets d'un montant total de 954 004 dollars. Le Comité a constaté que 82 % de ce montant, soit 782 440 dollars, avaient été approuvés dans les quatre derniers mois de l'exercice budgétaire, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le suivi et le contrôle des projets. Le Comité a également noté des retards dans l'exécution des projets. Au 12 septembre 2006, seuls 13 des 85 projets approuvés avaient été achevés dans les délais prescrits.

371. À la MINUSTAH, la documentation relative à des projets à effet rapide était inadéquate et les agents d'exécution avaient pris du retard dans l'exécution de certains projets.

372. Le Comité recommande que le Département institue un mécanisme chargé de veiller à ce que les projets à effet rapide soient exécutés conformément aux budget, mandat, conditions, objectifs d'étape et réalisations escomptées qui ont été approuvés.

373. Le Département a expliqué que le Bureau de l'appui aux missions avait révisé les directives relatives à la gestion et à l'administration des projets à effet rapide et les avait distribuées à toutes les missions en juillet 2006. Le Bureau rappellerait aux missions de veiller à la stricte application des procédures en vigueur pour les projets à effet rapide. Le Département mettait au point une politique générale concernant les projets à effet rapide que le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. La politique portait sur l'allocation de ressources, la sélection des projets, la durée de chaque projet et le rôle joué par les missions, d'autres entités des Nations Unies et les agents d'exécution dans la gestion et la mise en œuvre des projets et tenait compte des recommandations du Comité et du Bureau des services de contrôle interne.

D. Remerciements

374. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne et les membres de leur personnel ainsi que le personnel des missions de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Premier président de la Cour
des comptes de la France
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU)
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Président de la Commission de vérification
des comptes de la République des Philippines
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Guillermo **Carague**

Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le 21 février 2007

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Annexe I

Liste des missions dont les comptes ont été vérifiés

Opérations de maintien de la paix en cours

1. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)
2. Force d'urgence des Nations Unies (FUNU, 1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD)
3. Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)
4. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)
5. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)
6. Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)
7. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)
8. Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)
9. Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)
10. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)
11. Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)
12. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), anciennement Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)
13. Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH)
14. Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)
15. Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

Comptes spéciaux

1. Fonds de réserve pour le maintien de la paix
2. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
3. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

Opérations de maintien de la paix achevées

1. Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)
2. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)
3. Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)
4. Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)

5. Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)
6. Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)
7. Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)
8. Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)
9. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies
10. Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)
11. Forces de paix des Nations Unies (FPNU)
12. Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)
13. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)
14. Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)
15. Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)
16. Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)
17. Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge
18. Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)
19. Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)
20. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)
21. Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU, 1956)
22. Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)

Missions financées au moyen du budget ordinaire

1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)

Annexe II

**État de la mise en œuvre des recommandations
formulées par le Comité dans son rapport
relatif à l'exercice biennal clos le 30 juin 2005^a**

<i>Objet</i>	<i>Exercice sur lequel porte la première recommandation</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
1. Engagements de dépenses non étayés par des pièces justificatives en bonne et due forme	2004/05		Par. 26		1	Par. 42 à 46
2. Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2004/05		Par. 35		1	Par. 34 à 41
3. Contributions et engagements dus de longue date au titre des missions achevées	2004/05			Par. 41	1	–
4. Contributions volontaires à recevoir de longue date	2004/05			Par. 44	1	–
5. Créances anciennes	2003/04		Par. 48		1	–
6. Gestion des comptes bancaires et de la caisse	2003/04	Par. 53			1	–
7. Répartition géographique équitable des marchés	2004/05		Par. 74		1	Par. 72 à 77
8. Achats locaux interorganisations	2004/05		Par. 78		1	Par. 78 à 80
9. Enregistrement des fournisseurs potentiels	2003/04		Par. 82		1	Par. 81 à 83
10. Rapports d'évaluation des prestations	2001/02		Par. 86		1	Par. 87 à 90
11. Comités d'examen des fournisseurs et responsables des fichiers de fournisseurs	2004/05	Par. 92			1	–
12. Garanties de bonne exécution	2003/04		Par. 99		1	Par. 91 à 98
13. Personnel chargé des achats	2003/04		Par. 101 et 105		2	Par. 99 à 102
14. Plans d'achat	2003/04	Par. 109 et 111			2	Par. 103 à 109
15. Utilisation des plans d'achat	2002/03		Par. 115		1	Par. 103 à 109
16. Formation des fonctionnaires chargés des achats	2003/04		Par. 118		1	Par. 110 à 113
17. Approbation des marchés a posteriori	2004/05	Par. 131	Par. 134		2	Par. 118 à 124
18. Délais d'approbation des marchés	2004/05		Par. 137		1	Par. 125 à 127
19. Réduction de l'écart entre les heures de vol budgétisées et les heures de vol effectives	2003/04		Par. 144		1	Par. 136 à 141
20. Évaluation sur place des transporteurs aériens	2004/05		Par. 151		1	Par. 142 à 146

<i>Objet</i>	<i>Exercice sur lequel porte la première recommandation</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
21. Évaluations périodiques de la bonne santé financière des principaux fournisseurs	2004/05	Par. 154			1	–
22. Recouvrement des montants perdus du fait du dépôt de bilan de transporteurs aériens	2004/05	Par. 157			1	–
23. Communication dans les délais des formulaires de formation par le coordonnateur de la FINUL chargé des activités de formation	2004/05	Par. 163			1	–
24. Structures de coûts	2004/05		Par. 168		1	Par. 151
25. Rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs de services aériens	2003/04		Par. 171 et 174		2	Par. 149 et 150
26. Système de localisation	2003/04		Par. 178		1	Par. 155 à 156
27. Avions de liaison	2004/05	Part. 183			1	
28. Avions d'affaires	2002/03		Par. 193		1	Par. 161 à 162
29. Sécurité des opérations aériennes	2004/05	Par. 196			1	
30. Utilisation des véhicules	2004/05		Par. 207		1	Par. 170 à 173
31. Rentabilité des véhicules de reconnaissance	2004/05	Par. 210			1	–
32. Informations fournies par le système CarLog	2004/05		Par. 214		1	Par. 182 à 184
33. Application du système CarLog	2004/05		Par. 218		1	Par. 179 à 181
34. Kilométrage effectué en dehors du service	2004/05		Par. 220		1	–
35. Excès de vitesse et accidents	2004/05		Par. 225		1	Par. 185 à 200
36. Biens durables	2003/04		Par. 233		1	Par. 204 à 215
37. Règles et procédures concernant les stocks stratégiques pour déploiement rapide	2002/03	Par. 240			1	Par. 224
38. Accusés de réception	2003/04	Par. 245			1	–
39. Inspection et enregistrement des stocks pour déploiement rapide	2003/04		Par. 249		1	Par. 228 à 230
40. Stocks de pièces détachées pour véhicules	2004/05		Par. 254		1	Par. 238 à 241
41. Comptabilisation et entreposage des pièces détachées	2004/05	Par. 258			1	–
42. Contrôle des carburants	2004/05		Par. 263 et 269		2	Par. 161 à 165
43. Missions intégrées	2004/05	Par. 278 et 284			2	Par. 242 à 246
44. Coordination régionale	2004/05			Par. 289	1	Par. 242 à 250

<i>Objet</i>	<i>Exercice sur lequel porte la première recommandation</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
45. Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies	2003/04		Par. 297		1	Par. 259 à 260
46. Compte d'appui	2004/05	Par. 307			1	Par. 261 à 291
47. Évaluation des prestations des fournisseurs de rations	2003/04		Par. 315		1	Par. 299 à 301
48. Suite donnée aux constatations du Bureau des services de contrôle interne concernant les rations	2004/05	Par. 323			1	–
49. Bonne gestion des rations	2004/05		Par. 326		1	Par. 293 à 295
50. Gestion des congés	2002/03		Par. 335		1	–
51. Évaluation de l'efficacité de la formation	2002/03		Par. 345		1	Par. 305 à 310
52. Sécurité du personnel	2004/05	Par. 351			1	–
53. Recrutement en vertu de contrats de louage de services	2004/05	Par. 354			1	–
54. Consultants et vacataires (analyses devant figurer dans les budgets à des fins de justification)	2004/05	Par. 361			1	–
55. Conversion d'engagements relevant de la série 300 en engagements relevant de la série 100	2004/05		Par. 367		1	Par. 330 à 333
56. Exploitation et violence sexuelles	2004/05		Par. 374		1	–
57. Auditeurs résidents	2004/05	Par. 388	Par. 385		2	Par. 339 à 342
58. Enquêtes de satisfaction auprès des clients	2004/05	Par. 396			1	–
59. Cas de fraude et de fraude présumée	2004/05	Par. 405	Par. 402		3	Par. 343 à 346
60. Budgétisation axée sur les résultats	2003/04		Par. 411 et 414		2	Par. 347 à 352
61. Ancienneté du matériel informatique et ratios applicables	2004/05	Par. 424	Par. 421		2	–
62. Matériel appartenant aux contingents	2000/01		Par. 427		1	Par. 216 à 218
Total		25 (35 %)	44 (61 %)	3 (4 %)	72	

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 5 et rectificatif (A/60/5 (Vol. II) et Corr.1), chap. II.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2006, numérotés de I à XLIII, ainsi que les notes y relatives, qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Secrétaire général, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au 30 juin 2006 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations des missions de maintien de la paix qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU ainsi qu'aux autorisations de l'organe délibérant.

Sans pour autant assortir d'une réserve les opinions qui précèdent, nous appelons l'attention sur les points suivants :

a) Les contributions restant dues depuis plus de 12 mois représentaient un montant de 706,3 millions de dollars, le montant total des contributions non acquittées s'élevant à 1 milliard 270 millions de dollars. L'Organisation n'a constitué aucune provision au titre du versement tardif des quotes-parts et a expliqué que les États Membres étaient tenus de régler ces contributions en vertu d'un engagement contraignant;

b) Le montant des économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs s'établissait à 304,2 millions de dollars, en augmentation de 81,3 % par rapport au montant de 167,8 millions de dollars constaté pour l'exercice précédent. Compte tenu du principe comptable selon lequel les engagements non réglés sont inscrits en charges dans l'attente de leur règlement effectif, le Comité craint que les dépenses de l'exercice précédent n'aient été surestimées;

c) La valeur actuarielle des éléments de passif correspondant aux prestations d'assurance maladie après la cessation de service au titre du personnel

des opérations de maintien de la paix n'a pas été indiquée dans la note 13 relative aux états financiers. Si le montant de la provision au titre du personnel de maintien de la paix n'a pas été calculé et présenté séparément, il en est cependant tenu compte dans le montant concernant l'ensemble du personnel du Secrétariat indiqué dans les états financiers de l'Organisation des Nations Unies [A/61/5 (vol. I)].

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Premier Président de la Cour des comptes de la France,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,
Vérificateur principal
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Terence **Nombembe**

21 février 2007

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise de la présente opinion.

Chapitre IV

Certification des états financiers

1. Les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.
2. Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières concernant les opérations de maintien de la paix menées par l'Organisation au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.
3. Je certifie que les états financiers I à XLIII des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général,
Contrôleur
(*Signé*) Warren **Sach**

29 septembre 2006

Chapitre V
États financiers de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005
au 30 juin 2006

État I
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes et Base de soutien logistique	Total opérations terminées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total pour l'exercice allant du	
					1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005
Recettes						
Quotes-parts	4 919 718	–	–	–	4 919 718	4 393 867
Contributions volontaires	29 747	–	–	–	29 747	31 972
Ressources provenant d'autres fonds	–	13 790	–	(13 790)	–	–
Allocations provenant d'autres fonds	–	159 469	–	(159 469)	–	–
Prélèvement sur les réserves ou les soldes des fonds	57 470	44 251	–	–	101 721	11 653
Intérêts créditeurs	60 294	8 434	11 306	–	80 034	29 045
Autres recettes/recettes accessoires	16 133	31 215	480	(30 322)	17 506	15 135
Total des recettes	5 083 362	257 159	11 786	(203 581)	5 148 726	4 481 672
Total des dépenses	4 558 347^b	211 347	11	(186 946)	4 582 759	4 074 306
Excédent (déficit)	525 015	45 812	11 775	(16 635)	565 967	407 366
Ajustements sur exercices antérieurs	(284)	(3 284)	(6 033)	2 845	(6 756)	(6 095)
Excédent (déficit) net	524 731	42 528	5 742	(13 790)	559 211	401 271
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	300 210	3 804	152	–	304 166	167 812
Sommes portées au crédit des États Membres	(450 862)	–	(41 767)	–	(492 629)	(245 597)
Virements à d'autres fonds	–	(13 790)	–	13 790	–	–
Virements depuis les réserves ou les soldes des fonds	(57 470)	(44 251)	–	–	(101 721)	(11 653)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	742 812	221 852	639 416	–	1 604 080	1 292 247
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	1 059 421	210 143	603 543	–	1 873 107	1 604 080

^a Voir note 5.

^b Voir tableau I.1.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 1.1
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 afférentes aux opérations en cours

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Dépenses							Solde inutilisé
	Crédits ouverts	Militaires et personnel de police	Personnel civil	Dépenses opérationnelles	Dépenses réparties afférentes à la Base de soutien logistique des Nations Unies et au compte d'appui	Contributions volontaires (budgétisées)	Total des dépenses	
UNFICYP	47 944	18 131	12 229	13 467	2 328	1 278	47 433	511
FNUOD	43 706	20 224	7 868	12 026	2 184	–	42 302	1 404
FINUL	99 228	40 778	30 341	20 146	4 975	–	96 240	2 988
MINURSO	51 067	6 217	15 808	20 323	2 408	3 761	48 517	2 550
MONUG	36 380	3 954	17 601	9 595	1 818	–	32 968	3 412
MINUSIL	113 216	34 198	26 580	25 359	5 677	–	91 814	21 402
MINUK	252 552	70 230	135 815	27 708	12 662	–	246 415	6 137
MONUC	1 157 096	448 543	163 232	443 265	20 221	3 237	1 078 498	78 598
MANUTO	1 758	–	1 104	515	96	–	1 715	43
MINUEE	185 993	78 058	27 778	50 160	9 329	–	165 325	20 668
MINUL	760 687	377 420	220 065	220 065	38 145	264	745 514	15 173
ONUCI	438 169	185 684	66 984	129 600	19 392	–	401 660	36 509
MINUSTAH	541 302	239 674	88 832	151 131	24 813	–	504 450	36 852
ONUB	307 693	120 527	59 641	58 783	15 421	–	254 372	53 321
MINUS	969 469	231 665	91 087	478 372	–	–	801 124	168 345
Total partiel	5 006 260	1 875 303	854 520	1 660 515	159 469	8 540	4 558 347	447 913
Base de soutien logistique des Nations Unies – reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide	66 404 ^a	–	–	47 831	–	–	47 831	18 573
Total	5 072 664	1 875 303	854 520	1 708 346	159 469	8 540	4 606 178^b	466 486

(Voir notes page suivante)

Notes du tableau 1.1

^a Les crédits ouverts ne couvrent pas les activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ces stocks sont reconstitués à la suite de livraisons au profit de missions de maintien de la paix et de missions politiques.

	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
^b Dépenses totales indiquées dans le tableau 1.1	4 606 478
À déduire : dépenses réparties afférentes à la Base de soutien logistique des Nations Unies et au compte d'appui (tableau 1.1)	(159 489)
À déduire : reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide comptabilisés au titre des missions de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies	(27 477)
À ajouter : dépenses effectives de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du compte d'appui (tableaux 20.1 et 21.1)	163 515
À ajouter : dépenses effectives du Fonds de réserve pour le maintien de la paix (état XIX)	1
À ajouter : dépenses de la MONUA (état XXVII)	11
Dépenses totales indiquées dans l'état I	<u>4 582 759</u>

État II
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes et Base de soutien logistique	Total, opérations terminées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2006	2005
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	32 379	1 046	491	–	33 916	34 978
Trésorerie commune ^b	1 609 907	207 472	340 667	–	2 158 046	1 707 042
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	730 307	13 607	526 998	–	1 270 912	1 656 986
Comptes spéciaux pour les quotes-parts non acquittées	55 552	–	11 962	–	67 514	67 514
Contributions volontaires à recevoir	5 979	–	–	–	5 979	5 572
États Membres – soldes débiteurs	3 693	1	135 591 ^d	–	139 285	139 592
Débiteurs divers	31 057	2 501	482	(2 378)	31 662	23 445
Soldes débiteurs interfonds	2 456	27 438	6 540	(36 434)	–	3 412
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes débiteurs	–	12 820	23 816	(36 636)	–	–
Comptes de régularisation – actif	6 407	1 029	25	–	7 461	9 807
Comptes transitoires – opérations internes	602	9	–	–	611	176
Autres éléments d'actif	–	–	2 849	–	2 849	2 849
Total de l'actif	2 478 339	265 923	1 049 421	(75 448)	3 718 235	3 651 373
Passif						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	6 384	–	66	–	6 450	98 956
Engagements non réglés	1 011 911	42 119	121	–	1 054 151	1 279 092
États Membres – soldes créditeurs	236 499	–	223 663	–	460 162	336 185
Créditeurs divers	82 298	7 510	537	(2 378)	87 967	95 465
Soldes créditeurs interfonds	57 858	6 151	7 151	(36 434)	34 726	35 866
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes créditeurs	11 000	–	25 636	(36 636)	–	–
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente	11 985	–	–	–	11 985	11 985

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes et Base de soutien logistique	Total, opérations terminées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2006	2005
Comptes de régularisation – passif	866	–	127 401 ^d	–	128 267	128 340
Comptes transitoires – opérations internes	117	–	17	–	134	118
Dû au Compte spécial de l'ONU	–	–	3 329	–	3 329	3 329
Dû au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	–	–	44 048	–	44 048	44 048
Autres éléments de passif	–	–	13 909	–	13 909	13 909
Total du passif	1 418 918	55 780	445 878	(75 448)	1 845 128	2 047 293
Réserves et soldes des fonds						
Fonds de roulement	–	150 000	–	–	150 000	150 000
Excédent reporté	55 552	–	80 211	–	135 763	135 763
Excédent en attente de virement ^e	–	–	43 750	–	43 750	43 750
Excédent cumulé – Stocks stratégiques pour déploiement rapide	–	21 911	–	–	21 911	40 466
Excédent cumulé	1 003 869	38 232	479 582	–	1 521 683	1 234 101
Total des réserves et des soldes des fonds	1 059 421	210 143	603 543	–	1 873 107	1 604 080
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	2 478 339	265 923	1 049 421	(75 448)	3 718 235	3 651 373

^a Voir note 5.

^b Voir note 2 l) ii).

^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^d Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 1996, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses, qui doivent être remboursées par certains États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également inscrit à la rubrique Comptes de régularisation – passif (voir état XXXI).

^e Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, en date du 27 juin 2002, un montant de 43 750 015 dollars sera reversé à certains États Membres lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques pour déploiement rapide (voir états XXXI et XXXIII).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^c**État au 30 juin 2006 des flux de trésorerie de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005^b</i>
Flux de trésorerie afférents aux activités opérationnelles		
Excédent (déficit) net (état I)	559 211	401 271
(Augmentation) diminution des quotes-parts à recevoir	386 074	(136 299)
(Augmentation) diminution des contributions volontaires à recevoir	(407)	2 446
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs des États Membres	307	1 297
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs divers	(8 217)	(7 921)
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	3 412	1 006
(Augmentation) diminution des comptes de régularisation – actif	2 346	(5 666)
(Augmentation) diminution des comptes transitoires relatifs aux opérations internes – actif	(435)	348
Augmentation (diminution) des contributions et autres paiements reçus d'avance	(92 506)	96 437
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(224 941)	236 025
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs des États Membres	123 977	(284 724)
Augmentation (diminution) des comptes de créditeurs divers	(7 498)	(18 374)
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	(1 140)	6 871
Augmentation (diminution) des contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente	–	45
Augmentation (diminution) des comptes de régularisation – passif	(73)	473
Augmentation (diminution) des comptes transitoires relatifs aux opérations internes – passif	16	(825)
À déduire : intérêts créditeurs	(80 034)	(29 045)
Flux nets de trésorerie afférents aux activités opérationnelles	660 092	263 365
Flux de trésorerie afférents aux activités de placement		
(Augmentation) diminution de la trésorerie commune	(451 004)	(207 277)
À ajouter : intérêts créditeurs	80 034	29 045
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de placement	(370 970)	(178 232)
Flux de trésorerie afférents aux activités de financement		
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	304 166	167 812
Sommes portées au crédit des États Membres	(492 629)	(245 597)
Virements depuis les réserves ou les soldes des fonds	(101 721)	(11 653)
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de financement	(290 184)	(89 438)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005^b</i>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(1 062)	(4 305)
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	34 978	39 283
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	33 916	34 978

^a Voir note 5.

^b Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	25 314	30 212
Contributions volontaires ^c	22 477	24 802
Intérêts créditeurs	390	260
Autres recettes/recettes accessoires	761	166
Total des recettes	48 942	55 440
Total des dépenses (tableau 4.1)	47 433	52 556
Excédent (déficit)	1 509	2 884
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(40)
Excédent (déficit) net	1 509	2 844
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	641	154
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(1 333)	(1 354)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	21 423	19 779
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice^e	22 240	21 423

État IV (*fin*)**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	925	1 602
Trésorerie commune ^f	7 660	8 884
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	16 138	14 220
États Membres – contributions volontaires à recevoir ^g	5 979	5 572
États Membres – soldes débiteurs	118	34
Débiteurs divers	119	92
Comptes de régularisation – actif	123	87
Comptes transitoires – opérations internes	1	–
Total de l'actif	31 063	30 491
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	69	217
Engagements non réglés – exercice considéré	7 113	8 069
Engagements non réglés – exercices antérieurs	525	76
États Membres – soldes créditeurs	439	–
Créditeurs divers	244	451
Soldes créditeurs interfonds	433	255
Total du passif	8 823	9 068
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	22 240	21 423
Total des réserves et du solde du fonds	22 240	21 423
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	31 063	30 491

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Y compris 14 699 000 dollars et 6,5 millions de dollars de contributions en espèces à recevoir respectivement de Chypre et de la Grèce, dont il a été tenu compte dans le budget de la Force. Celle-ci a également reçu des contributions volontaires en nature de Chypre (1 278 444 dollars), qui ont également été prises en compte dans le budget.^d Conformément à la résolution 60/270 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant global de 1 333 300 dollars a été porté au crédit des États Membres pour l'exercice clos le 30 juin 2005. Sur ce total, 870 911 dollars ont été déduits des contributions mises en recouvrement pour l'exercice clos le 30 juin 2005 et le solde, qui a été réparti entre la Grèce (130 989 dollars) et Chypre (331 400 dollars), a été déduit de leurs contributions volontaires en espèces.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état IV)

^e Pour la période allant du 27 mars 1964 au 15 juin 1993, les engagements imputés au compte de la Force sont limités au montant des contributions volontaires versées au compte spécial. Pour la période allant de la création de la Force au 30 juin 2006, le montant cumulé des engagements non comptabilisés s'élève à 202 761 271 dollars. Le chiffre correspondant au 30 juin 2005 était de 194 762 047 dollars. La variation est due aux fluctuations des taux de change.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 1 206 097 dollars de dépôts à vue ou à terme, 4 169 532 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 4 169 532 dollars), 2 230 496 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 2 201 392 dollars) et 53 844 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Soit 281 063 dollars et 139 849 dollars de contributions volontaires en espèces à recevoir de Chypre et de la Grèce, respectivement, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006 et 2 707 500 dollars et 16 930 100 couronnes danoises (équivalent de 2 850 185 dollars) de contributions volontaires à recevoir respectivement de l'Autriche et du Danemark, au titre de la période antérieure au 15 juin 1993.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 4.1

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	18 050	118	18 188	14 458	3 673	18 131	37
Personnel civil	12 579	(293)	12 286	12 022	207	12 229	57
Dépenses opérationnelles	13 556	175	13 731	10 234	3 233	13 467	264
Total partiel	44 185	–	44 185	36 714	7 113	43 627	358
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	424	–	424	424	–	424	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 904	–	1 904	1 904	–	1 904	–
Total partiel	2 328	–	2 328	2 328	–	2 328	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 431	–	1 431	1 278	–	1 278	153
Total	47 944	–	47 944	40 320	7 113	47 433	511

État V

**Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1973)
et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)^a**

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	43 706	43 033
Intérêts créditeurs	944	594
Autres recettes/recettes accessoires	381	638
Total des recettes	45 031	44 265
Total des dépenses (tableau 5.1)	42 302	42 951
Excédent (déficit)	2 729	1 314
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(2)
Excédent (déficit) net	2 729	1 312
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 871	671
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(1 983)	(1 593)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	58 528	58 138
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	62 145	58 528

État V (*fin*)**Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1973)
et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^d	500	1 475
Trésorerie commune ^e	23 321	25 812
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	16 564	11 988
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^f	35 987	35 987
États Membres – soldes débiteurs	261	233
Débiteurs divers	331	318
Comptes de régularisation – actif	98	110
Total de l'actif	77 062	75 923
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	8	430
Engagements non réglés – exercice considéré	9 965	11 186
Engagements non réglés – exercices antérieurs	2 244	3 271
États Membres – soldes créditeurs	890	1 142
Créditeurs divers	450	597
Soldes créditeurs interfonds	1 360	769
Total du passif	14 917	17 395
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^g	35 987	35 987
Excédent cumulé	26 158	22 541
Total des réserves et du solde du fonds	62 145	58 528
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	77 062	75 923

^a Voir notes 2 à 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 60/277 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant de 1 983 300 dollars représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2005 a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^d Y compris l'équivalent de 186 141 dollars en livres syriennes non convertibles.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 3 672 055 dollars de dépôts à vue ou à terme, 12 694 466 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 12 694 466 dollars), 6 790 921 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 6 702 309 dollars) et 163 933 dollars d'intérêts courus à recevoir.^f Voir note 4 b).^g Voir note 6.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 5.1

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (FNUOD)État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	20 138	559	20 697	15 551	4 673	20 224	473
Personnel civil	8 377	(212)	8 165	7 812	56	7 868	297
Dépenses opérationnelles	13 007	(347)	12 660	6 790	5 236	12 026	634
Total partiel	41 522	–	41 522	30 153	9 965	40 118	1 404
Dépenses réparties							
BSLB	398	–	398	398	–	398	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 786	–	1 786	1 786	–	1 786	–
Total partiel	2 184	–	2 184	2 184	–	2 184	–
Total	43 706	–	43 706	32 337	9 965	42 302	1 404

État VI

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	99 228	97 804
Intérêts créditeurs	2 241	1 715
Autres recettes/recettes accessoires	808	717
Total des recettes	102 277	100 236
Total des dépenses (tableau 6.1)	96 240	94 088
Excédent (déficit)	6 037	6 148
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(13)
Excédent (déficit) net	6 037	6 135
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	11 991	2 680
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(8 815)	(71 776)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	94 267	157 228
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	103 480	94 267

État VI (*fin*)**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 919	1 482
Trésorerie commune ^d	48 613	69 686
États Membres – quotes parts à recevoir ^b	60 488	51 479
Compte spécial pour les contributions non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^e	19 565	19 565
États Membres – soldes débiteurs	1 599	1 622
Débiteurs divers	518	541
Soldes débiteurs interfonds	2 456	472
Comptes de régularisation – actif	283	306
Comptes transitoires – opérations internes	65	26
Total de l'actif	135 516	145 179
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	387	4 881
Engagements non réglés – exercice considéré	13 254	13 817
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 406	9 258
États Membres – soldes créditeurs	3 467	10 282
Créditeurs divers	1 522	674
Contributions volontaires placées dans un compte d'attente ^f	11 985	11 985
Comptes de régularisation – passif	15	15
Total du passif	32 036	50 912
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^g	19 565	19 565
Excédent cumulé	83 915	74 702
Total des réserves et du solde du fonds	103 480	94 267
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	135 516	145 179

^a Voir notes 2 à 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 60/278 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant global de 8 814 700 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2005, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VI)

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 7 654 327 dollars de dépôts à vue ou à terme, 26 461 361 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 26 461 361 dollars), 14 155 539 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 13 970 830 dollars) et 341 715 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^e Voir note 4 c).

^f Contributions reçues de Chypre, du Koweït, du Luxembourg, de l'Oman, des Seychelles et de la Suisse.

^g Voir note 7.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 6.1

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	39 143	3 110	42 253	35 129	5 649	40 778	1 475
Personnel civil	33 938	(2 380)	31 558	30 122	219	30 341	1 217
Dépenses opérationnelles	21 172	(730)	20 442	12 760	7 388	20 148	296
Total partiel	94 253	–	94 253	78 011	13 254	91 265	2 988
Dépenses réparties							
BSLB	907	–	907	907	–	907	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	4 068	–	4 068	4 068	–	4 068	–
Total partiel	4 975	–	4 975	4 975	–	4 975	–
Total	99 228	–	99 228	82 986	13 254	96 240	2 988

État VII
**Mission des Nations Unies pour l'organisation
d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)^a**

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	47 948	44 041
Contributions volontaires ^c	3 761	3 885
Intérêts créditeurs	167	88
Autres recettes/recettes accessoires	254	46
Total des recettes	52 130	48 060
Total des dépenses (tableau 7.1)	48 517	47 464
Excédent (déficit)	3 613	596
Ajustements sur exercices antérieurs	(3)	(1)
Excédent (déficit) net	3 610	595
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	856	889
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(1 483)	(3 873)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	27 858	30 247
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	30 841	27 858

État VII (*fin*)
**Mission des Nations Unies pour l'organisation
d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	266	1 140
Trésorerie commune ^e	2 411	1 762
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	48 793	43 652
États Membres – soldes débiteurs	390	588
Débiteurs divers	379	139
Comptes de régularisation – actif	18	31
Total de l'actif	52 257	47 312
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	130	203
Engagements non réglés – exercice considéré	5 432	5 376
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 371	1 234
États Membres – soldes créditeurs ^f	309	1 866
Créditeurs divers	2 400	817
Soldes créditeurs interfonds	737	937
Dû à la FPNU	11 000	9 000
Comptes de régularisation – passif	32	12
Comptes transitoires – opérations internes	5	9
Total du passif	21 416	19 454
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	30 841	27 858
Total des réserves et du solde du fonds	30 841	27 858
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	52 257	47 312

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Représente des contributions volontaires en nature du Maroc, de l'Algérie et du Front POLISARIO, s'élevant à 3 130 971 dollars, 420 325 dollars et 210 000 dollars, respectivement, qui ont été inscrites au budget au titre des repas, des transports et d'autres services divers.

^d Conformément à la résolution 60/280 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant global de 1 483 200 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2005, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 379 561 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 312 160 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 1 312 160 dollars), 701 942 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 692 782 dollars) et 16 945 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 7.1

**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum
au Sahara occidental (MINURSO)**

 État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	6 433	12	6 445	5 373	844	6 217	228
Personnel civil	17 545	(508)	17 037	15 771	37	15 808	1 229
Dépenses opérationnelles	21 563	496	22 059	15 772	4 551	20 323	1 736
Total partiel	45 541	–	45 541	36 916	5 432	42 348	3 193
Dépenses réparties							
BSLB	439	–	439	439	–	439	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 969	–	1 969	1 969	–	1 969	–
Total partiel	2 408	–	2 408	2 408	–	2 408	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 118	–	3 118	3 761	–	3 761	(643)
Total	51 067	–	51 067	43 085	5 432	48 517	2 550

État VIII

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	36 380	33 589
Intérêts créditeurs	241	113
Autres recettes/recettes accessoires	120	145
Total des recettes	36 741	33 847
Total des dépenses (tableau 8.1)	32 968	32 734
Excédent (déficit)	3 773	1 113
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(2)
Excédent (déficit) net	3 773	1 111
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 015	744
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(1 855)	(1 104)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	7 672	6 921
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	10 605	7 672

État VIII (*fin*)Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)^a

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	589	403
Trésorerie commune ^d	2 113	5 411
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	12 224	7 636
Débiteurs divers	111	161
Comptes de régularisation – actif	40	126
Total de l'actif	15 077	13 737
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	15	824
Engagements non réglés – exercice considéré	2 768	2 898
Engagements non réglés – exercices antérieurs	93	210
États Membres – soldes créditeurs	670	855
Créditeurs divers	607	924
Soldes créditeurs interfonds	319	354
Total du passif	4 472	6 065
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	10 605	7 672
Total des réserves et du solde du fonds	10 605	7 672
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	15 077	13 737

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 62#273 de l'Assemblée générale, en date du 30 juin 2006, un montant global de 1 854 900 dollars représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2005 a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 332 623 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 149 894 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 1 149 894 dollars), 615 137 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 607 111 dollars) et 14 850 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 8.1
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)

État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	4 168	–	4 168	3 744	210	3 954	214
Personnel civil	17 190	529	17 719	17 461	140	17 601	118
Dépenses opérationnelles	13 204	(529)	12 675	7 177	2 418	9 595	3 080
Total partiel	34 562	–	34 562	28 382	2 768	31 150	3 412
Dépenses réparties							
BSLB	331	–	331	331	–	331	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 487	–	1 487	1 487	–	1 487	–
Total partiel	1 818	–	1 818	1 818	–	1 818	–
Total	36 380	–	36 380	30 200	2 768	32 968	3 412

État IX
Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	113 216	301 868
Intérêts créditeurs	7 956	3 969
Autres recettes/recettes accessoires	2 711	760
Total des recettes	123 883	306 597
Total des dépenses (tableau 9.1)	91 814	274 789
Excédent (déficit)	32 069	31 808
Ajustements sur exercices antérieurs	(11)	(145)
Excédent (déficit) net	32 058	31 663
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	109 462	67 625
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(99 288)	(54 055)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	101 610	56 377
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	143 842	101 610

État IX (*fin*)**Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^d	1 059	1 754
Trésorerie commune ^e	204 010	235 942
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	14 787	54 287
États Membres – soldes débiteurs	14	–
Débiteurs divers	2 667	957
Comptes de régularisation – actif	13	309
Comptes transitoires – opérations internes	13	23
Total de l'actif	222 563	293 272
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	5 561
Engagements non réglés – exercice considéré	2 322	33 568
Engagements non réglés – exercices antérieurs	3 984	111 669
États Membres – soldes créditeurs	70 902	37 279
Créditeurs divers	468	3 146
Soldes créditeurs interfonds	1 033	386
Comptes de régularisation – passif	4	45
Comptes transitoires – opérations internes	8	8
Total du passif	78 721	191 662
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	143 842	101 610
Total des réserves et du solde du fonds	143 862	101 610
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	222 563	293 272

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 60/279 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2005, un montant global de 99 287 600 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2005, a été porté au crédit des États Membres.^d Comprend l'équivalent de 286 154 dollars en leones sierra-léonais non convertibles.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 32 122 372 dollars de dépôts à vue et à terme, 111 048 523 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 111 048 523 dollars), 59 405 551 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 58 630 392 dollars) et 1 434 049 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 9.1
Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)

État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décassements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	36 646	1 730	38 376	34 034	164	34 198	4 178
Personnel civil	28 165	–	28 165	26 286	294	26 580	1 585
Dépenses opérationnelles	42 728	(1 730)	40 998	23 495	1 864	25 359	15 639
Total partiel	107 539	–	107 539	83 815	2 322	86 137	21 402
Dépenses réparties							
BSLB	1 035	–	1 035	1 035	–	1 035	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	4 642	–	4 642	4 642	–	4 642	–
Total partiel	5 677	–	5 677	5 677	–	5 677	–
Total	113 216	–	113 216	89 492	2 322	91 814	21 402

État X

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	252 552	308 414
Intérêts créditeurs	1 655	796
Autres recettes/recettes accessoires	1 890	1 570
Total des recettes	256 097	310 780
Total des dépenses (tableau 10.1)	246 415	308 285
Excédent (déficit)	9 682	2 495
Ajustement sur exercices antérieurs	(21)	(149)
Excédent (déficit) net	9 661	2 346
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 960	8 078
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(10 424)	(4 470)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	14 002	8 048
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	16 199	14 002

État X (*fin*)**Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 954	1 320
Trésorerie commune ^d	2 815	4 548
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	51 003	77 614
États Membres – soldes débiteurs	8	18
Débiteurs divers	1 270	1 152
Compte de régularisation – actif	77	103
Total de l'actif	58 127	84 755
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	99	139
Engagements non réglés – exercice considéré	15 303	19 371
Engagements non réglés – exercices antérieurs	7 255	9 204
États Membres – soldes créditeurs	10 475	14 971
Créditeurs divers	3 312	1 957
Dû aux FPNU	–	20 000
Soldes créditeurs interfonds	5 448	5 072
Comptes de régularisation – passif	36	39
Total du passif	41 928	70 753
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	16 199	14 002
Total des réserves et du solde du fonds	16 199	14 002
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	58 127	84 755

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 60/275 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant global de 10 423 600 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2005, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 443 210 dollars de dépôts à vue et à terme, 1 532 198 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 1 532 198 dollars), 819 651 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 808 956 dollars) et 19 788 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 10.1

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	66 625	3 999	70 624	60 145	10 085	70 230	394
Personnel civil	138 235	1 210	139 445	135 349	466	135 815	3 630
Dépenses opérationnelles	35 030	(5 209)	29 821	22 956	4 752	27 708	2 113
Total partiel	239 890	–	239 890	218 450	15 303	233 753	6 137
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	2 308	–	2 308	2 308	–	2 308	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	10 354	–	10 354	10 354	–	10 354	–
Total partiel	12 662	–	12 662	12 662	–	12 662	–
Total	252 552	–	252 552	231 112	15 303	246 415	6 137

État XI
**Mission de l'Organisation des Nations Unies
 en République démocratique du Congo (MONUC)^a**

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice
 allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation
 des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	1 153 893	991 715
Contributions volontaires ^c	3 245	3 105
Intérêts créditeurs	11 417	2 465
Autres recettes/recettes accessoires	1 974	369
Total des recettes	1 170 529	997 654
Total des dépenses (tableau 11.1)	1 078 498	940 946
Excédent (déficit)	92 031	56 708
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(1)
Excédent (déficit) net	92 031	56 707
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	44 998	12 055
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(101 606)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	101 767	33 005
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	137 190	101 767

État XI (*fin*)**Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo (MONUC)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	5 187	9 432
Trésorerie commune ^e	326 632	187 693
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	123 934	279 012
États Membres – soldes débiteurs	26	14
Débiteurs divers	9 272	4 743
Compte de régularisation – actif	1 801	1 301
Comptes transitoires – opérations internes	442	54
Total de l'actif	467 294	482 249
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	789	2 273
Engagements non réglés – exercice considéré	246 034	284 446
Engagements non réglés – exercices antérieurs	17 434	26 562
États Membres – soldes créditeurs	32 274	32 776
Créditeurs divers	23 857	31 805
Soldes créditeurs interfonds	9 423	2 365
Comptes de régularisation – passif	198	162
Comptes transitoires – opérations internes	95	93
Total du passif	330 104	380 482
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	137 190	101 767
Total des réserves et du solde du fonds	137 190	101 767
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	467 294	482 249

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des contributions volontaires en nature de la Fondation Hironnelle, qui ont été inscrites au budget au titre de l'aide au fonctionnement de Radio Okapi.^d Conformément à la résolution 60/121 A de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 2005, un montant global de 32 836 900 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2004 a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. Conformément à la résolution 60/121 B de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant global de 68 769 500 dollars représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2005, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XI)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 51 429 650 dollars de dépôts à vue et à terme, 177 794 673 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 177 794 673 dollars), 95 111 490 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 93 670 420 dollars) et 2 295 990 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 11.1

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	444 821	10 124	454 945	353 354	95 189	448 543	6 402
Personnel civil	176 887	(26)	176 861	159 696	3 536	163 232	13 629
Dépenses opérationnelles	511 964	(10 098)	501 866	295 956	147 309	443 265	58 601
Total partiel	1 133 672	–	1 133 672	809 006	246 034	1 055 040	78 632
Dépenses réparties							
BSLB	3 686	–	3 686	3 686	–	3 686	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	16 535	–	16 535	16 535	–	16 535	–
Total partiel	20 221	–	20 221	20 221	–	20 221	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 203	–	3 203	3 237	–	3 237	(34)
Total	1 157 096	–	1 157 096	832 464	246 034	1 078 498	78 598

État XII

**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)^a**

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	1 758	85 154
Contributions volontaires ^c	–	60
Intérêts créditeurs	716	614
Autres recettes	1 046	559
Total des recettes	3 520	86 387
Total des dépenses (tableau 12.1)	1 715	81 609
Excédent (déficit)	1 805	4 778
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(224)	(1)
Excédent (déficit) net	1 581	4 777
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	30 255	11 999
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(16 776)	(32 650)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	19 279	35 153
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	34 339	19 279

État XII (*fin*)**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	400	2 840
Trésorerie commune ^e	19 420	16 886
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	36 751	55 360
États Membres – soldes débiteurs	380	419
Débiteurs divers	122	1 449
Comptes de régularisation – actif	–	98
Comptes transitoires – opérations internes	–	1
Total de l'actif	57 073	77 053
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 700	4
Engagements non réglés – exercice considéré	61	9 964
Engagements non réglés – exercices antérieurs	3 557	32 603
États Membres – soldes créditeurs	15 144	12 764
Créditeurs divers	120	1 213
Soldes créditeurs interfonds	2 137	1 210
Comptes de régularisation – passif	12	14
Comptes transitoires – opérations internes	3	2
Total du passif	22 734	57 774
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	34 339	19 279
Total des réserves et du solde du fonds	34 339	19 279
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	57 073	77 053

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Dont un montant de 220 936 dollars représentant le coût du personnel civil et un montant de 3 392 dollars représentant la valeur des biens passés par profits et pertes.^d Conformément à la résolution 60/271 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant global de 16 775 900 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour les exercices clos le 30 juin 2003 et le 30 juin 2005, a été porté au crédit des États Membres.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 3 057 797 dollars de dépôts à vue et à terme, 10 570 944 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 10 570 944 dollars), 5 654 940 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 5 581 151 dollars) et 136 510 d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.1

Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Personnel civil	998	73	1 071	1 102	2	1 104	(33)
Dépenses opérationnelles	664	(73)	591	458	59	515	76
Total partiel	1 662	–	1 662	1 558	61	1 619	43
Dépenses réparties							
BSLB	18	–	18	18	–	18	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	78	–	78	78	–	78	–
Total partiel	96	–	96	96	–	96	–
Total	1 758	–	1 758	1 654	61	1 715	43

État XIII

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	185 993	216 031
Intérêts créditeurs	2 114	996
Autres recettes/recettes accessoires	432	213
Total des recettes	188 539	217 240
Total des dépenses (tableau 13.1)	165 325	191 030
Excédent (déficit)	23 214	26 210
Ajustements sur exercices antérieurs	(23)	(13)
Excédent (déficit) net	23 191	26 197
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	12 666	5 957
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(32 154)	(20 185)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	32 152	20 183
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	35 855	32 152

État XIII (*fin*)

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^d	1 367	1 661
Trésorerie commune ^e	44 917	47 351
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	22 394	35 999
États Membres – soldes débiteurs	862	998
Débiteurs divers	3 936	582
Comptes de régularisation – actif	123	116
Comptes transitoires – opérations internes	17	34
Total de l'actif	73 616	86 741
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 557	327
Engagements non réglés – exercice considéré	26 778	33 044
Engagements non réglés – exercices antérieurs	3 519	9 710
États Membres – soldes créditeurs	3 898	9 032
Créditeurs divers	888	1 957
Soldes créditeurs interfonds	604	137
Comptes de régularisation – passif	514	382
Comptes transitoires – opérations internes	3	–
Total du passif	37 761	54 589
Réserves et soldes du fonds		
Excédent cumulé	35 855	32 152
Total des réserves et du solde du fonds	35 855	32 152
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	73 616	86 741

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 60/272 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant global de 32 154 200 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2005, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^d Comprend des montants en nakfa érythréens et en birr éthiopiens non convertibles équivalant à 5 159 dollars et 62 004 dollars, respectivement.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 7 072 307 dollars de dépôts à vue ou à terme, 24 449 291 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 24 449 291 dollars), 13 079 180 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 12 908 515 dollars) et 315 731 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 13.1

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	79 598	1 653	81 251	63 810	14 248	78 058	3 193
Personnel civil	32 718	(436)	32 282	27 449	329	27 778	4 504
Dépenses opérationnelles	64 348	(1 217)	63 131	37 959	12 201	50 160	12 971
Total partiel	176 664	–	176 664	129 218	26 778	155 996	20 668
Dépenses réparties							
BSLB	1 701	–	1 701	1 701	–	1 701	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	7 628	–	7 628	7 628	–	7 628	–
Total partiel	9 329	–	9 329	9 329	–	9 329	–
Total	185 993	–	185 993	138 547	26 778	165 325	20 668

État XIV

Mission des Nations Unies au Libéra (MINUL)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	760 567	864 816
Contributions volontaires ^c	264	120
Intérêts créditeurs	11 164	5 046
Autres recettes/recettes accessoires	2 058	759
Total des recettes	774 053	870 741
Total des dépenses (tableau 14.1)	745 514	783 915
Excédent (déficit) net	28 539	86 826
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	34 598	21 483
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(108,309)	(17 034)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	108 309	17 034
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	63 137	108 309

État XIV (fin)

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	4 929	1 754
Trésorerie commune ^e	214 748	287 568
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	57 011	51 528
États Membres – soldes débiteurs	1	–
Débiteurs divers	2 052	2 310
Comptes de régularisation – actif	1 120	1 241
Comptes transitoires – opérations internes	4	6
Total de l'actif	279 865	344 407
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	676	843
Engagements non réglés – exercice considéré	111 146	183 076
Engagements non réglés – exercices antérieurs	26 143	19 754
États Membres – soldes créditeurs	66 245	20 853
Créditeurs divers	8 735	8 702
Soldes créditeurs interfonds	3 760	2 860
Comptes de régularisation – passif	23	7
Comptes transitoires – opérations internes	–	3
Total du passif	216 728	236 098
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	63 137	108 309
Total des réserves et du solde du fonds	63 137	108 309
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	279 865	344 407

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des contributions volontaires en nature de l'Allemagne (locaux), qui ont été inscrites au budget.^d Conformément à la résolution 60/276 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant global de 108 308 700 dollars, représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2005, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 33 813 006 dollars de dépôts à vue ou à terme, 116 893 124 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 116 893 124 dollars), 62 532 128 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 61 716 172 dollars) et 1 509 525 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 14.1
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	372 059	7 663	379 722	318 100	59 320	377 420	2 302
Personnel civil	106 511	4 954	111 465	107 486	2 134	109 620	1 845
Dépenses opérationnelles	243 852	(12 617)	231 235	170 373	49 692	220 065	11 170
Total partiel	722 422	–	722 422	595 959	111 146	707 105	15 317
Dépenses réparties							
BSLB	6 954	–	6 954	6 954	–	6 954	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	31 191	–	31 191	31 191	–	31 191	–
Total partiel	38 145	–	38 145	38 145	–	38 145	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	120	–	120	264	–	264	(144)
Total	760 687	–	760 687	634 368	111 146	745 514	15 173

État XV

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	438 169	388 928
Intérêts créditeurs	4 776	1 757
Autres recettes/recettes accessoires	308	183
Total des recettes	443 253	390 868
Total des dépenses (tableau 15.1)	401 660	347 345
Excédent (déficit)	41 593	43 523
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 784	13 862
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(57 385)	(13 329)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	57 385	13 329
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	52 377	57 385

État XV (*fin*)**Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 634	1 337
Trésorerie commune ^d	113 636	71 347
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	41 448	94 234
États Membres – soldes débiteurs	–	2
Débiteurs divers	3 250	1 117
Comptes de régularisation – actif	899	449
Comptes transitoires – opérations internes	–	1
Total de l'actif	160 867	168 487
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	809	52
Engagements non réglés – exercice considéré	75 100	99 537
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 719	1 000
États Membres – soldes créditeurs	23 842	732
Créditeurs divers	3 628	6 260
Soldes créditeurs interfonds	3 392	3 521
Total du passif	108 490	111 102
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	52 377	57 385
Total des réserves et du solde du fonds	52 377	57 385
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	160 867	168 487

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 60/17 B de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant global de 57 385 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2005, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 17 892 560 dollars de dépôts à vue ou à terme, 61 855 407 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 61 855 407 dollars), 33 089 630 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 32 657 857 dollars) et 798 783 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 15.1
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	195 613	(2 520)	193 093	155 464	30 220	185 684	7 409
Personnel civil	67 590	2 263	69 853	65 397	1 587	66 984	2 869
Dépenses opérationnelles	155 574	257	155 831	86 307	43 293	129 600	26 231
Total partiel	418 777	–	418 777	307 168	75 100	382 268	36 509
Dépenses réparties							
BSLB	3 535	–	3 535	3 535	–	3 535	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	15 857	–	15 857	15 857	–	15 857	–
Total partiel	19 392	–	19 392	19 392	–	19 392	–
Total	438 169	–	438 169	326 560	75 100	401 660	36 509

État XVI

Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	541 302	379 047
Intérêts créditeurs	5 182	1 624
Autres recettes/recettes accessoires	107	–
Total des recettes	546 591	380 671
Total des dépenses (tableau 16.1)	504 450	377 235
Excédent (déficit)	42 141	3 436
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	9 218	3 211
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(6 647)	(14 704)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	6 649	14 706
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	51 361	6 649

État XVI (*fin*)**Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	5 317	2 153
Trésorerie commune ^d	128 163	55 624
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	49 912	76 527
États Membres – soldes débiteurs	–	16
Débiteurs divers	1 149	1 531
Comptes de régularisation – actif ^e	467	2 210
Comptes transitoires – opérations internes	6	–
Total de l'actif	185 014	138 061
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	97 722	109 110
Engagements non réglés – exercices antérieurs	16 067	4 626
États Membres – soldes créditeurs	6 033	4 883
Créditeurs divers	7 313	10 454
Soldes créditeurs interfonds	6 499	2 169
Comptes de régularisation – passif	19	169
Comptes transitoires – opérations internes	–	1
Total du passif	133 653	131 412
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	51 361	6 649
Total des réserves et du solde du fonds	51 361	6 649
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	185 014	138 061

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 60/18 B de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant global de 6 646 600 dollars, représentant le solde inutilisé pour l'exercice clos le 30 juin 2005, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 20 179 839 dollars de dépôts à vue ou à terme, 69 762 634 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 69 762 634 dollars), 37 319 611 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 36 832 643 dollars) et 900 894 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Dont un montant de 261 800 dollars au titre de l'expédition de matériel provenant des stocks stratégiques pour déploiement rapide au cours de la période terminée le 30 juin 2006, qui sera imputé sur les crédits de l'exercice suivant.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 16.1

Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH)État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	274 798	(7 994)	266 804	201 630	38 044	239 674	27 130
Personnel civil	89 039	1 949	90 988	87 181	1 651	88 832	2 156
Dépenses opérationnelles	152 652	6 045	158 697	93 104	58 027	151 131	7 566
Total partiel	516 489	–	516 489	381 915	97 722	479 637	36 852
Dépenses réparties							
BSLB	4 523	–	4 523	4 523	–	4 523	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	20 290	–	20 290	20 290	–	20 290	–
Total partiel	24 813	–	24 813	24 813	–	24 813	–
Total	541 302	–	541 302	406 728	97 722	504 450	36 852

État XVII

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	307 693	329 714
Intérêts créditeurs	3 275	1 152
Autres recettes/recettes accessoires	320	37
Total des recettes	311 288	330 903
Total des dépenses (tableau 17.1)	254 372	303 794
Excédent (déficit)	56 916	27 109
Ajustements sur exercices antérieurs	(2)	–
Excédent (déficit) net	56 914	27 109
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	12 101	4 414
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	–	(9 470)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	31 638	9 585
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	100 653	31 638

État XVII (*fin*)**Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^c	3 158	1 912
Trésorerie commune ^d	117 237	53 621
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	31 128	90 253
États Membres – soldes débiteurs	26	36
Débiteurs divers	2 177	3 889
Comptes de régularisation – actif ^c	158	984
Comptes transitoires – opérations internes	17	4
Total de l'actif	153 901	150 699
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	74	–
Engagements non réglés – exercice considéré	35 098	105 637
Engagements non réglés – exercice antérieur	14 647	4 422
États Membres – soldes créditeurs	159	400
Créditeurs divers ^{e, f}	1 925	6 549
Compte de régularisation – passif	4	–
Soldes créditeurs interfonds	1 341	2 053
Total du passif	53 248	119 061
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	100 653	31 638
Total des réserves et du solde du fonds	100 653	31 638
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	153 901	150 699

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Dont un montant en francs burundais non convertibles équivalant à 25 107 dollars.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 18 459 514 dollars de dépôts à vue ou à terme, 63 815 393 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 63 815 393 dollars), 34 138 127 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 33 692 673 dollars) et 824 094 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Dont un montant de 29 000 dollars au titre de l'expédition de matériel provenant des stocks stratégiques pour déploiement rapide, qui sera imputé sur les crédits de l'exercice suivant. Les stocks correspondants n'ont pas encore été reconstitués.^f Comprend un montant de 263 730 dollars représentant les soldes créditeurs en instance de règlement qui ont été virés de la rubrique Engagements non réglés à la rubrique Soldes créditeurs.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 17.1

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	142 959	1 601	144 560	104 622	15 905	120 527	24 033
Personnel civil	70 901	228	71 129	57 829	1 812	59 641	11 488
Dépenses opérationnelles	78 412	(1 829)	76 583	41 402	17 381	58 783	17 800
Total partiel	292 272	–	292 272	203 853	35 098	238 951	53 321
Dépenses réparties							
BSLB	2 811	–	2 811	2 811	–	2 811	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	12 610	–	12 610	12 610	–	12 610	–
Total partiel	15 421	–	15 421	15 421	–	15 421	–
Total	397 693	–	307 693	219 274	35 098	254 372	53 321

État XVIII

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	911 999	279 501
Prélèvements sur les réserves ou le solde du fonds ^c	57 470	–
Intérêts créditeurs	8 056	(362)
Autres recettes/recettes accessoires	2 963	–
Total des recettes	980 488	279 139
Total des dépenses (tableau 18.1)	801 124	218 866
Excédent (déficit) net	179 364	60 273
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	15 794	–
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds ^c	(57 470)	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(2 804)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	60 273	–
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	195 157	60 273

État XVIII (*fin*)

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 175	1 257
Trésorerie commune ^e	354 211	141 614
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	147 722	161 858
États Membres – soldes débiteurs	8	–
Débiteurs divers	3 704	2 317
Comptes de régularisation – actif ^f	1 187	1 063
Comptes transitoires – opérations internes	37	21
Total de l'actif	509 044	308 130
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	71	82 665
Engagements non réglés – exercice considéré	262 785	95 941
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 066	–
États Membres – soldes créditeurs	1 752	–
Créditeurs divers	26 829	17 183
Soldes créditeurs interfonds	21 372	52 068
Comptes de régularisation – passif	9	–
Comptes transitoires – opérations internes	3	–
Total du passif	313 887	247 857
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	195 157	60 273
Total des réserves et du solde du fonds	195 157	60 273
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	509 044	308 130

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 60/122 A de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 2005, un montant de 57 469 600 dollars réparti au titre de l'exercice clos le 30 juin 2005 est inscrit en diminution des ressources à prévoir pour l'exercice clos le 30 juin 2006.^d Conformément à la résolution 60/122 B de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant global de 2 804 000 dollars représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2005 a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 55 772 081 dollars de dépôts à vue ou à terme, 192 806 660 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 192 806 660 dollars), 103 142 171 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 101 796 312 dollars) et 2 489 851 dollars d'intérêts courus à recevoir.^f Comprend un montant de 576 000 dollars au titre de l'expédition de matériel provenant des stocks stratégiques pour déploiement rapide au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, qui sera imputé sur les crédits de l'exercice suivant.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 18.1
Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Engagements autorisés</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	244 484	20 551	265 035	166 245	65 420	231 665	33 370
Personnel civil	91 663	4 000	95 663	89 558	1 529	91 087	4 576
Dépenses opérationnelles	633 322	(24 551)	608 771	282 536	195 836	478 372	130 399
Total^a	969 469	–	969 469	538 339	262 785	801 124	168 345

^a Des contributions volontaires en nature d'un montant de 642 284 dollars, qui n'ont pas été inscrites au budget, ont été reçues du Japon au titre du matériel de transport et autre.

État XIX

Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Intérêts créditeurs	5 084	2 016
Total des recettes	5 084	2 016
Total des dépenses	1	2
Excédent (déficit) net	5 083	2 014
Virement à d'autres fonds ^b	(13 790)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	165 804	163 790
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	157 097	165 804

État XIX (*fin*)**Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	33	51
Trésorerie commune ^c	144 219	152 909
États Membres – quotes-parts à recevoir ^d	25	25
À recevoir de la MINURCA	12 820	12 820
Total de l'actif	157 097	165 805
Passif		
Soldes créditeurs interfonds	–	1
Total du passif	–	1
Réserves et solde du fonds		
Fonds de roulement	150 000	150 000
Excédent cumulé ^e	7 097	15 804
Total des réserves et du solde du fonds	157 097	165 804
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	157 097	165 805

^a Voir notes 2 et 3.^b Conformément à la résolution 59/297 de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, l'excédent de 13 790 000 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2004 a été affecté au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 22 707 971 dollars de dépôts à vue ou à terme, 78 502 504 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 78 502 504 dollars), 41 995 018 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 41 447 040 dollars) et 1 013 759 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies après l'adoption de la résolution 47/217 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1992 portant création du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.^e Conformément à la résolution 60/268 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, le montant correspondant au dépassement du montant autorisé sera déduit des ressources à prévoir au titre du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix en ce qui concerne l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. La question sera examinée de façon plus détaillée au cours de la soixantième et unième session de l'Assemblée générale.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XX

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes		
Ressources provenant d'autres fonds ^b	13 790	–
Allocations provenant d'autres fonds ^c	130 397	113 132
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds ^d	2 748	8 479
Intérêts créditeurs	1 931	583
Autres recettes/recettes accessoires	101	55
Total des recettes	148 967	122 249
Total des dépenses (tableau 20.1)	135 988	118 026
Excédent (déficit)	12 979	4 223
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 398	1 484
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds ^d	(2 748)	(8 479)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	10 593	13 365
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	22 222	10 593

État XX (*fin*)**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	34	5
Trésorerie commune ^e	34 179	27 435
États Membres – soldes débiteurs	1	–
Débiteurs divers	623	638
Comptes de régularisation – actif	998	1 185
Total de l'actif	35 835	29 263
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	5 262	4 204
Créditeurs divers	2 200	2 084
Soldes créditeurs interfonds	6 151	12 381
Comptes de régularisation – passif	–	1
Total du passif	13 613	18 670
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	22 222	10 593
Total des réserves et du solde du fonds	22 222	10 593
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	35 835	29 263

^a Voir notes 2 et 3.^b Conformément à la résolution de l'Assemblée générale 59/301 en date du 22 juin 2005, un montant de 13 790 000 dollars correspondant au dépassement du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix est déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.^c Conformément à la résolution 59/301 de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, un montant de 130 397 400 dollars a été réparti entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour couvrir en partie les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.^d Conformément à la résolution 59/301 de l'Assemblée générale, le montant de 2 747 800 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2004 a été porté en déduction des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 5 381 699 dollars de dépôts à vue ou à terme, 18 604 781 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 18 604 781 dollars), 9 952 651 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 9 822 784 dollars) et 240 257 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 20.1

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paixÉtat au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Personnel civil	113 384	(654)	112 730	106 480	1 266	107 748	4 984
Dépenses opérationnelles	33 551	654	34 205	24 246	3 996	28 242	5 963
Total	146 935	–	146 935	130 726	5 262	135 988	10 947

État XXI

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités relatives aux stocks stratégiques</i>	<i>Autres activités de la Base</i>	Total	
			2006	2005
Recettes				
Allocations provenant d'autres fonds ^b	–	29 072	29 072	25 248
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	39 062	2 441 ^c	41 503	3 174
Intérêts créditeurs	–	1 419	1 419	346
Autres recettes/recettes accessoires	30 899 ^d	215	31 114	106 973
Total des recettes	69 961	33 147	103 108	135 741
Total des dépenses (tableau 21.1)	47 831	27 527	75 358	117 586
Excédent (déficit)	22 130	5 620	27 750	18 155
Ajustements sur exercices antérieurs	(3 284) ^e	–	(3 284)	(5 048)
Excédent (déficit) net	18 846	5 620	24 466	13 107
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 661	745	2 406	3 671
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(39 062)	(2 441) ^c	(41 503)	(3 174)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	40 466 ^f	4 989	45 455	31 851
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	21 911	8 913	30 824	45 455

État XXI (*fin*)**Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	979	1 107
Trésorerie commune ^g	29 074	4 572
États Membres – quotes-parts à recevoir ^h	13 582	13 582
Débiteurs divers ⁱ	1 878	3 977
Soldes débiteurs interfonds	27 438	50 031
Comptes de régularisation – actif	31	63
Comptes transitoires – opérations internes	9	–
Total de l'actif	72 991	73 332
Passif		
Engagements non réglés	36 857	25 980
Créditeurs divers	5 310	1 897
Total du passif	42 167	27 877
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé – stocks stratégiques	21 911	40 466
Excédent cumulé – autres activités de la Base	8 913	4 989
Total des réserves et du solde du fonds	30 824	45 455
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	72 991	73 332

^a Voir notes 2 et 3.^b Conformément à la résolution 59/299 de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, un montant de 29 072 100 dollars destiné à financer une partie des dépenses de la Base a été réparti entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en cours.^c Conformément à la résolution 59/299 de l'Assemblée générale, le montant de 2 441 000 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2004 a été porté en déduction des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.^d Ce montant représente les livraisons de stocks stratégiques selon la valeur de remplacement aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques, ce qui a permis la reconstitution de ces stocks.^e Représente les ajustement apportés aux montants facturés aux missions de maintien de la paix durant l'exercice clos le 30 juin 2005.^f Voir note 10.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XXI)

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 4 577 854 dollars de dépôts à vue ou à terme, 15 825 851 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 15 825 851 dollars), 8 466 059 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 8 355 589 dollars) et 204 370 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

ⁱ Comprend un montant de 913 589 dollars provenant des livraisons de stocks stratégiques, qui sera réglé lors d'un exercice à venir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 21.1

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts ^a			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Activités relatives aux stocks stratégiques							
Reconstitution des stocks stratégiques à la suite des livraisons effectuées à des missions de maintien de la paix et à des missions politiques	66 404	–	66 404	18 446	29 385	47 831	18 573
Total partiel	66 404	–	66 404	18 446	29 385	47 831	18 573
Autres activités de la Base de soutien logistique							
Personnel civil	14 697	(808)	13 889	11 841	89	11 930	1 959
Dépenses opérationnelles	16 816	808	17 624	8 214	7 383	15 597	2 027
Total partiel	31 513	–	31 513	20 055	7 472	27 527	3 986
Total	97 917	–	97 917	38 501	36 857	75 358	22 559

^a Les crédits ouverts ne s'appliquent pas aux activités relatives aux stocks stratégiques. Les stocks stratégiques sont reconstitués suite à des livraisons effectuées à des missions de maintien de la paix et à des missions politiques.

État XXII

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>9 avril 1991 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	373 899	–	–
Contributions volontaires	339 827	–	–
Intérêts créditeurs	23 012	1 480	778
Autres recettes/recettes accessoires	7 067	3	125
Total des recettes	743 805	1 483	903
Total des dépenses	647 152	–	–
Excédent (déficit)	96 653	1 483	903
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(561)	(53)	(42)
Excédent (déficit) net	96 092	1 430	861
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	23 369	143	908
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(72 932)	(41 767)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	46 529	44 760
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	46 529	6 335	46 529

État XXII (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	30	1 219
Trésorerie commune ^c	44 363	42 121
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	782	4 724
États Membres – soldes débiteurs	1	1
Débiteurs divers	–	8
Soldes débiteurs interfonds	–	29
Total de l'actif	45 176	48 102
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	10
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	143
États Membres – soldes créditeurs	38 622	1 219
Créditeurs divers	198	200
Soldes créditeurs interfonds	21	–
Comptes transitoires – opérations internes	–	1
Total du passif	38 841	1 573
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	6 335	46 529
Total des réserves et du solde du fonds	6 335	46 529
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	45 176	48 102

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente les dépenses relatives au personnel civil (44 827 dollars), les montants passés par profits et pertes (7 377 dollars) et le montant des commissions bancaires (1 237 dollars).^d Conformément à la résolution 60/274 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, le solde de trésorerie disponible au 30 juin 2005, d'un montant de 41 767 000 dollars, a été restitué aux États Membres. Sur ce montant, 13 922 300 dollars ont été restitués à tous les États Membres au titre de leurs quotes-parts et 27 844 700 dollars ont été restitués au Koweït au titre de ses contributions volontaires.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 6 985 137 de dépôts à vue ou à terme, 24 147 942 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 24 147 942 dollars), 12 917 973 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 12 749 412 dollars) et 311 840 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIII

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)^d

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^e	1 127 149	–	–
Contributions volontaires	158	–	–
Intérêts créditeurs	17 528	662	376
Autres recettes/recettes accessoires	19 924	197	40
Total des recettes	1 164 759	859	416
Total des dépenses	986 685	–	–
Excédent (déficit)	177 074	859	416
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(916)	(12)	(193)
Excédent (déficit) net	177 158	847	223
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	26 007	9	1 208
Sommes portées au crédit des États Membres	(156 864)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	46 301	44 870
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	46 301	47 157	46 301

État XXIII (*fin*)

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	51	72
Trésorerie commune ^c	18 856	19 397
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 488	35 839
États Membres – soldes débiteurs	11	11
Débiteurs divers	–	4
Comptes transitoires – opérations internes	–	6
Total de l'actif	54 406	55 329
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	64	380
Engagements non réglés – exercices antérieurs	116	126
États Membres – soldes créditeurs	6 513	8 116
Créditeurs divers	332	392
Soldes créditeurs interfonds	224	12
Comptes de régularisation – passif	–	1
Comptes transitoires – opérations internes	–	1
Total du passif	7 249	9 028
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	7 182	7 182
Excédent cumulé	39 975	39 119
Total des réserves et du solde du fonds	47 157	46 301
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	54 406	55 329

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 2 968 974 dollars de dépôts à vue ou à terme, 10 263 881 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 10 263 881 dollars), 5 490 677 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 5 418 031 dollars) et 132 545 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIV

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>16 décembre 1994 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	72 145	–	–
Contributions volontaires	2 057	–	–
Intérêts créditeurs	3 673	167	93
Autres recettes/recettes accessoires	791	5	–
Total des recettes	78 666	172	93
Total des dépenses	59 414	–	–
Excédent (déficit)	19 252	172	93
Ajustements sur exercices antérieurs	(995)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	18 257	171	92
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 601	–	123
Sommes portées au crédit des États Membres	(20 556)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	2 302	2 087
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	2 302	2 473	2 302

État XXIV (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	12	18
Trésorerie commune ^c	4 897	4 731
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	22	23
Soldes débiteurs interfonds	–	2
Total de l'actif	4 931	4 774
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	5
États Membres – soldes créditeurs	2 415	2 467
Soldes créditeurs interfonds	43	–
Total du passif	2 458	2 472
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	2 473	2 302
Total des réserves et du solde du fonds	2 473	2 302
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	4 931	4 774

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 771 126 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 665 820 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 2 665 820 dollars), 1 426 084 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 1 407 475 dollars) et 34 425 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXV

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)^a**

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} juillet 1996 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	133 035	–	–
Contributions volontaires	4 766	–	–
Intérêts créditeurs	3 554	70	34
Autres recettes/recettes accessoires	3 914	–	1
Total des recettes	145 269	70	35
Total des dépenses	123 566	–	–
Excédent (déficit)	21 703	70	35
Ajustements sur exercices antérieurs	(265)	(3)	(1)
Excédent (déficit) net	21 438	67	34
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 630	–	209
Sommes portées au crédit des États Membres	(14 127)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	11 941	11 698
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	11 941	12 008	11 941

État XXV (*fin*)

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	14	81
Trésorerie commune ^c	1 987	1 938
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	19 449	19 457
États Membres – soldes débiteurs	50	50
Soldes débiteurs interfonds	–	33
Total de l'actif	21 500	21 559
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	1
États Membres – soldes créditeurs	114	242
Créditeurs divers	–	9
Soldes débiteurs interfonds	12	–
Dû à la MANUH	9 366	9 366
Total du passif	9 492	9 618
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	11 186	11 186
Excédent cumulé	822	755
Total des réserves et du solde du fonds	12 008	11 941
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	21 500	21 559

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 312 810 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 081 401 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 1 081 401 dollars), 578 497 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 570 948 dollars) et 13 965 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVI

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 avril 1998 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	123 075	–	–
Contributions volontaires	4 527	–	–
Intérêts créditeurs	969	3	1
Autres recettes/recettes accessoires	765	–	1
Total des recettes	129 336	3	2
Total des dépenses	121 423	–	–
Excédent (déficit)	7 913	3	2
Ajustements sur exercices antérieurs	(116)	(26)	(9)
Excédent (déficit) net	7 797	(23)	(7)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 237	–	455
Sommes portées au crédit des États Membres	(6 284)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	11 750	11 302
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	11 750	11 727	11 750

État XXVI (*fin*)**Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	20	40
Trésorerie commune ^c	30	102
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 580	35 603
Total de l'actif	35 630	35 745
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	35
États Membres – soldes créditeurs	7 481	7 489
Soldes créditeurs interfonds	152	201
Dû au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	12 820	12 820
Dû à la MANUH	3 200	3 200
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	250	250
Total du passif	23 903	23 995
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	6 236	6 236
Excédent cumulé	5 491	5 514
Total des réserves et du solde du fonds	11 727	11 750
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	35 630	35 745

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 4 720 dollars de dépôts à vue ou à terme, 16 318 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 16 318 dollars), 8 730 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 8 616 dollars) et 211 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVII

**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)^a**

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période
allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>3 janvier 1989 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 267 792	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	12 458	–	–
Intérêts créditeurs	37 470	1 097	566
Autres recettes/recettes accessoires	30 716	689	227
Total des recettes	1 348 436	1 786	793
Total des dépenses^c	1 203 359	11	–
Excédent (déficit)	145 077	1 775	793
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(22 071)	(2 133)	(168)
Excédent (déficit) net	123 006	(358)	625
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	51 534	–	25
Sommes portées au crédit des États Membres	(95 681)	–	–
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(12 458)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	66 401	65 751
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	66 401	66 043	66 401

État XXVII (*fin*)
**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2	85
Trésorerie commune ^e	32 232	30 775
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 844	35 873
États Membres – soldes débiteurs	8 120	8 120
Débiteurs divers	481	540
Soldes débiteurs interfonds	–	278
Total de l'actif	76 679	75 671
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	7
Engagements non réglés – exercice en cours	5	–
États Membres – soldes créditeurs	8 320	8 568
Créditeurs divers	7	624
Soldes créditeurs interfonds	2 287	–
Comptes de régularisation – passif	–	71
Comptes transitoires – opérations internes	17	–
Total du passif	10 636	9 270
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	66 043	66 401
Total des réserves et du solde du fonds	66 043	66 401
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	76 679	75 671

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Il s'agit de dépenses de suivi concernant les avions des Nations Unies qui se sont écrasés en Angola en 1998 et 1999 et qui sont imputées sur l'exercice en cours.^d Ce montant représente des dépenses au titre d'exercices antérieurs, à savoir 2 119 840 dollars pour les Volontaires des Nations Unies, 11 991 dollars pour les passations par profits et pertes et 1 288 dollars pour charges diverses.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 5 075 006 dollars de dépôts à vue ou à terme, 17 544 529 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 17 544 529 dollars), 9 385 469 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 9 263 001 dollars) et 226 565 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 27.1
Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)

État au 30 juin 2006 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005
 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale</i>	<i>Transferts</i>	<i>Répartition révisée</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5)</i>	<i>(6)</i>	
Dépenses opérationnelles	2 674	–	2 674	6	5	11	2 663
Total	2 674	–	2 674	6	5	11	2 663

État XXVIII

Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 563	–	–
Contributions volontaires	2	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	904	–	–
Intérêts créditeurs	19 237	561	285
Autres recettes/recettes accessoires	3 984	–	–
Total des recettes	190 690	561	285
Total des dépenses	152 276	–	–
Excédent (déficit)	38 414	561	285
Ajustements sur exercices antérieurs	(233)	(1)	(33)
Excédent (déficit) net	38 181	560	252
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 788	–	716
Sommes portées au crédit des États Membres	(38 489)	–	–
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(904)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	9 576	8 608
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	9 576	10 136	9 576

État XXVIII (*fin*)**Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	23	49
Trésorerie commune ^c	16 430	15 858
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 306	1 310
Soldes débiteurs interfonds	–	18
Total de l'actif	17 759	17 235
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	17
États Membres – soldes créditeurs	7 530	7 642
Soldes créditeurs interfonds	93	–
Total du passif	7 623	7 659
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	10 136	9 576
Total des réserves et du solde du fonds	10 136	9 576
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	17 759	17 235

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 2 586 955 dollars de dépôts à vue ou à terme, 8 943 222 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 8 943 222 dollars), 4 784 188 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 4 721 761 dollars) et 115 490 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIX

**Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale,
la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)
et Groupe d'appui de la police civile^d**

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période
allant du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 janvier 1996 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	517 546	–	–
Contributions volontaires	298	–	–
Intérêts créditeurs	29 581	790	409
Autres recettes/recettes accessoires	4 158	–	–
Total des recettes	551 583	790	409
Total des dépenses	461 345	–	–
Excédent (déficit)	90 238	790	409
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(1 417)	(2 158)	(2)
Excédent (déficit) net	88 821	(1 368)	407
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 771	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(99 234)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	22 358	21 951
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	22 358	20 990	22 358

État XXIX (*fin*)

**Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale,
la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)
et Groupe d'appui de la police civile**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	4	50
Trésorerie commune ^d	23 213	22 220
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	8 972	9 049
Soldes débiteurs interfonds	–	154
Total de l'actif	32 189	31 473
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	21
États Membres – soldes créditeurs	8 854	9 094
Soldes créditeurs interfonds	2 345	–
Total du passif	11 199	9 115
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	20 990	22 358
Total des réserves et du solde du fonds	20 990	22 358
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	32 189	31 473

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Ce montant représente les dépenses afférentes à des exercices antérieurs, à savoir 2 157 890 dollars pour les Volontaires des Nations Unies et de 902 dollars pour les commissions bancaires.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 3 654 988 dollars de dépôts à vue ou à terme, 12 635 462 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 12 635 462 dollars), 6 759 357 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 6 671 157 dollars) et 163 171 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXX

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>22 septembre 1993 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	141 984	–	–
Intérêts créditeurs	4 772	268	102
Autres recettes/recettes accessoires	1 237	–	–
Total des recettes	147 993	268	102
Total des dépenses	97 401	–	–
Excédent (déficit)	50 592	268	102
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(175)	(538)	(1)
Excédent (déficit) net	50 417	(270)	101
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 302	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(51 329)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 390	4 289
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 390	4 120	4 390

État XXX (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	38	61
Trésorerie commune ^d	7 821	7 523
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	69	72
Soldes débiteurs interfonds	–	24
Total de l'actif	7 928	7 680
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2	1
États Membres – soldes créditeurs	3 218	3 289
Soldes créditeurs interfonds	588	–
Total du passif	3 808	3 290
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4 120	4 390
Total des réserves et du solde du fonds	4 120	4 390
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	7 928	7 680

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Ce montant représente les dépenses afférentes à des exercices antérieurs, à savoir 537 350 dollars pour les Volontaires des Nations Unies et 766 dollars pour les commissions bancaires.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 1 231 549 dollars de dépôts à vue ou à terme, 4 257 523 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 4 257 523 dollars), 2 277 567 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 2 247 848 dollars) et 54 980 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXI

Forces de paix des Nations Unies (FPNU)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>12 janvier 1992 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	5 082 587	–	–
Contributions volontaires	37 360	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	181 093	–	–
Intérêts créditeurs	62 300	2 722	1 076
Autres recettes/recettes accessoires	91 143	594	–
Total des recettes	5 454 483	3 316	1 076
Total des dépenses	4 867 418	–	–
Excédent (déficit)	587 065	3 316	1 076
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(827)	(263)	(80)
Excédent (déficit) net	586 238	3 053	996
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	275 263	–	5 101
Sommes portées au crédit des États Membres	(325 452)	–	–
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(181 093)	–	–
Virement à d'autres fonds	(118 003)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	236 953	230 856
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	236 953	240 006	236 953

État XXXI (*fin*)**Forces de paix des Nations Unies (FPNU)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	40	101
Trésorerie commune ^d	85 202	69 004
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	149 356	149 518
États Membres – soldes débiteurs ^e	127 384	127 384
Soldes débiteurs interfonds	5 530	1 236
À recevoir de la MINURCA	250	250
À recevoir de la MINUK	–	20 000
À recevoir de la MINURSO	11 000	9 000
Total de l'actif	378 762	376 493
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	12
États Membres – soldes créditeurs	11 376	11 577
Créditeurs divers	–	571
Comptes de régularisation – passif ^e	127 380	127 380
Total du passif	138 756	139 540
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^f	29 638	29 638
Excédent cumulé	210 368	207 315
Total des réserves et du solde du fonds	240 006	236 953
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	378 762	376 493

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Ce montant représente les dépenses au titre d'exercices antérieurs, à savoir 146 000 dollars pour les Volontaires des Nations Unies, 116 000 dollars pour les demandes d'indemnisation suite à un décès ou à une infirmité et 1 060 dollars de commissions bancaires.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 13 415 458 dollars de dépôts à vue ou à terme, 46 377 857 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 46 377 857 dollars), 24 809 895 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 24 486 161 dollars) et 598 810 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale en date du 4 novembre 1996, ce montant comprend les dépenses d'un montant total de 127 379 954 dollars qui sont remboursées par des États Membres selon les modalités indiquées dans le rapport du Secrétaire général (A/54/803). Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation – passif.^f Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, un montant de 29 638 243 dollars sera restitué à des États Membres lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXII

**Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification
des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)^a**

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période
allant du 15 février 1997 au 31 mai 1997 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 février 1997 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	4 000	–	–
Intérêts créditeurs	43	1	–
Autres recettes/recettes accessoires	83	–	–
Total des recettes	4 126	1	–
Total des dépenses	3 946	–	–
Excédent (déficit)	180	1	–
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(8)	–	–
Excédent (déficit net)	172	1	–
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	138	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(292)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	18	18
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	18	19	18

État XXXII (*fin*)**Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification
des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1	34
Trésorerie commune ^c	34	–
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	147	147
Total de l'actif	182	181
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	1
États Membres – soldes créditeurs	–	1
Soldes créditeurs interfonds	163	161
Total du passif	163	163
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	18	18
Excédent cumulé	1	–
Total des réserves et du solde du fonds	19	18
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	182	181

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 5 312 dollars de dépôts à vue ou à terme, 18 363 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 18 363 dollars), 9 824 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 9 695 dollars) et 237 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIII
Mission des Nations Unies en Haïti (MINUAH)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période
 allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>23 septembre 1993 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	357 541	–	–
Contributions volontaires	1	–	–
Intérêts créditeurs	34 543	1 553	649
Autres recettes/recettes accessoires	3 022	–	–
Total des recettes	395 107	1 553	649
Total des dépenses	306 156	–	–
Excédent (déficit)	88 951	1 553	649
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(1 076)	(595)	(16)
Excédent (déficit) net	87 875	958	633
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	34 801	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(54 765)	–	–
Virement à d'autres fonds	(25 815)	–	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	22	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	42 118	41 485
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	42 118	43 076	42 118

État XXXIII (*fin*)**Mission des Nations Unies en Haïti (MINUAH)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	34	38
Trésorerie commune ^d	45 524	43 892
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	211	221
États Membres – soldes débiteurs	5	5
À recevoir de la MIPONUH	9 366	9 366
À recevoir de la MINURCA	3 200	3 200
Soldes débiteurs interfonds	-	84
Total de l'actif	58 340	56 806
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	-	9
États Membres – soldes créditeurs	14 646	14 679
Soldes créditeurs interfonds	618	-
Total du passif	15 264	14 688
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^c	14 112	14 112
Excédent cumulé	28 964	28 006
Total des réserves et du solde du fonds	43 076	42 118
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	58 340	56 806

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Ce montant représente les dépenses au titre d'exercices antérieurs, à savoir 593 990 dollars pour les Volontaires des Nations Unies et de 822 dollars pour les commissions bancaires.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 7 167 866 dollars de dépôts à vue ou à terme, 24 779 644 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 24 779 644 dollars), 13 255 903 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 13 082 932 dollars) et 319 997 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, un montant de 14 111 772 dollars sera restitué aux États Membres lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIV

**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)^a**

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période
allant du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>22 juin 1993 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	512 318	–	–
Contributions volontaires	477	–	–
Intérêts créditeurs	20 667	802	347
Autres recettes/recettes accessoires	6 979	–	–
Total des recettes	540 441	802	347
Total des dépenses	435 657	–	–
Excédent (déficit)	104 784	802	347
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(26 788)	(243)	(97)
Excédent (déficit) net	77 996	559	250
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	20 919	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(37 111)	–	–
Virement à d'autres fonds	(38 068)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	23 736	23 486
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	23 736	24 295	23 736

État XXXIV (*fin*)**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	17	94
Trésorerie commune ^d	26 870	19 961
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 686	7 633
Comptes transitoires – opérations internes	–	123
Total de l'actif	28 573	27 811
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	6
États Membres – soldes créditeurs	3 937	4 069
Soldes créditeurs interfonds	341	–
Total du passif	4 278	4 075
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	24 295	23 736
Total des réserves et du solde du fonds	24 295	23 736
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	28 573	27 811

^a Conformément à la résolution 846 (1993) du Conseil de sécurité en date du 22 juin 1993, les comptes de la MINUAR et de la MONUOR ont été regroupés à partir du 23 décembre 1993. Voir aussi notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Ce montant représente les dépenses au titre d'exercices antérieurs, à savoir 239 040 dollars pour les Volontaires des Nations Unies, 4 000 dollars pour une demande d'indemnisation en cas de décès ou d'infirmité et 815 dollars pour les commissions bancaires.

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 4 230 861 dollars de dépôts à vue ou à terme, 14 626 280 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 14 626 280 dollars), 7 824 347 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 7 722 251 dollars) et 188 880 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXV

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période
allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>7 novembre 1989 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	238 987	–	–
Contributions volontaires	1 641	–	–
Intérêts créditeurs	4 490	166	82
Autres recettes/recettes accessoires	2 607	5	–
Total des recettes	247 725	171	82
Total des dépenses	199 484	–	–
Excédent (déficit)	48 241	171	82
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 036)	(3)	–
Excédent (déficit) net	47 205	168	82
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 176	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(48 868)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	(258)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	3 255	3 173
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	3 255	3 423	3 255

État XXXV (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	–	50
Trésorerie commune ^c	4 877	4 618
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	2 099	2 102
Soldes débiteurs interfonds	–	49
Total de l'actif	6 976	6 819
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	8
États Membres – soldes créditeurs	3 520	3 556
Soldes créditeurs interfonds	33	–
Total du passif	3 553	3 564
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	3 423	3 255
Total des réserves et du solde du fonds	3 423	3 255
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	6 976	6 819

^a Conformément à la résolution 47/223 de l'Assemblée générale en date du 16 mars 1993, les opérations du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale ont été regroupés avec celles de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador. Voir aussi notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 767 911 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 654 702 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 2 654 702 dollars), 1 420 136 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 1 401 606 dollars) et 34 282 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVI

Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 octobre 1992 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	561 098	–	–
Intérêts créditeurs	8 012	20	4
Autres recettes/recettes accessoires	4 334	–	–
Total des recettes	573 444	20	4
Total des dépenses	492 556	–	–
Excédent (déficit)	80 888	20	4
Ajustements sur exercices antérieurs	(9 566)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	71 322	19	3
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	24 501	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(78 242)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	17 581	17 578
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	17 581	17 600	17 581

État XXXVI (*fin*)**Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	36	55
Trésorerie commune ^c	616	371
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	18 239	18 328
Soldes débiteurs interfonds	–	122
Débiteurs divers	1	1
Total de l'actif	18 892	18 877
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	4
États Membres – soldes créditeurs	1 241	1 292
Soldes créditeurs interfonds	51	–
Total du passif	1 292	1 296
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	17 208	17 208
Excédent cumulé	392	373
Total des réserves et du solde du fonds	17 600	17 581
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	18 892	18 877

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 97 060 dollars de dépôts à vue ou à terme, 335 539 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 335 539 dollars), 179 497 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 177 155 dollars) et 4 333 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVII

Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} mai 1992 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 738 202	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	19 616	–	–
Intérêts créditeurs	9 536	95	41
Autres recettes/recettes accessoires	7 070	6	–
Total des recettes	1 774 424	101	41
Total des dépenses	1 668 175	–	–
Excédent (déficit)	106 249	101	41
Ajustements sur exercices antérieurs	(9 102)	–	(36)
Excédent (déficit) net	97 147	101	5
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	48 789	–	90
Sommes portées au crédit des États Membres	(83 930)	–	–
Virement depuis d'autres fonds	103	–	–
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(19 616)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	42 493	42 398
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	42 493	42 594	42 493

État XXXVII (*fin*)**Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	46	45
Trésorerie commune ^c	2 854	2 345
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	59 398	59 437
Soldes débiteurs interfonds	15	388
Comptes de régularisation – actif	25	25
Total de l'actif	62 338	62 240
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	1
États Membres – soldes créditeurs	19 744	19 746
Total du passif	19 744	19 747
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	37 563	37 563
Excédent cumulé	5 031	4 930
Total des réserves et du solde du fonds	42 594	42 493
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	62 338	62 240

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 449 438 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 553 729 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 1 553 729 dollars), 831 169 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 820 323 dollars) et 20 064 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVIII

Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 novembre 1993 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	910	–	–
Intérêts créditeurs	97	8	4
Autres recettes/recettes accessoires	91	–	–
Total des recettes	1 098	8	4
Total des dépenses	587	–	–
Excédent (déficit)	511	8	4
Ajustements sur exercices antérieurs	(10)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	501	7	3
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(375)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	131	128
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	131	138	131

État XXXVIII (*fin*)**Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	24	22
Trésorerie commune ^c	212	205
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	10	13
Total de l'actif	246	240
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	1
États Membres – soldes créditeurs	108	108
Total du passif	108	109
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	138	131
Total des réserves et du solde du fonds	138	131
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	246	240

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 33 382 dollars de dépôts à vue ou à terme, 115 401 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 115 401 dollars), 61 734 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 60 929 dollars) et 1 490 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIX

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} novembre 1991 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 599 916	–	–
Contributions volontaires	9 493	–	–
Intérêts créditeurs	7 496	13	3
Autres recettes/recettes accessoires	6 343	70	2
Total des recettes	1 623 248	83	5
Total des dépenses	1 640 831	–	–
Excédent (déficit)	(17 583)	83	5
Ajustements sur exercices antérieurs	(729)	(1)	3
Excédent (déficit) net	(18 312)	82	8
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	28 435	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(8 743)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	1 380	1 372
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	1 380	1 462	1 380

État XXXIX (*fin*)**Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	39	83
Trésorerie commune ^c	501	19
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	41 779	41 822
États Membres – soldes débiteurs	20	41
Soldes débiteurs interfonds	–	353
Total de l'actif	42 339	42 318
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	9
États Membres – soldes créditeurs	40 846	40 867
Créditeurs divers	–	20
Soldes créditeurs interfonds	10	–
Comptes de régularisation – passif	21	42
Total du passif	40 877	40 938
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	818	818
Excédent cumulé	644	562
Total des réserves et du solde du fonds	1 462	1 380
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	42 339	42 318

^a Le compte spécial de la MIPRENUC a été regroupé avec celui de l'APRONUC. Voir également notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 78 832 dollars de dépôts à vue ou à terme, 272 524 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 272 524 dollars), 145 787 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 143 885 dollars) et 3 520 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^d Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XL

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} avril 1988 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	416 162	–	–
Contributions volontaires	23 736	–	–
Intérêts créditeurs	47 022	675	351
Autres recettes/recettes accessoires	13 387	–	–
Total des recettes	500 307	675	351
Total des dépenses	374 185	–	–
Excédent (déficit)	126 122	675	351
Ajustements sur exercices antérieurs	(582)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	125 540	674	350
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 016	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(105 880)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	(49 243)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	2 433	2 083
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	2 433	3 107	2 433

État XL (*fin*)**Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	10	39
Trésorerie commune ^c	19 717	19 024
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	24	24
Soldes débiteurs interfonds	–	67
Total de l'actif	19 751	19 154
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	1
États Membres – soldes créditeurs	16 483	16 720
Soldes créditeurs interfonds	161	–
Total du passif	16 644	16 721
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	3 107	2 433
Total des réserves et du solde du fonds	3 107	2 433
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	19 751	19 154

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 3 104 489 dollars de dépôts à vue ou à terme, 10 732 363 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 10 732 363 dollars), 5 741 292 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 5 666 376 dollars) et 138 595 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLI
**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies
 pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)^a**

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période
 allant du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>9 août 1988 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	199 113	–	–
Contributions volontaires	14 715	–	–
Intérêts créditeurs	12 769	153	72
Autres recettes/recettes accessoires	12 054	–	–
Total des recettes	238 651	153	72
Total des dépenses	177 895	–	–
Excédent (déficit)	60 756	153	72
Ajustements sur exercices antérieurs	223	–	(1)
Excédent (déficit) net	60 979	153	71
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 997	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(43 484)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	(18 156)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 336	4 265
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 336	4 489	4 336

État XLI (*fin*)
**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies
 pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds
 (En milliers de dollars des États Unies)

	2006	2005
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	50	57
Trésorerie commune ^c	4 431	4 273
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	18	18
Total de l'actif	4 499	4 348
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	8
États Membres – soldes créditeurs	1	4
Soldes créditeurs interfonds	9	–
Total du passif	10	12
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4 489	4 336
Total des réserves et du solde du fonds	4 489	4 336
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	4 499	4 348

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 697 692 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 411 952 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 2 411 952 dollars), 1 290 277 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 1 273 441 dollars) et 31 147 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLII

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>5 novembre 1956 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 375	–	–
Contributions volontaires	28 086	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	19 207	–	–
Prélèvement sur le Compte spécial de l'ONU	3 911	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	4 683	(1 018)	(406)
Total des recettes	222 262	(1 018)	(406)
Total des dépenses	215 540	–	–
Excédent (déficit) net	6 722	(1 018)	(406)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	6 722	7 128
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	6 722	5 704	6 722

État XLII (*fin*)**Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États Unies)

	2006	2005
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	42 627	42 627
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	5 275	5 275
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et autres contributions portées en recettes	876	876
Soldes débiteurs interfonds	81	81
Total de l'actif	48 859	48 859
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	21 612	20 594
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	465	465
Compte spécial relatif aux contributions volontaires reçues pour financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – rétrocédées aux États Membres qui ont versé ces contributions	614	614
Sommes mises en recouvrement auprès des pays développés en vue de constituer une réserve ^d	10 415	10 415
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 932	1 932
Dû au compte Produit de la vente des obligations de l'ONU	8 117	8 117
Total du passif	43 155	42 137
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5 704	6 722
Total des réserves et du solde du fonds	5 704	6 722
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	48 859	48 859

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Perte de change due à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1965, 3 550 000 dollars conformément à la section II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1965; pour 1966, 3 550 000 dollars conformément à la section III de cette résolution; et pour 1967, 3 315 000 dollars conformément à la résolution 2194 B (XXI) du 16 décembre 1966.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIII

Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)^a

État au 30 juin 2006 des recettes et des dépenses de la période allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>14 juillet 1960 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	241 549	–	–
Contributions volontaires	36 193	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	110 726	–	–
Intérêts créditeurs	89	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	45 592	(71)	103
Total des recettes	434 149	(71)	103
Total des dépenses	397 437	–	–
Excédent (déficit) net	36 712	(71)	103
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	36 712	36 609
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	36 712	36 641	36 712

État XLIII (*fin*)**Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)**

État au 30 juin 2006 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	73 892	73 892
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	6 687	6 687
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts et les contributions volontaires portées en recettes ^d	1 973	1 973
Soldes débiteurs interfonds	914	914
Total de l'actif	83 466	83 466
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 082	7 011
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	855	855
Compte spécial relatif aux contributions volontaires reçues pour financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – rétrocédées aux États Membres qui ont versé ces contributions	1 560	1 560
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 397	1 397
Dû au compte Produit de la vente des obligations de l'ONU	35 931	35 931
Total du passif	46 825	46 754
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	36 641	36 712
Total des réserves et du solde du fonds	36 641	36 712
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	83 466	83 466

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Perte de change due à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1961, 268 455 dollars, pour le deuxième semestre de 1963, 1 118 712 dollars; et pour le premier semestre de 1964, 585 899 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

Note 1

L'Organisation des Nations Unies et ses activités

a) La Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Les principaux objectifs de l'Organisation, dont la poursuite est confiée à ses cinq principaux organes, sont les suivants :

- i) Maintenir la paix et la sécurité internationales;
- ii) Favoriser le progrès et le développement socioéconomiques internationaux;
- iii) Assurer le respect universel des droits de l'homme;
- iv) Administrer la justice internationale et veiller au respect du droit international;
- v) Faire accéder les territoires sous tutelle à l'autonomie;

b) L'Assemblée générale se consacre à des problèmes politiques, économiques et sociaux très divers, ainsi qu'aux aspects financiers et administratifs de l'Organisation;

c) Sous la direction du Conseil de sécurité, l'Organisation s'occupe de divers aspects du maintien et du rétablissement de la paix, intervenant notamment pour régler des conflits, rétablir la démocratie, favoriser le désarmement, fournir une assistance électorale, faciliter la consolidation de la paix après les conflits, apporter une assistance humanitaire pour assurer la survie de groupes dont les besoins élémentaires ne sont pas satisfaits, et superviser les poursuites exercées à l'encontre des auteurs de violations graves du droit humanitaire international;

d) Le Conseil économique et social a des attributions particulières en matière de développement socioéconomique et joue notamment un rôle de premier plan en encadrant l'action menée par les autres organismes des Nations Unies pour faire face aux problèmes internationaux d'ordre économique, social et sanitaire;

e) La compétence de la Cour internationale de Justice s'étend aux différends entre États Membres que ceux-ci lui soumettent pour qu'elle donne un avis consultatif ou rende un arrêt ayant force obligatoire;

f) Le Conseil de tutelle a achevé l'essentiel de sa tâche en 1994, date à laquelle a pris fin l'Accord de tutelle relatif au dernier territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables et règles d'information financière de l'Organisation des Nations Unies

a) Les comptes de l'Organisation des Nations Unies sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le

Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par l'ancien Comité administratif de coordination, qui a depuis été remplacé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). L'Organisation applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée;
- b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature;
- c) L'exercice des opérations de maintien de la paix est annuel et va du 1^{er} juillet au 30 juin. L'exercice de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives pour tous les autres fonds;
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice). Pour les recettes provenant des quotes-parts, les règles applicables sont celles énoncées au paragraphe j) ii) ci-après;
- e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar

des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note;

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services;

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies;

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations que le Groupe de travail sur les normes de comptabilité formule à l'intention du CCS;

i) Les résultats des opérations de l'Organisation figurant dans les états I à III sont présentés sous forme condensée, par type d'activité, après consolidation, c'est-à-dire après élimination de tous les soldes interfonds et des opérations réciproques pouvant entraîner un double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds;

j) Recettes :

i) Les montants nécessaires pour financer les activités entreprises au titre des opérations de maintien de la paix sont mis en recouvrement auprès des États Membres conformément au barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale;

ii) Les recettes sont comptabilisées lorsque l'Assemblée générale en a autorisé la mise en recouvrement auprès des États Membres. Les ouvertures de crédits et les autorisations de dépenses ne sont comptabilisées comme recettes que dans la mesure où une contribution correspondante a été mise en recouvrement;

iii) Les montants mis en recouvrement auprès d'États non membres qui s'engagent à rembourser à l'Organisation des Nations Unies les dépenses occasionnées par leur participation à des traités, des organes et des conférences des Nations Unies sont comptabilisées comme recettes accessoires;

iv) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice en cours. Les contributions volontaires effectuées en espèces ou sous la forme de services et de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;

v) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

vi) Les recettes provenant de services fournis comprennent les sommes perçues au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à la fourniture d'un appui technique et administratif à d'autres organisations;

vii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des placements de la trésorerie commune. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes subies et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme de la trésorerie commune. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les différents fonds participants;

viii) Les recettes accessoires comprennent les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charge au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, à l'exception de ceux liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré comme indiqué au paragraphe k) i) ci-dessous, les indemnités versées par les compagnies d'assurances, les sommes mises en recouvrement auprès des nouveaux États Membres pour l'année de leur admission, les sommes perçues auprès des États non membres visées au paragraphe j) iii) ci-dessus, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses;

ix) Les recettes se rapportant à des exercices à venir ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice mais en tant que recettes comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe m) iii) ci-après;

k) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements. Les dépenses comprennent également les ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe l) v) ci-après;

l) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part

de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de réalisation des placements;

iii) Les États Membres étant légalement tenus de s'acquitter de leurs quotes-parts, les contributions mises en recouvrement et non acquittées sont comptabilisées quelles que soient les perspectives de recouvrement. L'Organisation a pour politique de ne pas tenir compte des retards qui peuvent intervenir dans le recouvrement des sommes en question;

iv) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds général de l'Organisation et dans ceux dus par celui-ci. Ils tiennent également compte des opérations effectuées directement avec le Fonds général. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

v) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Ce poste comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vi) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Organisation. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers;

m) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les réserves opérationnelles ou autres sont incluses dans le montant total indiqué pour les réserves et les soldes des fonds dans les états financiers;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les comptes de régularisation inscrits au passif comprennent les recettes encaissées au cours d'un exercice qui se rapportent à un exercice à venir et les recettes encaissées et non encore réalisées;

iv) Les engagements de dépenses de l'Organisation imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements des opérations de maintien de la paix contractés au cours de l'exercice demeurent valables 12 mois après la fin dudit exercice. En vertu de l'article 5.5 du Règlement financier, ceux de ces engagements qui représentent des sommes dues à des États Membres restent normalement valables pendant quatre ans supplémentaires à l'issue de la période de 12 mois visée à l'article 5.3 dudit Règlement;

v) Les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;

vi) L'ONU fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer le versement des pensions de retraite et des prestations de décès, d'invalidité ou autres. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 3

Conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix

Les comptes des opérations de maintien de la paix sont tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu des dispositions ci-après :

a) L'article 1.2 du Règlement financier, qui dispose que l'exercice des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux est annuel et va du 1^{er} juillet au 30 juin;

b) L'article 6.5 du Règlement financier, qui dispose que le Secrétaire général soumet chaque année au Comité des commissaires aux comptes, au plus tard le 30 septembre, les comptes annuels des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux;

c) L'article 5.5 du Règlement financier, qui dispose que les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux gouvernements des pays qui fournissent des contingents militaires ou de police ou d'autres biens ou services à des opérations de maintien de la paix sont conservés à l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 5.3 si les demandes de remboursement requises n'ont pas été présentées ou traitées durant l'exercice auquel elles se rapportent. Ces engagements restent valables pendant quatre années supplémentaires à l'issue de ladite période de 12 mois. À l'expiration de ce délai supplémentaire de quatre ans,

tout engagement non réglé est annulé, de même que le solde de tout crédit reporté pour le couvrir;

d) Contributions volontaires :

i) Dispositions générales :

a. Les contributions volontaires en espèces sont considérées comme des recettes à inscrire au crédit du compte spécial de l'opération de maintien de la paix concernée;

b. Les contributions volontaires en nature portant sur des biens ou services sont inscrites en tant que recettes, sous l'intitulé « Contributions volontaires », au moment où la fourniture des biens ou services a commencé, à condition que des crédits aient été prévus au budget au titre de ces biens ou services. Si aucun crédit n'a été prévu au budget, la contribution n'est pas comptabilisée, mais son montant est indiqué dans une note accompagnant les états financiers. Le coût des installations fournies par un État Membre sur le territoire duquel l'ONU mène une opération ne doit pas être pris en compte dans l'évaluation des contributions volontaires;

ii) Comptes de l'UNFICYP :

a. Avant le 16 juin 1993, le Secrétaire général n'était pas habilité à utiliser d'autres fonds que les contributions volontaires offertes par des gouvernements pour le financement de la Force. Les engagements comptabilisés pour la période antérieure au 16 juin 1993 ne pouvaient donc pas dépasser le montant total des contributions annoncées. De ce fait, les comptes ne font pas apparaître le montant total des engagements de la Force afférents à ladite période, en particulier les dépenses supplémentaires à rembourser au titre de la solde et des indemnités versées aux contingents et du matériel leur appartenant. Le montant total de ces engagements non comptabilisés relatifs à la période antérieure au 16 juin 1993 s'élève à 202 761 271 dollars; il est indiqué dans la note e) au bas de l'état relatif à la Force (état IV);

b. Dans sa résolution 47/236 du 14 septembre 1993, l'Assemblée générale a décidé que les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 seraient traitées comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. En conséquence, à partir du 16 juin 1993, des crédits ont été ouverts et leur montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée;

e) Fonds de réserve pour le maintien de la paix :

Par sa résolution 47/217 du 23 décembre 1992, l'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour le maintien de la paix en tant que facilité de trésorerie permettant à l'Organisation de répondre rapidement aux besoins d'opérations de maintien de la paix. Le montant du Fonds de réserve a été fixé à 150 millions de dollars. Conformément à ladite résolution, le Fonds a été alimenté au moyen du solde inutilisé des crédits inscrits aux comptes spéciaux du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (49 242 762 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies

pour l'Iraq (18 156 200 dollars), et des économies au titre du Fonds général de l'ONU dont le report avait été autorisé (82 601 038 dollars).

Note 4

Notes explicatives concernant les quotes-parts à recevoir

Les quotes-parts à recevoir ont été comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à la politique de l'Organisation. En ce qui concerne les montants indiqués comme non acquittés, certains États Membres ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de retenir une partie de leurs quotes-parts, ou de ne les verser qu'à certaines conditions. Comme indiqué plus haut à la note 2 l) iii), l'Organisation a pour politique de ne pas provisionner les éventuels retards dans le recouvrement des quotes-parts non acquittés. À ce propos, un certain nombre d'États Membres ont demandé que soit signalée la position qu'ils ont adoptée (et que leurs délégations ont exposée à plusieurs reprises lors des sessions de l'Assemblée), en particulier ce qui suit :

a) S'agissant de montants qui ont trait à des dépenses imputées au Compte spécial de la FUNU (1956) ou au Compte ad hoc de l'ONUC, certains États Membres estiment qu'ils ne sont pas tenus par les dispositions de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies de contribuer au financement de ces dépenses considérées par eux comme illégales. Les contributions que lesdits États Membres ont refusé de verser sont estimées à 38,6 millions de dollars dans le cas de la FUNU (1956) (état XLII) et à 70,2 millions de dollars dans le cas de l'ONUC (état XLIII). Ces montants, calculés sur la base des quotes-parts des États concernés, ne comprennent pas les contributions non acquittées dues par la Chine pour la période antérieure au 24 octobre 1971, soit 5,3 millions de dollars au titre de la FUNU (1956) et 6,7 millions de dollars au titre de l'ONUC. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, intitulée « Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies », le montant en question a été viré à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée en date du 19 décembre 1972;

b) Un État Membre a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de participer au financement de la FUNU (1973), ni de la FNUOD. On estime à 100 000 dollars le montant retenu par ledit État Membre sur les contributions mises en recouvrement pour financer les dépenses engagées par la FUNU (1973) jusqu'à sa dissolution en 1979, et par la FNUOD jusqu'au 30 juin 2006. Ce chiffre ne tient pas compte des 36 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981;

c) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FINUL. Les contributions au financement de la FINUL que ces États ont refusé de verser sont estimées à 4 millions de dollars. Ce montant représente les quotes-parts mises en recouvrement auprès de chacun d'eux depuis la création de la FINUL, le 19 mars 1978, jusqu'au 30 juin 2006. Il ne tient pas compte des 19,6 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre

1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale;

d) État des contributions mises en recouvrement non acquittées au 30 juin 2006 :

Le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2006 (ST/ADM/SER.B/695) présente, pour chaque opération de maintien de la paix, le montant des contributions mises en recouvrement auprès de chaque État Membre, le montant versé et le solde dû. Le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2006 ne tient pas compte des décisions prises par l'Assemblée générale fin juin concernant les quotes-parts à mettre en recouvrement ou les sommes à porter au crédit des États Membres. En revanche, le montant des quotes-parts dues par les États Membres indiqué dans les états financiers au 30 juin 2006 tient compte de ces éléments, les opérations réalisées fin juin ayant été saisies dans les comptes. Dans certains cas, ce montant est donc inférieur ou supérieur à celui indiqué dans le rapport sur l'état des contributions à la même date.

Note 5

États récapitulatifs concernant les comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix : recettes et dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif, réserves et soldes des fonds (état II); flux de trésorerie (état III)

a) Les états I à III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont ventilés entre trois groupes, puis consolidés pour arriver au total général. La présentation d'états consolidés ne signifie pas que l'un ou l'autre des fonds puisse être utilisé à une fin autre que celle pour laquelle il a été créé. Les résultats financiers de l'ensemble des opérations de maintien de la paix sont récapitulés dans les états I à III. Les résultats relatifs aux opérations qui étaient en cours pendant l'exercice sont présentés dans les états IV à XVIII, ceux relatifs au Fonds de réserve pour le maintien de la paix dans l'état XIX, ceux relatifs au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix dans l'état XX, ceux relatifs à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) dans l'état XXI et ceux relatifs aux missions de maintien de la paix terminées dans les états XXII à XLIII.

b) Conformément aux règles de présentation normalisée des états financiers, l'excédent ou le déficit est calculé de deux façons différentes dans l'état I. Le premier calcul tient compte uniquement des recettes et des dépenses de l'exercice considéré. Le deuxième consiste à incorporer les ajustements apportés aux recettes ou aux dépenses au titre d'exercices antérieurs, pour aboutir à des montants nets.

Note 6

Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (état V)

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FUNU et à la FNUOD de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à sa résolution 50/83 du 15 décembre 1995, cet excédent reporté, d'un montant de 64 931 001 dollars, a été

réduit de 15 321 728 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Conformément à la résolution 53/226 de l'Assemblée, en date du 8 juin 1999, puis à ses résolutions 54/266 du 15 juin 2000 et 55/264 du 14 juin 2001, il a de nouveau été réduit de 13 622 162 dollars, le solde s'élevant à 35 987 111 dollars au 30 juin 2006. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A [voir note 4 b)].

Note 7

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (état VI)

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FINUL de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée générale, cet excédent reporté, d'un montant de 108 461 935 dollars, a été réduit de 25 583 986 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Par la suite, conformément à la résolution 58/307 de l'Assemblée, en date du 18 juin 2004, il a été réduit d'un montant de 63 312 709 dollars, représentant le montant net de l'excédent cumulé dans le compte de la Force entre 1978 et 1993, le solde s'élevant à 19 565 240 dollars au 30 juin 2006. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A [voir note 4 c)].

Note 8

Excédent reporté

Dans sa résolution 57/323 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé de suspendre l'application des dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier dans le cas de certaines missions dont la situation de trésorerie était déficitaire. Les missions concernées sont le Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA (état XXXII); l'ONUMOS (état XXXVI); l'ONUSOM (état XXXVII); la MINUHA, la MITNUH et la MIPONUH (état XXXIII); l'APRONUC (état XXXIX); et la MINURCA (état XXVI). Par sa résolution 59/302 du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a décidé de reporter le montant des disponibilités détenues sur le compte spécial de la MINUBH au 30 juin 2004 (état XXIII).

Note 9

Excédent affecté au financement des stocks stratégiques pour déploiement rapide

Par sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a autorisé le prélèvement de 95 978 945 dollars et de 45 567 055 dollars, respectivement, sur les réserves et le solde du fonds des FPNU (état XXXI) et de la MINUHA (état XXXIII), pour financer les stocks stratégiques, ces montants devant être virés au compte de la BLSB (état XXI). Les États Membres avaient le choix entre deux options : accepter que leur part des excédents ci-dessus soit virée directement à la BLSB, ou demander sa restitution et verser leur quote-part de financement des stocks. Certains États Membres ont choisi la première option et la Base a

directement reçu à ce titre 54 690 848 dollars des FPNU et 25 815 321 dollars de la MINUHA. D'autres États Membres ont choisi de verser les quotes-parts mises en recouvrement pour financer les stocks, et reçu leur part des excédents, soit 11 649 854 dollars au titre des FPNU et 5 639 962 dollars au titre de la MINUHA. Les autres États Membres recevront leur part des excédents restant à répartir, soit 29 638 243 dollars au titre des FPNU et 14 111 772 dollars au titre de la MINUHA, lorsqu'ils auront versé leurs quotes-parts de financement des stocks. À l'heure actuelle, 13 581 780 dollars restent dus par les États Membres.

Note 10

Stocks stratégiques pour déploiement rapide

Par sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a autorisé l'achat de stocks stratégiques pour déploiement rapide. Dans son rapport A/56/870, le Secrétaire général a indiqué que les stocks d'articles déployés ou faisant l'objet d'une rotation seraient reconstitués, le coût de remplacement étant imputé au budget de la mission qui les aurait reçus. Pour constater les reconstitutions de stocks, on a créé un fonds autorenouvelable séparé dans lequel sont enregistrés toutes ces opérations. L'excédent cumulé constaté en fin d'exercice, qui comprend notamment les économies réalisées au titre d'exercices antérieurs et les montants résultant du décalage entre l'enregistrement de la recette au moment du transfert et la reconstitution effective des stocks, est reporté sur l'exercice suivant.

Note 11

Arriéré de contributions à recevoir

Les quotes-parts à recevoir des États Membres se présentent comme indiqué au tableau V.1 ci-dessous. Conformément aux règles en vigueur à l'ONU, les retards éventuels dans le recouvrement des quotes-parts ne sont pas provisionnés.

Tableau V.1

Quotes-parts à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ancienneté</i>	<i>Montant</i>
Moins de six mois.	437 455
Six mois à un an	127 136
Un à deux ans.	112 138
Plus de deux ans	594 183
Total	1 270 912

Note 12

Biens durables

a) On trouvera dans le tableau V.2, établi d'après les comptes d'inventaire cumulés de l'Organisation au 30 juin 2006, la valeur au coût historique des biens durables utilisés dans les zones de missions. Conformément aux conventions comptables de l'Organisation, ces biens ne figurent pas parmi les immobilisations, leur prix d'achat étant imputé sur les crédits budgétaires au moment de l'acquisition.

Tableau V.2
Valeur des biens durables
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
UNFICYP	14 871	16 081
FNUOD	39 811	40 090
FINUL	65 401	74 055
MINURSO	28 585	28 115
MONUG	21 416	21 235
MINUSIL	3 130	65 485
MINUK	116 418	127 508
MONUC	220 187	173 089
MANUTO	110	27 150
MINUEE	55 456	52 206
MINUL	140 918	116 077
ONUCI	82 670	57 945
MINUSTAH	64 240	42 503
ONUB	55 253	40 525
MINUS	169 334	48 073
BSLB	52 290	50 440
BSLB – stocks stratégiques pour déploiement rapide	88 243	60 823
Total	1 218 333	1 041 400

b) Les changements concernant les stocks de biens durables sont présentés au tableau V.3.

Tableau V.3
Changements concernant les stocks de biens durables
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
Solde au 1 ^{er} juillet 2005.	1 041 400
Acquisitions.	276 493
À déduire : profits et pertes – accidents, vols et dommages.	(4 361)
À déduire : liquidations et autres ajustements	(95 199)
Solde au 30 juin 2006.	1 218 333

Note 13**Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

a) L'ONU ne comptabilise spécifiquement dans aucun de ses états financiers les éléments de passif correspondant au programme d'assurance maladie après la cessation de service et à d'autres prestations liées à la cessation de service. Les dépenses correspondantes sont inscrites dans le budget ordinaire et dans les budgets des opérations de maintien de la paix et les sommes effectivement versées au cours d'un exercice sont imputées à l'exercice;

b) À la cessation de service, les fonctionnaires sont en droit de demander que leur soient payés les jours de congé qu'ils ont accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours. On estime que les paiements futurs au titre de la compensation pour jours de congé accumulés représentent pour l'Organisation une charge de 48 à 53 millions de dollars au 30 juin 2006;

c) À la cessation de service, certains fonctionnaires peuvent prétendre, en fonction de leur ancienneté, à une prime de rapatriement et au remboursement des frais de réinstallation y afférents. On estime que les paiements futurs au titre de la prime de rapatriement et des frais de réinstallation, en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, représentent pour l'Organisation une charge de 25 à 30 millions de dollars au 30 juin 2006.

Annexe I

**Opérations de maintien de la paix financées au moyen
du budget ordinaire : utilisation par principaux objets
de dépense des crédits ouverts pour la période de six mois
de l'exercice biennal 2006-2007 terminée le 30 juin 2006**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Traitements et autres dépenses de personnel</i>	<i>Voyages</i>	<i>Dépenses de fonctionnement et fournitures</i>	<i>Achats</i>	<i>Autres dépenses</i>	Total des dépenses	<i>Solde inutilisé</i>
Direction exécutive et gestion	1 803	386	1	–	–	–	387	1 416
Programme de travail	15 336	3 135	41	–	–	–	3 176	12 160
Appui au programme	1 493	97	–	98	–	34	229	1 264
ONUST	59 717	10 577	754	927	163	–	12 421	47 296
UNMOGIP	15 742	2 140	364	550	27	–	3 081	12 661
Total	94 091	16 335	1 160	1 575	190	34	19 294	74 797

Annexe II

Activités liées à des opérations de maintien de la paix, financées à l'aide de fonds d'affectation spéciale : état des recettes, des dépenses, des réserves et des soldes des fonds (exercice clos le 30 juin 2006)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début de période</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et solde du fonds en fin de période</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le règlement des questions frontalières entre l'Iraq et le Koweït	1 130	891	377	1 644
Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo	17	–	17	–
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	1 770	45	1 077	738
Fonds d'affectation spéciale pour le tracé et l'abornement de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée	5 615	200	69	5 746
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée	652	510	119	1 043
Fonds de contributions volontaires pour le processus de paix au Cambodge	4 587	65	4 636	16
Fonds d'affectation spéciale pour le Cambodge	2 230	53	1 132	1 151
Fonds d'affectation spéciale pour le Commandement unifié en Somalie	310	11	–	321
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994	760	1 034	446	1 348
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine	637	23	–	660
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités des Nations Unies relatives au maintien de la paix en Sierra Leone	371	13	–	384
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités d'information et activités connexes concernant les opérations de maintien de la paix	10	–	–	10
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de rétablissement et de maintien de la paix des Nations Unies	33 474	1 204	–	34 678
Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées aux aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix	1	–	–	1
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix	2 205	3 528	2 838	2 895
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant	139	3	140	2
Fonds d'affectation spéciale pour l'état-major de mission à déploiement rapide	765	29	(32)	826

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début de période</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et solde du fonds en fin de période</i>
Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo	704	387	203	888
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	1 317	666	1 320	663
Total	56 694	8 662	12 342	53 014

07-24100 (F) 050407 120407

